

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 23 septembre 2021

DCM N° 21-09-23-19

**Objet : Versement d'une subvention à l'Association Football Club de Metz.**

**Rapporteur: M. REISS**

Créé en 1975, le Centre de Formation du FC Metz n'a cessé de se développer et figure actuellement à la 10<sup>ème</sup> place selon le classement annuel établi par la Direction Technique Nationale.

La formation est la structure d'accès au football de haut-niveau par excellence. L'objectif est de préparer les jeunes joueurs et joueuses à toutes les exigences du football professionnel. La politique de formation du FC Metz est ainsi fondée sur six principes essentiels :

- Permettre aux jeunes joueuses et joueurs en formation de suivre une scolarité classique dans des établissements scolaires publics aux côtés d'élèves non sportifs, et stimuler leur ouverture d'esprit,
- Garder confiance en leur laissant le temps de se développer,
- Accompagner les jeunes pour en faire des sportifs accomplis et des adultes responsables,
- Mettre une équipe d'encadrement sportif, éducatif, scolaire, médical au service de chaque stagiaire, afin de les guider, les stimuler et les accompagner dans leur développement et leur épanouissement personnel,
- Travailler en étroite relation avec les parents pour le développement et la progression de leur enfant,
- Donner toutes les clefs de la réussite aux joueuses et joueurs qui parviendront à intégrer le football professionnel, mais également à celles et ceux qui poursuivront leur carrière en-dehors du football professionnel.

L'Association FC Metz met tout en œuvre pour offrir aux jeunes joueurs en formation des conditions de travail optimales.

Conformément aux attentes de la Ville, l'Association souhaite au terme de leur formation, pouvoir intégrer le plus grand nombre de stagiaires dans le groupe professionnel.

L'Association s'efforce de développer sa section féminine en mettant en place un véritable parcours de formation pour les jeunes joueuses afin de leur permettre d'accéder vers le haut niveau en intégrant l'équipe première féminine. Grâce aux sections sportives du Collège Arsenal et du Lycée Cormontaigne, il sera offert aux meilleures joueuses régionales la possibilité de mener en parallèle un double projet scolaire et sportif.

Il est proposé au Conseil Municipal d'apporter son soutien à l'Association Football Club de Metz en lui accordant une subvention d'un montant de 450 000 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** le code général des Collectivités Territoriales, pris notamment dans ses articles L1611-4 et L2541-12,

**VU** les commissions compétentes entendues,

**VU** le projet présenté et porté par l'Association Football Club de Metz pour la saison sportive 2021-2022,

**CONSIDERANT** que le projet présenté s'inscrit dans le cadre de la politique sportive municipale,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

#### **DECIDE :**

- **D'ACCORDER** à l'Association Football Club de Metz une subvention d'un montant de 450 000 € au titre de la participation financière de la Ville pour la saison sportive 2021-2022. Cette aide sera mandatée en deux temps, avec un premier versement de 225 000 € à la signature de la convention par les deux parties, puis un solde de 225 000 € attribué en fin d'année 2021.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la lettre de notification et la convention ci-annexée, à intervenir entre la Ville de Metz et l'Association Football Club de Metz pour définir les modalités de versement de la subvention.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Service à l'origine de la DCM : Développement des Pratiques Sportives Commissions : Commission Sport et Jeunesse, Vie Associative et Etudiante Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions
---

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz , Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
--



Membres assistant à la séance : 42 Absents : 13 Dont excusés : 8

**Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS  
ENTRE LA VILLE DE METZ ET L'ASSOCIATION FC METZ**

21 C

**Entre :**

La Ville de Metz, représentée par Monsieur Guy REISS, Adjoint au Maire, dûment habilité aux fins des présentes par délibération en date du 23 septembre 2021 et arrêté de délégation en date du 20 juillet 2020, ci-après désignée par les termes la Ville,

**d'une part,**

**Et**

L'Association sportive FC METZ, représentée par son Président, Monsieur Pierre GILLET, agissant pour le compte de L'Association FC METZ, ci-après désignée par les termes « l'Association»,

**d'autre part,**

**Il a été convenu ce qui suit :**

**PRÉAMBULE**

Créé en 1975, le Centre de Formation du FC Metz n'a cessé de se développer et figure actuellement à la 10<sup>ème</sup> place selon le classement annuel établi par la Direction Technique Nationale.

La qualité du travail effectué par le Centre de formation a permis l'obtention de titres majeurs. La formation est la structure d'accès au football de haut-niveau par excellence. L'objectif est de préparer les jeunes joueurs et joueuses à toutes les exigences du football professionnel. La politique de formation du FC Metz est ainsi fondée sur six principes essentiels :

- Permettre aux jeunes joueuses et joueurs en formation de suivre une scolarité classique dans des établissements scolaires publics aux côtés d'élèves non sportifs, et stimuler leur ouverture d'esprit,
- Garder confiance en leur laissant le temps de se développer,
- Accompagner les jeunes pour en faire des sportifs accomplis et des adultes responsables,
- Mettre une équipe d'encadrement sportif, éducatif, scolaire, médical au service de chaque stagiaire, afin de les guider, les stimuler et les accompagner dans leur développement et leur épanouissement personnel,

- Travailler en étroite relation avec les parents pour le développement et la progression de leur enfant,
- Donner toutes les clefs de la réussite aux joueuses et joueurs qui parviendront à intégrer le football professionnel, mais également à celles et ceux qui poursuivront leur carrière en-dehors du football professionnel.

Pour offrir aux jeunes joueurs en formation des conditions de travail optimales, l'Association FC Metz met à la disposition de ses stagiaires de nombreuses infrastructures modernes, allant de la structure d'hébergement (le centre dispose de 56 lits et accueille en permanence une quarantaine de jeunes joueurs âgés de 15 à 19 ans), en passant par l'espace de restauration, la salle de musculation, le cabinet médical ainsi qu'un véritable espace pédagogique (composé de salles d'études, d'une bibliothèque, d'une salle vidéo et de salles de conférences).

Plus couramment appelé "Plaine de Jeux", le Centre Technique de la Plaine Saint Symphorien est un vaste complexe d'entraînement mis à disposition des jeunes stagiaires. Il est constitué de plusieurs vestiaires, d'un "club-house" et de nombreuses pelouses ainsi que d'un terrain synthétique pour accueillir tous les entraînements des équipes de jeunes.

Conformément aux attentes de la Ville, l'Association souhaite au terme de leur formation, pouvoir intégrer le plus grand nombre de stagiaires dans le groupe professionnel.

Ainsi, si la performance sportive et la progression individuelle de chacun sont naturellement au cœur du processus de formation, l'Association porte également une très grande attention au développement intellectuel et social des joueurs à travers un système de scolarisation approprié. Pour y parvenir, elle s'appuie sur une étroite collaboration avec des établissements scolaires messins comme le Collège Arsenal, le Lycée Louis de Cormontaigne, le Lycée Robert Schuman, le Lycée Anne de Méjanès et le Lycée des métiers et de l'hôtellerie Raymond Mondon. Par ailleurs, le Centre de Formation anime quotidiennement une structure d'accompagnement scolaire, encadrée par une équipe d'intervenants pédagogiques qualifiés et expérimentés. Des séances d'aide aux devoirs sont intégrées quotidiennement dans l'emploi du temps des jeunes en préformation et en formation.

L'Association s'efforce de développer sa section féminine en mettant en place un véritable parcours de formation pour les jeunes joueuses afin de leur permettre d'accéder vers le haut niveau en intégrant l'équipe première féminine. Grâce aux sections sportives du Collège Arsenal et du Lycée Cormontaigne, il sera offert aux meilleures joueuses régionales la possibilité de mener en parallèle un double projet scolaire et sportif.

Enfin, le FC Metz consacre également beaucoup d'énergie à développer le travail à l'international en accueillant en permanence des joueurs venant de Chine, d'Inde ou encore de Singapour. Le Club a décidé d'officialiser ces échanges par la création en mars 2013 du 'FC Metz International Football Academy'. Ce brassage très enrichissant va permettre aux éducateurs de transmettre leur expérience, tout en perfectionnant leurs connaissances en matière de formation.

La Ville de Metz a depuis longtemps manifesté son intérêt pour le Football-Club de Metz, porteur de l'image de la Ville et souhaite pérenniser les actions de formation, d'animation et de cohésion sociale mises en place, en apportant une aide, qui serait versée à l'Association du Football-Club de Metz, au titre de la saison sportive 2021-2022.

Cette coopération s'effectue dans le respect des dispositions légales et réglementaires, en particulier celles découlant de la loi n° 99-1124 du 28 décembre 1999 portant diverses mesures relatives à l'organisation d'activités physiques et sportives et de la loi n° 2000-627 du 6 juillet 2000 modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, ainsi que de leurs décrets d'application.

### **ARTICLE 1 - OBJET**

La présente convention a pour but de permettre de définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des aides allouées par la Ville à l'Association pour remplir ses missions d'intérêt général, conformément aux dispositions de l'article 19-3 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée, précitée.

### **ARTICLE 2 - OBJECTIFS – MISSIONS GENERALES**

Les missions exercées par l'Association auront pour objectif de permettre le développement et la promotion de la pratique du football sur le territoire messin par des actions de formation de jeunes sportifs dans le cadre de ses relations conventionnelles avec le FC Metz, notamment :

- En renforçant le tissu social de la commune à travers la participation à des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale,
- En améliorant la prise en charge éducative des joueurs du Centre de Formation par une individualisation du suivi et de l'accompagnement,
- En développant des actions auprès des écoles élémentaires de Metz,
- En mettant en place des actions d'information auprès des clubs et participation à la formation continue des éducateurs de jeunes,
- En mettant en œuvre des animations en direction des jeunes.

### **ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION**

L'Association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Par ailleurs, l'Association devra participer à la valorisation de l'image de la Ville, notamment en faisant figurer le logotype de la Ville de Metz sur ses documents, rapports, invitations, tracts d'informations ainsi que sur ses tenues sportives et ses équipements, et en remettant de la documentation relative à Metz aux équipes adverses lors des compétitions.

De plus, l'association devra également signaler, dans le cadre de manifestations publiques, l'intervention de la Ville de Metz, oralement (annonce micro), et visuellement (sur les panneaux, programmes et calicots). L'association devra également afficher sur son site internet le logotype de la Ville de Metz sur toutes les pages de ce même site en incluant un lien afin de permettre l'accès direct au site de la Ville.

#### **ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DE LA VILLE**

La Ville versera à l'Association une subvention lui permettant de remplir ses missions.

Après étude du dossier de subvention présenté par l'Association comprenant notamment un programme d'actions et un budget prévisionnel et conformément à la délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2021, la subvention allouée à l'Association Football Club de Metz au titre de son fonctionnement s'élève à **450 000 €** pour lui permettre de répondre aux objectifs définis à l'article 2.

#### **ARTICLE 5 – MODALITE DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIERE DE FONCTIONNEMENT**

La Ville a réservé sur son budget 2021 une somme de **450 000 €** destinée à financer les frais de fonctionnement de l'Association pour lui permettre de remplir ses missions.

Cette aide sera mandatée en deux temps, avec un premier versement de 225 000 € à la signature de la convention par les deux parties, puis un solde de 225 000 € attribué en fin d'année.

#### **ARTICLE 6 - AIDE FINANCIERE D'AUTRES COLLECTIVITES POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION**

Pour 2020 et au titre de l'article 19-3 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984, la Région a versé 300 000 € et le Département pour 130 000 €.

#### **ARTICLE 7 - EVALUATION DES ACTIONS**

Une évaluation des actions mises en place sera pratiquée par l'Association et transmise à la Collectivité à la fin de la saison sportive. Pour chaque action cette évaluation portera sur :

- le type d'actions engagés et le thème développé,
- le nombre de séances réalisées,
- le nombre de classes concernées pour les actions en direction des écoles,
- le nombre de personnes (joueurs ou jeunes selon le cas) touchés.

Un bilan comportant également une analyse qualitative de ces résultats sera adressé à la Collectivité deux mois au plus tard après la fin de la saison sportive.

## **ARTICLE 8 - CONTRÔLE DE L'UTILISATION DE L'AIDE**

Pour assurer un contrôle de l'utilisation du concours financier qu'elle a accordé, la Ville désigne l'Adjoint au Maire délégué au sport professionnel ou son représentant.

Afin de garantir un suivi plus efficace par la Ville de l'utilisation de cette subvention et de permettre d'assurer au mieux l'exercice du contrôle de légalité, l'Association devra se conformer à l'article 3 du décret n° 2001-828 du 4 septembre 2001.

A cet effet, l'Association transmettra à la Ville, au plus tard dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée, un compte rendu détaillé d'exécution pour chaque action qu'elle aura initiée, ainsi qu'un compte rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Ce document sera assorti de toutes les justifications nécessaires, et notamment d'un bilan certifié conforme et d'un rapport du commissaire aux comptes, membre de l'Ordre des experts-comptables et comptables agréés, que l'Association aura désigné.

La Ville aura le droit de contrôler les renseignements donnés dans les documents visés ci-dessus. A cet effet, ses agents habilités pourront se faire présenter toutes pièces de comptabilité nécessaires à leur vérification. Ils pourront procéder à toute vérification utile pour s'assurer que les intérêts contractuels de la Ville sont sauvegardés.

Si pour une raison quelconque, la subvention n'était pas affectée par l'Association à l'objet pour lequel elle avait été octroyée, la Ville se réserve le droit de demander à l'Association le remboursement en partie ou en totalité de la somme perçue.

Un remboursement total ou partiel de ladite subvention pourra également être demandé par la Ville lorsque l'Association aura, volontairement ou non, cessé en cours de saison tout ou partie des actions visées par la présente convention.

## **ARTICLE 9 - DURÉE**

La présente convention prendra fin au 31 décembre 2021.

## **ARTICLE 10 - RESILIATION**

Si pour une cause quelconque résultant du fait de l'Association la présente convention n'est pas appliquée, la Ville se réserve la possibilité de dénoncer unilatéralement la présente convention sans préavis ni indemnité.

## **ARTICLE 11 - LITIGE**

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai d'un mois à compter de l'envoi, par lettre recommandée avec avis de réception, à l'une des deux parties des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le tribunal territorialement compétent de l'objet de leur litige.

Fait en quatre exemplaires originaux,

A METZ, le

Le Président  
de l'Association FC Metz

Pour la Ville de Metz  
l'Adjoint Délégué

Pierre GILLET

Guy REISS



Fc Metz



**DOSSIER DE DEMANDE  
DE SUBVENTION**

S A I S O N 2 0 2 1 - 2 0 2 2





**Fc Metz**



**Monsieur le Maire de Metz**  
Hôtel de Ville – BP 21025  
57036 METZ

Metz, le 03 juin 2021

Monsieur le Maire,

L'économie du sport, comme bon nombre de secteurs d'activités de notre société, a été largement mis à mal au cours de cette saison sportive 2020/2021, impactant durablement les finances de notre club. En effet, l'impossibilité de recevoir du public sur l'ensemble de nos infrastructures a empêché la concrétisation de toutes nos recettes « billetterie, hospitalité et événementiel ».

L'activité sportive de notre association s'est malgré tout maintenue dans la plupart de ses départements. Au niveau du football, nous avons pu bénéficier des mesures dérogatoires relatives au sport de haut niveau, même si l'absence de compétition a été extrêmement préjudiciable pour tous les acteurs de notre club. Pour ce qui concerne notre activité au Tennis Club des Paraiges, elle a été accompagnée, comme nous nous y étions engagés, par de nombreux travaux (130 Keuros) de remise à niveau des infrastructures, qui a permis une relance progressive de l'ancien « SMEC Tennis » dont se réjouissent nos adhérents.

La saison 2021/2022 sera placée au niveau de notre politique de formation sous le signe de l'innovation et de la performance ainsi que sur la poursuite des transformations structurelles permettant à l'ensemble de nos acteurs d'évoluer dans des conditions optimisées. Les groupes « élite » et « espoir », composés des 70 joueurs sous convention de formation, s'entraîneront dorénavant sur le complexe d'entraînement de Frescaty au plus près du groupe professionnel grâce à la rénovation de l'ancien bâtiment CIGE de la BA 128 (centre d'instruction à la guerre électronique) pour 1 million d'euros. Notre groupe de préformation, issu principalement de joueurs de notre territoire, pourra alors investir le complexe de la plaine Saint-Symphorien et cohabiter harmonieusement avec notre section féminine et notre école de football. Ces multiples évolutions doivent permettre une pérennisation du modèle de notre club au plus haut niveau du football français.

**Football club de Metz**

5 Allée Saint-Symphorien - 57 000 Metz

Tél : +33 (0)3 87 62 30 60 - formation@fcmetz.com

Association régie par la loi du 19 avril 1908 - Registre des Associations TI Metz sous vol. IV n°33  
SIRET 779 982 453 000 44 - N°TVA : FR75 779 982 453 - Code NAF 9312Z - Affiliation FFF n°500154



**Fc Metz**



Pour ce qui concerne le projet de notre section féminine, il soutenu dans toutes ses dimensions par le Conseil Départemental et le Conseil Régional, car bâti autour de deux axes complémentaires : **une politique de formation au service d'une compétitivité sportive de notre équipe première**. Avec un budget globalisé de 700 Keuros, le défi est d'ampleur pour professionnaliser notre démarche de développement du football féminin.

De plus, nous allons devoir assumer la perte de 50 Keuros liée au non-versement des droits télé et les conséquences de l'arrêt prématuré du championnat de Division 2. Malgré tout, l'horizon s'éclairci quelque peu, avec l'intégration de trois joueuses issues de la section d'excellence sportive du lycée Robert Schuman en équipe première.

Je tenais, à travers ce courrier, vous solliciter de manière officielle, pour accompagner de manière plus conséquente et dans toutes ses dimensions, ce formidable projet qui permettra un rayonnement considérable de la ville de Metz et de sa Métropole.

L'association FC Metz est un acteur incontournable de l'écosystème sportif de Metz et de sa métropole. Elle est composée de près de 500 acteurs aux multiples statuts, de 14 équipes masculines et de 8 équipes féminines. Ce sont donc 200 joueurs en formation, 110 joueuses, une centaine de licenciés « Tennis », 17 arbitres, 60 dirigeants bénévoles et une cinquantaine d'éducateurs qui composent nos effectifs. Vous pourrez constater notre rayonnement à travers les différents documents joints à cette demande d'aide municipale de 600 Keuros pour le centre de formation et de 100 Keuros pour la section féminine.

Je me tiens à votre entière disposition pour compléter cette demande.

Je compte une nouvelle fois, en y associant bien évidemment le Président Bernard Serin, sur votre soutien indéfectible et celui de votre conseil municipal pour continuer de porter haut la couleur « grenat » chère à notre ville.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sincères salutations.

**Pierre Gillet**  
**Président de l'association**

**Football club de Metz**

5 Allée Saint-Symphorien - 57 000 Metz

Tél : +33 (0)3 87 62 30 60 - formation@fcmetz.com

Association régie par la loi du 19 avril 1908 - Registre des Associations TI Metz sous vol. IV n°33  
SIRET 779 982 453 000 44 - N°TVA : FR75 779 982 453 - Code NAF 9312Z - Affiliation: FFF n°500154

**Fc Metz**



L'Association Football Club de Metz  
&  
La Ville de Metz

## **Demande de subvention saison 2021/2022**

### *Pièces jointes :*

1. Fiche signalétique FC Metz
2. Statuts en vigueur de l'association
3. Conseil d'Administration et composition du bureau de l'association
4. Liste des salariés de l'association
5. Encadrement sportif et qualités saison 2021 - 2022
6. Document de présentation de l'AG du 07/01/2021
7. Procès-verbal de la dernière assemblée générale
8. Document de présentation de la visite d'audit de la DTN sur le secteur de la préformation.
9. Document de présentation de la section féminine
10. Bilan et compte de résultat du dernier exercice, clos au 30 juin 2020
11. Dernier rapport du Commissaire aux Comptes
12. Répartition d'utilisation de la subvention – saison 2020/2021
13. Utilisation prévisionnelle de la subvention sollicitée pour 2021/2022
14. Budget prévisionnel saison 2021/2022

### *Annexes :*

1. Relevé d'identité bancaire

**Football club de Metz**

5 Allée Saint-Symphorien - 57 000 Metz

Tél : +33 (0)3 87 62 30 60 - formation@fcmetz.com

Association régie par la loi du 19 avril 1908 - Registre des Associations TI Metz sous vol. IV n°33  
SIRET 779 982 453 000 44 - N°TVA : FR75 779 982 453 - Code NAF 9312Z - Affiliation FFF n°500154



**Fc Metz**



**VILLE DE METZ**  
**Service des Sports**  
**144, route de Thionville**  
**57050 METZ**

**Tél : 03.87.55.56.11**  
**Courrier : [sports@mairie-metz.fr](mailto:sports@mairie-metz.fr)**

## **DEMANDE DE SUBVENTION SPORTS SAISON SPORTIVE 2021 / 2022**

**NOM DE L'ASSOCIATION : FOOTBALL CLUB DE METZ**

**ADRESSE DU SIEGE SOCIAL : 5 allée St Symphorien – 57000 METZ**

**PERSONNE A CONTACTER : M. CLEMENT Alexandre**

**FONCTION : Directeur général de l'Association Fc Metz**

**TEL : 03.87.62.30.60 ou 07.86.57.17.61**

**FAX : 03.87.50.21.12**

**COURRIER : [aclement@fcmetz.com](mailto:aclement@fcmetz.com)**

**SITE INTERNET DE L'ASSOCIATION : [www.fcmetz.com](http://www.fcmetz.com)**

**NOM DU PRESIDENT : Mr GILLET Pierre Tel : 03.87.66.72.15**

**ADRESSE DU PRESIDENT : 13 rue de Scy – 57160 LESSY**

**DATE DE CREATION DE L'ASSOCIATION : 1932**

**DATE ET N° D'INSCRIPTION AU REGISTRE DES ASSOCIATIONS DU TRIBUNAL  
D'INSTANCE : 21 mars 1938 sous volume IV n°33**

**DATE ET N° DE L'AGREMENT MINISTERIEL : n°57/81/91 en date du 28/04/1981**

**NATURE JURIDIQUE DE L'ASSOCIATION : Loi 1908**

**Football club de Metz**

5 Allée Saint-Symphorien - 57 000 Metz

Tél : +33 (0)3 87 62 30 60 - [formation@fcmetz.com](mailto:formation@fcmetz.com)

Association régie par la loi du 19 avril 1908 - Registre des Associations TI Metz sous vol. IV n°33  
SIRET 779 982 453 000 44 - N°TVA : FR75 779 982 453 - Code NAF 9312Z - Affiliation FFF n°500154

**Fc Metz**



**AUTRES (précisez) :** Centre de Formation de catégorie I selon les critères établis par la Fédération Française de Football

**DATE DE LA DERNIERE ASSEMBLEE GENERALE :** 07/01/2021

Nombre de licenciés total : 470

Section masculine : 200 joueurs (+ 38 PRO = 238)

Section féminine : 110 joueuses

Arbitres : 17

Nombre d'équipes section masculine : 14 équipes

Nombre d'équipes section féminine : 8 équipes

Nombre de bénévoles : 60

**MONTANT DE LA COTISATION :** 70€

**PREMIERE DEMANDE DE SUBVENTION :**        oui                        non

**MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE :** 600 000€ + 100 000€ (section féminine)

**BUDGET ANNUEL DE L'ASSOCIATION :** 5 485 000 €

**Football club de Metz**

5 Allée Saint-Symphorien - 57 000 Metz

Tél : +33 (0)3 87 62 30 60 - formation@fcmetz.com

Association régie par la loi du 19 avril 1908 - Registre des Associations TI Metz sous vol. IV n°33  
SIRET 779 982 453 000 44 - N°TVA : FR75 779 982 453 - Code NAF 9312Z - Affiliation FFF n°500154



## STATUTS

Adoptés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 février 2020

### TITRE I

Forme – Dénomination – Durée –Siège – Buts – Affiliation - Moyens d'action

#### ARTICLE 1 - FORME ET DENOMINATION

Il a été fondé en 1932 sous la dénomination « FOOTBALL CLUB de METZ », une association régie par la loi du 19 avril 1908 règlementant les associations dans les départements du Haut Rhin, Bas-Rhin et Moselle, les lois et règlements en vigueur, et spécialement la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives.

#### ARTICLE 2- DUREE

La durée de l'association est illimitée.

#### ARTICLE 3 - SIEGE

Le siège social de l'association est fixé 5, Allée Saint Symphorien 57000 METZ. Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration ; cette décision sera ratifiée par la plus prochaine assemblée générale.

#### ARTICLE 4 - BUTS

L'association a pour but :

- de développer et promouvoir la pratique du sport, et plus particulièrement du football, et de créer entre ses membres des liens d'amitié et de solidarité,
- de mener toutes actions en relation avec son objet, et notamment des actions de formation au profit des sportifs.

#### ARTICLE 5 - AFFILIATION

L'association est affiliée à la FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL (FFF), dont elle a déclaré admettre en entier les statuts et les règlements, ainsi qu'à ses organes locaux et régionaux.

L'Association pourra également s'affilier à toute autre fédération sportive.

*Signature* 1 *R*

## **ARTICLE 6 - MOYENS D'ACTION**

Les moyens d'action de l'association dont l'exercice débute le 1<sup>er</sup> juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante sont :

- La gestion et l'animation d'activités sportives payantes, donnant lieu à versement de rémunérations, organisées par la FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL et toute autre fédération sportive,
- L'organisation et l'animation de manifestations sportives d'amateurs, orientées notamment vers le football,
- L'animation d'un Centre de Formation du Football autorisé et agréé par la Commission Nationale Paritaire instituée par la Convention Collective Nationale des Métiers du Football ou tout autre organe qui s'y substituera et l'animation des stages destinés au perfectionnement du corps arbitral,
- L'organisation de manifestations de promotion et de soutien,
- La gestion d'installations sportives et autres, orientées notamment vers le football,
- L'aide morale et matérielle à ses membres,
- Et tous autres moyens, en relation avec son objet dont le conseil d'administration souhaitera la doter.

L'association assure en son sein la liberté d'opinion et le respect des droits de la défense, s'interdisant toute discussion ou manifestation à caractère politique ou confessionnel.

## **TITRE II**

### **Composition – Admission - Radiation**

## **ARTICLE 7 - COMPOSITION**

L'association se compose de membres, personnes physiques ou morales pouvant être :

- Des membres d'honneur,
- Des membres sociétaires,
- Des membres actifs.

Les membres d'honneur sont les personnes physiques ou morales reconnues comme tels par le Conseil d'Administration en considération de leur apport et de leur action en faveur de la bonne gestion de l'association ou d'un soutien particulièrement méritant. Les membres d'honneur sont dispensés de cotisation.

Les membres sociétaires sont les personnes physiques ou morales qui s'engagent à donner à l'association l'aide et les services nécessaires pour assurer son fonctionnement et ont acquitté la cotisation minimum obligatoire prévue par le conseil d'administration sauf à en avoir été régulièrement dispensé.

Les membres actifs sont les personnes qui pratiquent le football ou un autre sport au sein de l'association (joueurs, éducateurs, arbitres, dirigeants), détiennent une licence dans une des fédérations auxquelles est affiliée l'association et ont acquitté la cotisation minimum obligatoire prévue par le conseil d'administration sauf à en avoir été régulièrement dispensées.



La qualité de membre de l'association se justifie par la présentation d'une carte d'adhérent. Les conditions de forme et validité de cette carte sont définies par le conseil d'administration.

Toute personne souhaitant adhérer en qualité de membre Sociétaire doit :

- a. Etre parrainé par deux membres de l'association
- b. Adresser une demande écrite au Président

L'adhésion à l'association en qualité de membre suppose l'acceptation pleine et entière des présents statuts. L'acceptation de toute candidature sera soumise à la décision du conseil d'administration sans que l'intéressé puisse, en cas de refus, demander communication des motifs de la décision prise.

L'adhésion à l'association en qualité de membre actif ne devient définitive qu'après règlement de la cotisation prévue et l'obtention de la licence relative au sport pratiqué.

### **ARTICLE 7bis - DEMISSION-RADIATION**

La qualité de membre se perd :

- par la démission
- par le décès
- par la radiation par le conseil d'administration pour non-paiement de cotisation ou pour motif grave, l'intéressé ayant, en cas de motif grave, au préalable été invité par lettre recommandée précisant les griefs retenus à son encontre, à présenter ses explications devant le conseil d'administration.

La radiation est notamment encourue en cas de violation ou d'inobservation des statuts, du règlement intérieur s'il en existe un, ou d'une décision des organes de l'association ; de même qu'en cas d'agissements, de comportements, de propos, de déclarations ou d'allégations contraires aux intérêts de l'association ou susceptibles de porter atteinte au renom, à la réputation, à l'unité, à la dignité ou encore à l'honneur de l'association, de ses membres ou de ses dirigeants.

Tout membre cessant de faire partie de l'association pour une cause quelconque perd de ce fait tout droit sur les fonds qu'il lui a versés à quelque titre que ce soit, exception faite des avances et prêts qu'il aurait consentis à l'association.

## **TITRE III**

### **Administration et Fonctionnement**

#### **ARTICLE 8- LES ORGANES DE L'ASSOCIATION**

L'association est animée par les organes suivants :

- l'assemblée générale des membres
- le conseil d'administration,
- le Président.



## **ARTICLE 9 - L'ASSEMBLEE GENERALE**

### 1. Composition

L'assemblée générale se compose :

- a. Des membres actifs âgés de 16 ans au moins le jour de la réunion, et à jour de leur cotisation,
- b. Des membres sociétaires à jour de leur cotisation âgés d'au moins 18 ans à la date de la réunion,
- c. Des membres d'honneur.

La participation des membres à l'assemblée générale est subordonnée à la détention d'une carte de membre dûment régularisée.

Les membres d'honneur de l'association admis à participer à l'assemblée générale disposent chacun d'une voix.

Les membres actifs et sociétaires titulaires d'une licence à la FFF disposent de 5 voix.

Les membres actifs et sociétaires titulaires d'une licence à une autre fédération à laquelle est affiliée l'association disposent de 1 voix s'ils n'ont pas de licence à la FFF.

Toutefois les membres du Conseil d'Administration disposent chacun de quinze voix.

Les personnes morales, membres de l'association, sont représentées par leurs dirigeants ou par un représentant permanent dûment habilité et délégué à cet effet.

### 2. Réunion

L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par an, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice comptable, sur convocation du Conseil d'Administration, ou à défaut, du Président, ou encore du commissaire aux comptes en cas de carence des organes dirigeants pour :

- Entendre lecture du rapport moral par le Président et en approuver les termes s'il y a lieu,
- Entendre lecture du rapport de gestion du conseil d'administration sur la situation financière de l'association au cours de l'exercice écoulé et en approuver les termes s'il y a lieu,
- Entendre lecture des rapports du commissaire aux comptes,
- Délibérer et statuer sur les comptes annuels de l'exercice écoulé et sur toutes questions figurant à l'ordre du jour,
- Pourvoir, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du conseil d'administration.

### 3. Convocation – Ordre du jour

Les convocations à une assemblée générale sont réalisées par tout moyen et notamment par courriels adressés huit jours au moins avant la date fixée pour la réunion de l'assemblée.

La convocation indique le jour, heure et lieu de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que les conditions dans lesquelles les membres de l'assemblée peuvent se faire représenter. Elle indique également les conditions dans lesquelles le rapport sur la situation financière, le rapport moral, le rapport du Commissaire aux Comptes, le bilan et le compte de résultat de l'exercice écoulé peuvent être consultés, au siège de l'association, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation.

Il ne peut être délibéré que sur des questions figurant sur l'ordre du jour.

#### 4. Quorum- Mode de scrutin

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer que si les deux conditions suivantes sont cumulativement remplies :

- Quel que soit le nombre de membres présents, 50% au moins des voix délibératives doivent être présentes ou représentées ;
- La moitié au moins des membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés.

Si ce quorum n'est pas atteint, une nouvelle assemblée est convoquée dans les mêmes formes à quinze jours au moins d'intervalle, sur le même ordre du jour. La nouvelle assemblée délibère alors valablement sans condition de quorum.

Les résolutions sont adoptées à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés comprenant la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Une résolution qui ne réunit pas à la fois la majorité des voix des membres présents ou représentés et la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés n'est pas adoptée.

Les élections des membres du conseil d'administration se font au scrutin secret à un seul tour, à la majorité simple des suffrages exprimés.

Un membre empêché peut se faire représenter à l'assemblée par un autre membre muni d'un pouvoir dûment signé remis au bureau de l'assemblée générale avant l'ouverture des débats.

Nul ne peut être mandaté par plus de dix membres de l'association, toutefois les pouvoirs adressés ou remis sans désignation du mandataire sont réputés donnés au Président sans limitation de nombre.

Le vote par correspondance n'est pas admis.

#### 5. Décisions extraordinaires

Seule l'assemblée générale extraordinaire est habilitée à modifier les statuts et à en décider la dissolution. L'assemblée générale extraordinaire est convoquée par le conseil d'administration et délibère dans les conditions de l'Assemblée Générale ordinaire ci-dessus prévues.

Toutefois, la dissolution de l'association ne peut être décidée qu'à la majorité des trois quarts des voix dont disposent les membres de l'association et à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

#### 6. Procès-verbaux

Les délibérations de l'assemblée générale sont constatées par un procès-verbal signé par le Président et deux scrutateurs désignés par l'assemblée générale.

Le bilan, le compte de résultat, l'annexe sont annexés au procès-verbal de délibération de l'assemblée générale relative à l'approbation des comptes.

Le procès-verbal, ainsi que les documents comptables qui lui sont annexés, sont conservés au siège de l'association.



Ils sont transcrits dans un registre spécial ouvert et tenu à cet effet par le conseil d'administration.

Des copies de ce procès-verbal et des documents qui y sont annexés sont communiqués, à leur demande, aux fédérations sportives dont est membre l'association et au Ministre chargé des Sports.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de délibération de l'assemblée générale sont valablement certifiés conformes par le Président.

Au cours de la liquidation de l'association, leur certification est valablement effectuée par un seul liquidateur.

## **ARTICLE 10- LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### 1 Composition

L'association est administrée par un conseil d'administration composée de dix membres au moins et de seize membres au plus, élus par l'assemblée générale qui exercent ensemble des attributions que les présents statuts ne confèrent pas à l'assemblée générale ou au Président.

Sont éligibles les membres de l'association majeurs, personnes physiques ou morales et jouissant de leurs droits civiques et politiques satisfaisant aux conditions des articles 7 et 9-1 a et b des présents statuts. Les membres sortants sont rééligibles.

Le nombre d'administrateurs non adhérents à la FFF est plafonné à un, quel que soit le nombre d'administrateurs.

Le nombre d'administrateurs salariés de l'Association FC Metz ou de la SASP FC Metz est plafonné à un, quel que soit le nombre d'administrateurs.

Toute candidature pour être recevable et inscrite sur la liste dressée par le Président doit parvenir, par tout moyen écrit ou courriel adressé au Président de l'association, au plus tard 5 jours au moins avant la date de la réunion de l'assemblée générale.

Les membres du conseil d'administration sont élus pour six ans.

Tout membre du conseil d'administration qui ne remplirait plus, au cours de son mandat, les conditions prévues à l'alinéa 2 du présent article, perdrait immédiatement sa qualité d'administrateur.

En cas de vacance, le conseil d'administration pourra, s'il le souhaite, pourvoir au remplacement provisoire du poste vacant. A l'occasion de la plus prochaine assemblée générale, la question de la ratification du remplacement, du renouvellement ou de l'absence de renouvellement sera inscrite à l'ordre du jour.

Lorsque le nombre des membres du conseil d'administration en fonction devient inférieur à dix, l'assemblée générale est convoquée dans les meilleurs délais en vue de compléter l'effectif du conseil.

Les fonctions des membres du conseil d'administration sont bénévoles.

Chaque membre du conseil d'administration répond devant les autres membres dudit conseil qui pourront se retourner contre lui, de ses fautes de gestion et de ses actes, si ces derniers se révéleraient contraires aux lois et règlements en vigueur, aux présents statuts et au règlement intérieur de l'association s'il en existe un. Tous les membres du conseil

d'administration sont solidaires des décisions prises en réunion et solidairement responsables de ces décisions à l'égard des tiers.

Les membres du Conseil d'Administration sont également appelés administrateurs.

## 2 Pouvoirs

Le conseil d'administration est l'organe d'administration collégial de l'association. Il est chargé, de la gestion de l'association et de l'exécution de toutes les résolutions votées par l'assemblée générale.

Dans la limite des buts que s'est fixé l'association, il statue sur les questions qui ne sont pas de la compétence exclusive de l'assemblée générale ou du Président. Notamment, il arrête les comptes de l'exercice écoulé et le projet de budget de l'exercice suivant.

Le conseil d'administration élit en son sein, au scrutin majoritaire uninominal à un seul tour, un Président.

Il décide le transfert du siège de l'association, le cas échéant.

Il fixe le montant annuel des cotisations obligatoires pour les membres sociétaires ainsi que, pour les membres actifs, des cotisations obligatoires en fonction du sport pratiqué.

Toute limitation des pouvoirs du conseil d'administration est inopposable aux tiers.

Sur proposition du Président, le conseil d'administration peut consentir, pour une durée limitée et un objet déterminé, toutes délégations de pouvoirs ou toutes missions dans la limite de ceux qui lui sont conférées par les présents statuts à toute personne agréée par le Président.

Pour la bonne administration et le fonctionnement de l'association, le conseil d'administration peut créer des commissions de travail dont les membres sont désignés en son sein ou non.

Ces commissions se réunissent chaque fois que nécessaire, rendant compte de leurs travaux à la demande du conseil d'administration, ou du président. Leurs travaux sont consignés sur un registre spécifique à chaque commission.

## 3 Réunions - convocations

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige, et au moins quatre fois dans l'année, sur convocation du président ou à la demande du tiers au moins de ses membres.

Il se réunit obligatoirement à l'issue de l'assemblée générale ordinaire ayant procédé au renouvellement du mandat de l'administrateur exerçant les fonctions de Président et chaque fois qu'il y a lieu de convoquer une assemblée.

Les convocations sont adressées à chaque membre du conseil d'administration par tous moyens et notamment par courriel huit jours au moins avant la date fixée par la réunion.

Elles indiquent le jour, heure et lieu de la réunion, les questions inscrites à l'ordre du jour, ainsi que les conditions dans lesquelles les membres du conseil d'administration peuvent se faire représenter.

L'ordre du jour est arrêté soit par le Président, soit par les membres du conseil d'administration qui auront procédé à la convocation, comme il est prévu ci-dessus.

Il ne peut être délibéré que sur des questions figurant à l'ordre du jour.



Les personnes morales, membres du conseil d'administration, sont représentées par leurs dirigeants ou par un représentant permanent dûment habilité et délégué à cet effet.

Tout administrateur qui n'aura pas assisté et n'aura pas été valablement représenté pendant trois séances consécutives pourra voir ses fonctions suspendues par décision du Conseil d'Administration, sur proposition du Président et ce, jusqu'à ce que l'assemblée générale soit amenée à délibérer sur la révocation du mandat de l'administrateur défaillant.

#### 4 Quorum - Mode de scrutin

Le conseil d'administration ne délibère valablement que lorsque la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés.

Si ce quorum n'est pas atteint, une nouvelle réunion est convoquée à huit jours d'intervalle au moins. L'ordre du jour est maintenu, et le conseil d'administration délibère alors sans condition de quorum.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage égal des voix, la voix du président est prépondérante.

Le président peut être révoqué en cas de faute grave par une décision prise à la majorité de plus des deux tiers des voix des membres du conseil d'administration.

Il aura au préalable été invité par lettre recommandée précisant les griefs retenus à son encontre, à présenter ses explications devant le conseil d'administration.

Le vote par procuration est admis dans la limite d'une seule procuration par membre du conseil d'administration présent.

#### 5 Procès-verbaux

Il est tenu un procès-verbal des séances du conseil d'administration. Les procès-verbaux sont signés par le président et par la secrétaire de séance ou, à défaut, un autre administrateur présent.

Ils sont transcrits dans un registre spécial ouvert et tenu à cet effet par le conseil d'administration, certifiés conforme par le président.

Il est tenu un registre de présence émargé par chacun des membres du conseil d'administration assistant à la séance. Le registre de présence peut être constitué par un classeur regroupant chronologiquement les feuilles de présence mobiles signées lors de chaque réunion du Conseil d'Administration.

### **ARTICLE 11 - LE PRESIDENT**

#### 1 Désignation

Le président est élu par le conseil d'administration pour six années, et indéfiniment rééligible. Il peut être révoqué par le conseil d'administration dans les conditions prévues au 5<sup>ème</sup> alinéa du paragraphe 4 de l'article 10 des présents statuts.

#### 2 Pouvoirs

Le président est investi vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de l'association, et l'engager pour tous les actes et opérations accomplis dans le cadre de son objet. Le Président exerce ses fonctions sous réserve des pouvoirs

expressément attribués par les lois et règlements en vigueur et les présents statuts aux assemblées et au conseil d'administration.

Il préside les assemblées générales ainsi que le conseil d'administration, dont il est le représentant permanent.

Il désigne parmi les membres du conseil d'administration, un bureau composé de trois à cinq personnes nommées pour 1 an et renouvelable tacitement, dont :

- Un trésorier s'il y a lieu
- Un secrétaire général s'il y a lieu.

Le bureau se réunit sur convocation du président et au moins une fois par mois ; les membres du bureau peuvent être révoqués ad nutum par le Président.

Le Président établit chaque année le rapport moral soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire.

Il incombe généralement au Président d'accomplir tous les actes d'administration et de gestion utiles au bon fonctionnement de l'association et d'ordonner les dépenses.

Le Président possède la signature de l'association qu'il pourra le cas échéant déléguer.

Il est notamment chargé de recruter le personnel administratif et technique de l'association.

Les agents salariés de l'association sont placés sous ses ordres.

Le président représente l'association dans tous les actes de la vie civile et devant tous types de juridictions ou de commissions. Il peut se faire assister par un administrateur à qui il aura lui-même délégué à cet effet tout ou partie de ses pouvoirs, sous réserve de l'accord du conseil d'administration.

Il a également la faculté, sous sa propre responsabilité, de se substituer partiellement dans ses pouvoirs tous mandataires spéciaux qu'il avisera.

Toutefois, il est expressément stipulé :

- Que les cautions, avals ou garanties donnés par l'association font l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration,
- Cette autorisation peut être générale jusqu'à concurrence du montant total fixé par le conseil d'administration. Sa durée ne peut alors excéder une année, renouvelable par décision expresse du conseil d'administration.  
Elle peut être donnée pour un engagement déterminé dans la limite du montant total fixé par le conseil d'administration, et sans limitation de montant lorsque cet engagement est souscrit à l'égard des administrations fiscales et douanières,
- Que l'engagement des dépenses supérieures à 50 000 euros dont le montant excède celui des crédits prévus à cet effet dans le budget voté par le Conseil d'Administration, ou à défaut, dans l'état prévisionnel des dépenses arrêté par le Conseil d'Administration, fait l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration,
- Que les emprunts autres que les découverts normaux en banque ne pourront être contractés qu'avec l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Ces limitations sont inopposables aux tiers de bonne foi.

En cas d'empêchement du président, le Conseil d'Administration, réuni sur convocation de plus d'un tiers de ses membres, désigne un remplaçant à titre temporaire. En cas de décès ou



d'incapacité définitive ou de démission, il est procédé immédiatement à l'élection d'un nouveau président par le conseil d'administration, choisi parmi ses membres, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

## **ARTICLE 12 - RESPONSABILITE DU PRESIDENT ET DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Les responsabilités individuelles ou solidaires du président ou des membres du conseil d'administration envers l'association ou envers un tiers, à raison des infractions aux dispositions législatives ou réglementaires sont applicables aux associations sportives.

## **ARTICLE 13 - AGENTS SALARIES**

Les agents salariés de l'association pourront être appelés par le président à participer avec voix consultative aux séances de l'un quelconque des organes délibérants de l'association.

### **TITRE III**

#### **Exercice comptable - comptes annuels**

#### **Projet de budget - contrôle des comptes**

#### **Procédure d'alerte - information comptable et financière**

#### **Communication des comptes - approbation des comptes – conventions**

## **ARTICLE 14 - EXERCICE SOCIAL**

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> juillet de l'année et finit le 30 juin de l'année suivante.

## **ARTICLE 15 - COMPTES ANNUELS ET PROJET DE BUDGET**

Les comptes annuels comprennent un bilan séparant les éléments actifs et passifs de l'association, un compte de résultat récapitulatif des produits et des charges, sans tenir compte de leur date d'encaissement ou de paiement, ainsi qu'une annexe complétant et commentant l'information donnée dans le bilan et le compte de résultat.

Ils sont établis par le conseil d'administration dans les quatre mois de la clôture de chaque exercice, selon les principes et méthodes comptables définis au Code de Commerce et dans les textes pris pour son application, sous réserve des adaptations résultant du plan comptable professionnel en vigueur qui fixe notamment le classement du bilan comptable et du compte de résultat, ainsi que la liste des informations contenues dans l'annexe.

Le conseil d'administration établit également à la clôture de chaque exercice, le budget de l'exercice suivant, comportant un état prévisionnel des dépenses.

Il informe l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes de l'association pendant l'exercice écoulé, son évolution prévisible et les événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice au moyen d'un rapport de gestion écrit.

## **ARTICLE 16 - CONTROLE DES COMPTES ET PROCEDURE D'ALERTE**

1. L'assemblée générale ordinaire désigne un commissaire aux comptes titulaire et un commissaire aux comptes suppléant choisis sur la liste mentionnée à l'article 219 de la loi du 26 juillet 1966.

Le commissaire aux comptes est nommé pour six exercices, ses fonctions expirant après la réunion de l'assemblée ordinaire qui statue sur les comptes du sixième exercice. Il est indéfiniment renouvelable. Le renouvellement de son mandat est décidé le cas échéant, par l'assemblée générale ordinaire. Il est convoqué à la réunion du conseil d'administration qui arrête les comptes de l'exercice écoulé et le projet de budget de l'exercice suivant ainsi qu'à toutes les assemblées générales.

Les pouvoirs, les incompatibilités, les fonctions, les obligations, la responsabilité, la suppléance, la récusation et la rémunération du commissaire aux comptes sont définis conformément aux dispositions du code de commerce.

2. Le commissaire aux comptes peut attirer l'attention des dirigeants de l'association sur tout fait de nature à compromettre la continuité de l'activité qu'il a relevé au cours de sa mission.

Il peut inviter le président à faire délibérer l'assemblée générale de l'association. Le commissaire aux comptes est convoqué à cette séance.

En cas d'inobservation de ces dispositions ou si en dépit des décisions prises, il constate que la continuité de l'activité reste compromise, le commissaire aux comptes établit un rapport spécial. Il peut demander à ce que ce rapport soit adressé aux membres de l'assemblée générale de l'association, ou qu'il soit présenté à la prochaine assemblée.

Pour la mise en œuvre de la procédure d'alerte prévue aux alinéas ci-dessus, il est fait application des dispositions du code de commerce.

## **ARTICLE 17 - COMMUNICATION DES COMPTES**

Le rapport de gestion sur la situation financière, le rapport moral, les rapports du commissaire aux comptes, le bilan et le compte de résultat de l'exercice écoulé, sont tenus à la disposition des membres au siège de l'association huit jours au moins avant la date de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

## **ARTICLE 18 - APPROBATION DES COMPTES**

Les comptes annuels sont soumis, en même temps que le rapport de gestion du conseil d'administration sur la situation financière de l'association, à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice, et transmis au



commissaire aux comptes 30 jours au moins avant la réunion à laquelle ils doivent être approuvés.

Le commissaire aux comptes est obligatoirement convoqué à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice écoulé et le projet de budget de l'exercice suivant, huit jours avant la date fixée pour sa réunion, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Après lecture du rapport moral du Président et du rapport de gestion du conseil d'administration sur la situation financière de l'association, les comptes annuels de l'exercice écoulé sont présentés à l'assemblée générale.

En outre, le commissaire aux comptes relate, dans son rapport, l'accomplissement de sa mission.

L'assemblée générale délibère et statue sur toutes les questions relatives aux comptes annuels de l'exercice écoulé.

Elle est informée des emprunts contractés, des sûretés consenties, des cautions données.

En cas de refus d'approbation des comptes, le conseil d'administration pourra :

- soit modifier les comptes en fonction des observations relevées et en vue d'être présentés à une prochaine assemblée générale,
- soit, à défaut, demander en justice la désignation d'un ou plusieurs experts chargés de présenter un rapport sur la ou les opérations de gestion ayant motivé la décision de l'assemblée. La demande est portée en référé dans les quinze jours suivant l'assemblée générale, devant le Tribunal de Grande Instance dans le ressort duquel l'association a son siège. Les honoraires d'experts et les frais de justice sont à la charge de l'association.

Le rapport des experts doit être adressé au commissaire aux comptes, aux fédérations sportives dont est membre l'association et au conseil d'administration qui informe immédiatement par écrit tous les membres de l'association de sa mise à leur disposition au siège social où ils pourront en prendre copie. Il doit en outre être annexé à celui établi par le commissaire aux comptes en vue de la prochaine assemblée générale, et recevoir la même publicité.

Le commissaire aux comptes donne avis aux fédérations sportives dont est membre l'association de tout refus d'approbation des comptes.

## **ARTICLE 20- CONVENTIONS**

Est soumis à autorisation préalable du conseil d'administration toute convention intervenant entre l'association et l'un de ses administrateurs.

Il en est de même des conventions auxquelles un administrateur est indirectement intéressé ou dans lesquelles il traite avec l'association par personne interposée.

Sont également soumis à autorisation préalable les conventions intervenant entre l'association et une entreprise, si l'un des administrateurs est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, directeur général ou membre du directoire du conseil de surveillance de l'entreprise.

L'administrateur intéressé est tenu d'informer le conseil d'administration dès qu'il a connaissance d'une convention à laquelle les dispositions ci-dessus sont applicables. L'administrateur concerné doit s'abstenir.

Le président donne avis au commissaire aux comptes de toutes les conventions autorisées par le conseil d'administration, et soumet celles-ci à l'approbation de l'assemblée générale

Le commissaire aux comptes présente ces conventions dans un rapport spécial à l'assemblée qui statue sur ce rapport.

L'intéressé ne peut prendre part au vote.

Ces dispositions ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

## TITRE V

### Règlement amiable - Dissolution

#### ARTICLE 21 - REGLEMENT AMIABLE DES DIFFICULTES

Pour la mise en œuvre de mesures de redressement, lorsque les comptes prévisionnels font apparaître des besoins qui ne peuvent être couverts par un financement adapté aux possibilités de l'association, les dirigeants peuvent demander au président du Tribunal de Grande Instance dans le ressort duquel l'association a son siège, la nomination d'un conciliateur.

En pareil cas, il est fait application des dispositions du code de commerce relatives à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises.

#### ARTICLE 22 - DISSOLUTION

L'association ne peut être dissoute que par une assemblée générale extraordinaire délibérant dans les conditions prévues par l'article 9-5 alinéa 2, ci-dessus.

En cas de dissolution, l'assemblée générale extraordinaire désignera un ou plusieurs liquidateurs qui jouiront des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif ou acquitter le passif.

Le produit net de la liquidation sera dévolu à une autre association ou à une entité d'intérêt collectif.

## TITRE VI

### Règlement intérieur – Surveillance

#### ARTICLE 23 - REGLEMENT INTERIEUR

Le conseil d'administration pourra compléter les dispositions des présents statuts par un règlement intérieur qui en précisera les modalités d'exécution.



## ARTICLE 24 - SURVEILLANCE

L'association est tenue, conformément à la loi, de publier au Registre des Associations dans les trois mois tous les changements survenus dans son administration ou sa direction ainsi que toutes les modifications apportées à ses statuts. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.

Ils sont en outre notifiés dans la quinzaine, sous pli recommandé, aux Fédérations sportives dont est membre l'association.

Une copie des présents statuts sera adressée dans un délai d'un mois suivant leur dépôt au Tribunal d'Instance de la fédération sportive dont est membre l'association, afin de faire constater par celle-ci leur conformité avec les dispositions de l'article 11-1 de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 et du décret n° 90-65 du 16 janvier 1990.

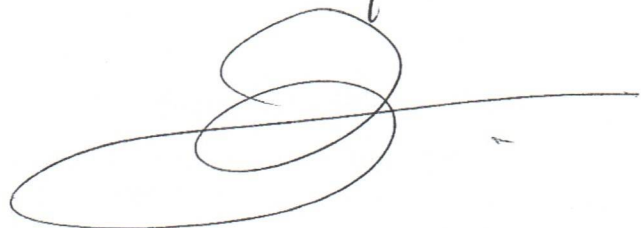
## ARTICLE 25 - COULEUR DE L'ASSOCIATION

Conformément à la tradition, les couleurs du Football Club de Metz sont grenat et blanc.

Pierre GILLET



Jean-Jacques THIRY



# COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DU F.C. METZ

au 1<sup>er</sup> janvier 2021

NOM	PRENOM	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	PROFESSION	FONCTION	ADRESSE PERSONNELLE	TELEPHONE
BECK	Jean	26.01.1948	Retraité	Membre	3, rue des prés 57120 PIERREVILLERS Beck.jean@outlook.com	06.45.47.29.40
CAGNAT	Danielle	09.10.1952 PARIS	Inspecteur d'Académie Education Nationale	Membre	59 route du Vernay 74920 COMBLOUX dcagnat@gmail.com	06.12.24.82.47
COLOMBO	Alain	05.04.1961 MONT ST MARTIN	Conseiller Commercial	Membre	Les Hameaux de Marly 24 rue du Longeau 57155 MARLY	03.87.62.66.53 06.83.85.45.51
GILLET	Pierre	24.04.1966 WOIPPY	Masseur kinésithérapeute	Président Membre du bureau	13 rue de Sey 57160 LESSY	06.77.02.30.99
HEINRICH	Michel	01.02.1940 ARS SUR MOSELLE	Retraité	Membre	55 rue de Briey 57140 WOIPPY	03.87.32.34.82 03.87.30.03.13 06.65.36.07.25
JACQUOT	Max	13.08.1947 LE MAS D'AZIL	Retraité	Membre	2 clos des Richesses 57160 LESSY	03.87.60.05.62 06.81.88.26.74
JUPIN	Francis	16.02.1941	Retraité	Membre	30 rue de Bretagne 57160 MOULINS LES METZ	03.87.63.23.63 06.11.98.24.47
KEIME	Claude	28.08.1939 HAYANGE	Retraité	Membre	37 rue des Ducs de Bar 57290 FAMECK	03.82.58.15.64 06.07.06.86.61
LANG	Claude	07.01.1953 à METZ	Gérant de société	Membre	2 Impasse de la Forêt 57245 JURY	03.87.38.31.19 06.80.84.70.20
LEMAIRE	Xavier	13.02.1965	Agent SNCF	Membre	4 PLACE VALLADIER 57000 METZ	06.72.73.96.32
RECHT PAJAK	Jeannette	23.03.1948	Retraitée	Membre	26 rue Dregon 57970 YUTZ	06.08.61.13.82
SCHALLER	Fabrice	01.07.1966 METZ	Expert comptable	Membre	30 rue de la Blanche Borne 57070 METZ	06.12.10.93.50
SOLLNER	Christophe	04.03.1963 METZ	Directeur Général des services municipaux	Membre	9 rue des Renards 57865 AMANVILLERS	06.74.49.45.13
THIRY	Jean-Jacques	19.04.1952 METZ	Directeur Pédagogique	Secrétaire général Membre du bureau	8 rue des Tilleuls 57130 SAINTE RUFFINE	03.87.60.07.70 06.70.03.60.45
WEYAND	Roland		Retraité	Trésorier Membre du bureau	32 rue des Fleurs 57925 DISTROFF	06.40.75.75.67
ZVUNKA	Georges	05.03.1937	retraité	Membre	Rue du larré 57155 MARLY	06.81.85.92.58



### Liste des salariés de l'association FC METZ au 01/04/2021

Nom	Prénom	Emploi occupé	ETP	Type de contrat
AGOUAZI	Laurent	Entraîneur Adjoint Equipe Rése	1	CDD
AHOUANJINO	Simplice	Employé Polyvalent	1	CDI
ANTOINE	Bertrand	Entraîneur U18	1	CDD
ATTA	Afolabi	Directeur recrutement sportif	1	CDI
ATTYS	Dieph	Chargé de recrutement	0,23	CDI
BARBIER	Bertrand	Préparateur Physique	1	CDI
BECK	Davy	Secrétaire technique	1	CDI
BERNARD	Chris	Analyste vidéo	1	CDI
BERRIGAUD	Enola	Surveillante d'internat	0,4	CDI
BLANCHEMANCHE	Paul	Surveillant d'internat CDF	0,4	CDI
BONERE	Jack	Chargé de recrutement	0,23	CDI
BOURTAL	Mehdi	Entraîneur Adjoint U18	1	CDD
CESCA	Michaël	Responsable Ecole Football	0,23	CDI
CLAVIER	Pierre	Chargé de recrutement	0,23	CDI
CLEMENT	Alexandre	Directeur Général Adjoint	1	CDI
CRETEL	Jérôme	Secrétaire administratif	1	CDI
DIHA	Nadia	Intendante	1	CDI
GIAMBERINI	Romuald	Entraîneur Adjoint U17	0,5	CDD
GOURAI	Bariza	Agent entretien	0,22	CDI
HARRATH	Bahidj	Chargé de recrutement	0,23	CDI
JUVILLE	François	Intendant	1	CDI
LAGRENE	Marguerite	Employée polyvalente	1	CDI
LAGRENE	Bruno	Responsable d'entretien	1	CDI
LEMOINE	Stéphane	Moniteur de tennis	0,68	CDI
LENERT	Gaëtan	Entraîneur U14+recruteur	1	CDD
LEROND	Pauline	Secrétaire administratif	1	CDD
LEUCK	Céline	Entraîneur U15 Féminine	0,23	CDI
MANDELLI	Annick	Assistante direction-Comptable	1	CDI
MARING	Léo	Surveillante d'internat	0,4	CDI
MAURICE	Michaël	Entraîneur D1 Féminine	1	CDD
MENETRIER	Michaël	Entraîneur des Gardiens	1	CDD
MILIANI	Ali	Chargé de recrutement	0,23	CDI
MOLTER	Lucas	Chargé de Développement	1	CDI
MOREL	Jean François	Educateur Equipe U13 Féminine	0,23	CDI
MUET	Sébastien	Directeur Technique Formatio	1	CDI
NADON	Jean Claude	Entraîneur Gardiens	1	CDD
PAPAIX	Marie	Educatrice Section sport lycée	0,34	CDI
PEISSEL COTTENAZ	Justine	Assistante Direction - Comptab	1	CDI
PERRIN	Olivier	Directeur Centre Formation	1	CDI
PINOT	José	Resp. Technique Préformation	1	CDI
PISKORSKI	Mallory	Surveillante d'internat	0,92	CDI
PROMENT	Grégory	Entraîneur Equipe Réserve 1	1	CDD
REYMOND	Sébastien	Educateur Section Sportive	0,23	CDI
ROMEO	Caroline	DEJEPS mention Tennis	1	CDD
SCHAEFFLER	Frédéric	Educateur Socio-Educatif	1	CDI
SILVA	Jessica	Directrice Technique Section F	1	CDI
SYLLA	Ame	Employé polyvalent	1	CDI
WOIRHAYE	Isabelle	Agent d'entretien	0,22	CDI
ZIDOUR	Mehdi	Surveillant d'internat CDF	0,4	CDI



## STAFF MASCULIN

	Nom	Prénom	Fonction	Téléphone	@	Date de N	Diplôme
1	PROMENT	Grégory	Adjoint Groupe Elite Coach Equipe Réserve	06 43 06 05 05	<a href="mailto:proment.greg@wanadoo.fr">proment.greg@wanadoo.fr</a>	10/12/1978	BEFF
2	AGOUAZI	Laurent	Adjoint Groupe Elite Adjoint N2	06 43 46 04 90	<a href="mailto:agouazilaurent@yahoo.fr">agouazilaurent@yahoo.fr</a>	16/03/1984	DES en cours
3	PINOT	José	Directeur Préformation et Ecole de Football Coach U14	06 76 74 94 22	<a href="mailto:pinotjose@wanadoo.fr">pinotjose@wanadoo.fr</a>	30/04/1965	BEFF
4	MARCHAL	Sylvain	Responsable Groupe Espoir Coach U17 N	06 19 02 67 98	<a href="mailto:marchalsylvain5@gmail.com">marchalsylvain5@gmail.com</a>	10/02/1980	DES
5	ANTOINE	Bertrand	Adjoint Groupe Espoir Coach U18	06 88 52 94 81	<a href="mailto:bantoine@fcmetz.com">bantoine@fcmetz.com</a>	04/03/1976	DES
6	MENETRIER	Michael	Responsable des Gardien de but Formation	06 74 53 31 08	<a href="mailto:menetrier13@hotmail.fr">menetrier13@hotmail.fr</a>	23/08/1978	CEGB
7	BARBIER	Bertrand	Préparateur Physique Groupe Elite	06 70 31 91 20	<a href="mailto:bert.barbier@wanadoo.fr">bert.barbier@wanadoo.fr</a>	07/03/1974	DU PP
8	MUET	Sébastien	Directeur Technique Responsable Groupe Elite Coach U19 N	06 82 15 34 29	<a href="mailto:smuet@fcmetz.com">smuet@fcmetz.com</a>	19/03/1976	BEFF
9	PERRIN	Olivier	Directeur Général	06 08 77 04 53	<a href="mailto:olivier.perrin28@wanadoo.fr">olivier.perrin28@wanadoo.fr</a>	27/01/1966	BEFF
10	ALLIERI	Sébastien	Adjoint Groupe Espoir Coach Adjoint U17 N	06 07 18 51 54	<a href="mailto:sebastien_allieri@hotmail.com">sebastien_allieri@hotmail.com</a>	25/12/1978	BEF
11	LENERT	Gaétan	Adjoint Préformation Coach U15	06 59 54 04 59	<a href="mailto:g.lenert.educ.foot@hotmail.fr">g.lenert.educ.foot@hotmail.fr</a>	05/01/1989	BEF
12	MALFERMO	Romuald	Préparateur Physique Groupe Espoir	06 35 19 79 02	<a href="mailto:malfermo.romuald@hotmail.fr">malfermo.romuald@hotmail.fr</a>	29/10/1990	C PP
13	CESCA	Michael	Coordinateur Ecole de Football Coach U12	06 45 49 35 57	<a href="mailto:michael.cesca@orange.fr">michael.cesca@orange.fr</a>	27/09/1978	BEF
14	JUVILLE	François	Responsable Groupe U13	06 82 00 35 59	<a href="mailto:francois.juville@orange.fr">francois.juville@orange.fr</a>	02/02/1969	BEF
15	BOURTAL	Medhi	Responsable Groupe U11	06 51 98 60 24	<a href="mailto:mehdi.bourtal57@gmail.com">mehdi.bourtal57@gmail.com</a>	18/10/1993	BEF en cours
16	BECK	Davy	Responsable Groupe U10	06 52 74 96 60	<a href="mailto:dbeck@fcmetz.com">dbeck@fcmetz.com</a>	01/09/1977	BMF
18	DAMM	Jean Christophe	Responsable Gardien Ecole de Foot	06 81 80 80 18	<a href="mailto:jcdamm@regie-energis.com">jcdamm@regie-energis.com</a>	10/04/1977	CFF
19	GOUJARD	Jean Pierre	Educateur Ecole de Foot	06 12 52 94 36		06/07/1952	CFF

## STAFF FEMININ

	Nom	Prénom	Fonction	Téléphone	@	Date de N	Diplôme
20	SILVA	Jessica	Directrice Technique Coach D2F	07 67 01 90 81	<a href="mailto:jsilva@fcmetz.com">jsilva@fcmetz.com</a>	11/04/1988	DES en cours
21	MAURICE	Michael	Responsable Formation Adjoint D2F	06 64 26 53 30	<a href="mailto:mikemaurice@gmail.com">mikemaurice@gmail.com</a>	04/09/1974	DES / UEFA A
22	NADON	Jean-Claude	Responsable Gardien de But Féminine Coach Gardiennes D2F	07 85 59 03 07	<a href="mailto:jeanclaudenadon64@gmail.com">jeanclaudenadon64@gmail.com</a>	21/11/1964	GK PRO
23	PAPAIX	Marie	Responsable Technique U18F	06 20 93 88 76	<a href="mailto:marie_papaix@yahoo.fr">marie_papaix@yahoo.fr</a>	10/06/1989	BEF
24	TRONCA	Fabien	Adjoint U18F	06 68 68 16 58	<a href="mailto:f.tronca2@gmail.com">f.tronca2@gmail.com</a>	23/01/1983	BMF
25	LEUCK	Céline	Coach U15F	06 63 96 90 04	<a href="mailto:celineleuck@yahoo.fr">celineleuck@yahoo.fr</a>	08/12/1980	BEF
26	MOREL	Jean-François	Coach U13F	06 70 01 92 64	<a href="mailto:jf-morel@outlook.fr">jf-morel@outlook.fr</a>	15/11/1964	BEES 1° / BEF
27	NOTTELET	Gillian	Coach U9F	07 80 31 03 31	<a href="mailto:gillian.nottelet@gmail.com">gillian.nottelet@gmail.com</a>	02/09/1999	BMF en apprentissage



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE



Association FC Metz

---

*Jeudi 7 Janvier*



# Sommaire

- Ouverture et allocution du président de l'Association FC Metz
- Allocution du Président de la SASP ou de son représentant
- Rapport moral de la saison 2019/2020
- Quitus moral (vote)
- Rapport financier et bilans relatifs à la saison 2019/2020
- Rapport des commissaires aux comptes
- Quitus financier et approbation des comptes de la saison 2019/2020 (vote)
- Délibération concernant le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire
- Délibération concernant la nomination du mandat du commissaire aux comptes suppléant
- Présentation du budget 2020/2021
- Renouvellement du mandat de 7 administrateurs
- Allocations des représentants des collectivités territoriales
- Questions diverses

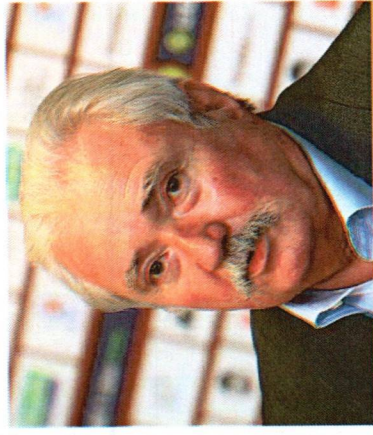


- **Ouverture et allocution du président de l'Association FC Metz**



Pierre GILLET

- **Allocution du président de la SASP ou de son représentant**



Bernard SERIN



Hélène SCHRUB

# **RAPPORT MORAL SAISON 2019/2020**



Olivier PERRIN

# Plan de l'intervention

- Introduction
- Rapport sportif masculin (Ecole de foot, préformation, formation, détection)
- Rapport sportif féminin
- Rapport scolaire
- Rapport social
- Arbitrage
- Partenariat FC Metz Moselle
- Conclusions



# Les événements marquants

- La montée en Nationale 2
- La relégation de l'équipe féminine en D2
- Les contrats professionnels
- La réelle mise en place du projet sportif sur une année
- Le covid
- La mise au norme administrative





# Les faits marquants de la formation masculine

- Première saison complète avec les nouvelles méthodes de travail, la transversalité, l'individualisation
- La montée de notre équipe réserve en Nationale 2 : deuxième montée en deux saisons
- La qualification de notre équipe de Gambardella en 1/4 de finale avant l'arrêt de la compétition à cause du Covid
- Trois joueurs ont signés un contrat professionnel : Mikautadze, Lacroix, Robin
- Le positionnement de notre équipe U17 : phase finale
- Départ d'un de nos jeunes joueurs pour un club allemand





# La formation : Groupe Elite





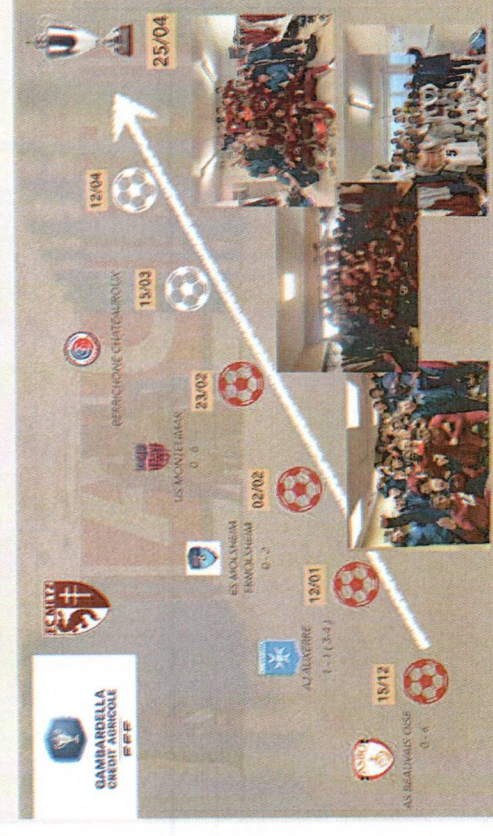
# La formation : Groupe Elite

## Bilan sportif :

- Des résultats prometteurs
- Un jeu spectaculaire, offensif et positif
- Des réussites individuelles
- Une excellente ambiance de travail joueurs et éducateurs



## COUPE GAMBARDELLA



## Classement National 3 - Group Classement U19 - Groupe B

Général Domicile Extérieur

Classement	Pts.	J
1. FC Metz (2)	37	18
2. Sarre-Union	32	17
3. Thion	26	17
4. Prik-lès-Méz.	27	18
5. Troyes (2)	25	18
6. Raon-l'Étape	22	16
7. Biesheim	24	18
8. Strasbourg (2)	24	18
9. Annéville	23	18
10. Illkirch-Graffen	21	17
11. St-Louis/Neuw.	21	18
12. Vauban Strasbourg	18	16
13. Métrop. Troyenne	18	17
14. Sarreguemines	14	18

Général Domicile Extérieur

Classement	Pts.	J
1. Sochaux	43	19
2. Troyes	37	19
3. FC Metz	36	19
4. Strasbourg	33	19
5. Auxerre	32	19
6. Lyon	32	19
7. Bourg-en-Bresse	29	19
8. Paris FC	28	19
9. Dijon Fco	27	19
10. Torcy	23	19
11. Aspt Dijon	19	19
12. Épinal	15	19
13. Le Puy-en-V.	14	19
14. Montceau-lès-M.	10	19



# La formation : Groupe Espoir





# La formation : Groupe Espoir

## Bilan sportif :

- Une belle saison en terme de classement
- Une équipe U18 qui joue avec des U16
- Un jeu spectaculaire, offensif et positif
- Une excellente ambiance de travail joueurs et éducateurs



## Classement U17 - Groupe B

Général	Domicile	Extérieur	
Classement	Pts.	J	
1. Sochaux	51	20	
2. FC Metz	42	20	
3. Strasbourg	39	19	
4. Troyes	35	20	
5. Feignies/Aulh.	28	18	
6. Nancy	28	20	
7. Mulhouse	27	20	
8. Torcy	24	18	
9. Montfermeil	25	19	
10. Reims	26	20	
11. Drancy JA	20	20	
12. Sedan	14	19	
13. Aubervilliers	12	19	
14. Apm Metz	2	20	






## Classement U18 régional 1 - Poule A

Général	Domicile	Extérieur	
Classement	Pts.	J	
1. Amnéville	15	6	
2. Strasbourg	13	5	
3. FC Metz	13	6	
4. Mulhouse	12	6	
5. Schiltigheim	11	5	
6. Haguenau	10	5	
7. Colmar	8	6	
8. Molsheim/Ernols.	8	6	
9. Obernai	6	6	
10. Magny RS	6	6	
11. Sarreguemines	4	6	
12. Epinal	3	6	
13. Illzach	1	5	
14. Kochersberg/Truch.	1	6	



# La formation : les réussites individuelles

## 5 joueurs internationaux :

-  William MIKKELBRENCIS - Latéral
-  Joseph LUKOMBO – Milieu
-  Hugo DO REGO - Gardien
-  Alexis MIRBACH - Gardien
-  Yann GODART - Latéral



## 3 nouveaux contrats professionnels :

- Lenny LACROIX - Défenseur
- Georges MIKAUTADZE - Attaquant
- Milan ROBIN – Milieu offensif



# La formation : les réussites individuelles

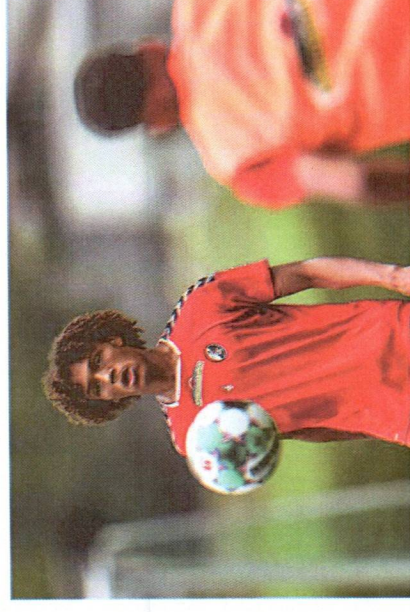
## 5 nouveaux contrats stagiaires :

- Arthur HEINEMANN - Gardien
- Ehsan KARI - Défenseur
- Marc THOMAS - Ailier
- Amadou MBENGUE – Défenseur
- Mattéo BENIGNI – Milieu de terrain



## Départ d'un jeune joueur :

- Kiliann Sildillia au SC Freiburg
- Rester vigilant
- Un contexte international compliqué
- La présence de nombreux clubs étrangers pour suivre nos joueurs





# La formation : les réussites individuelles

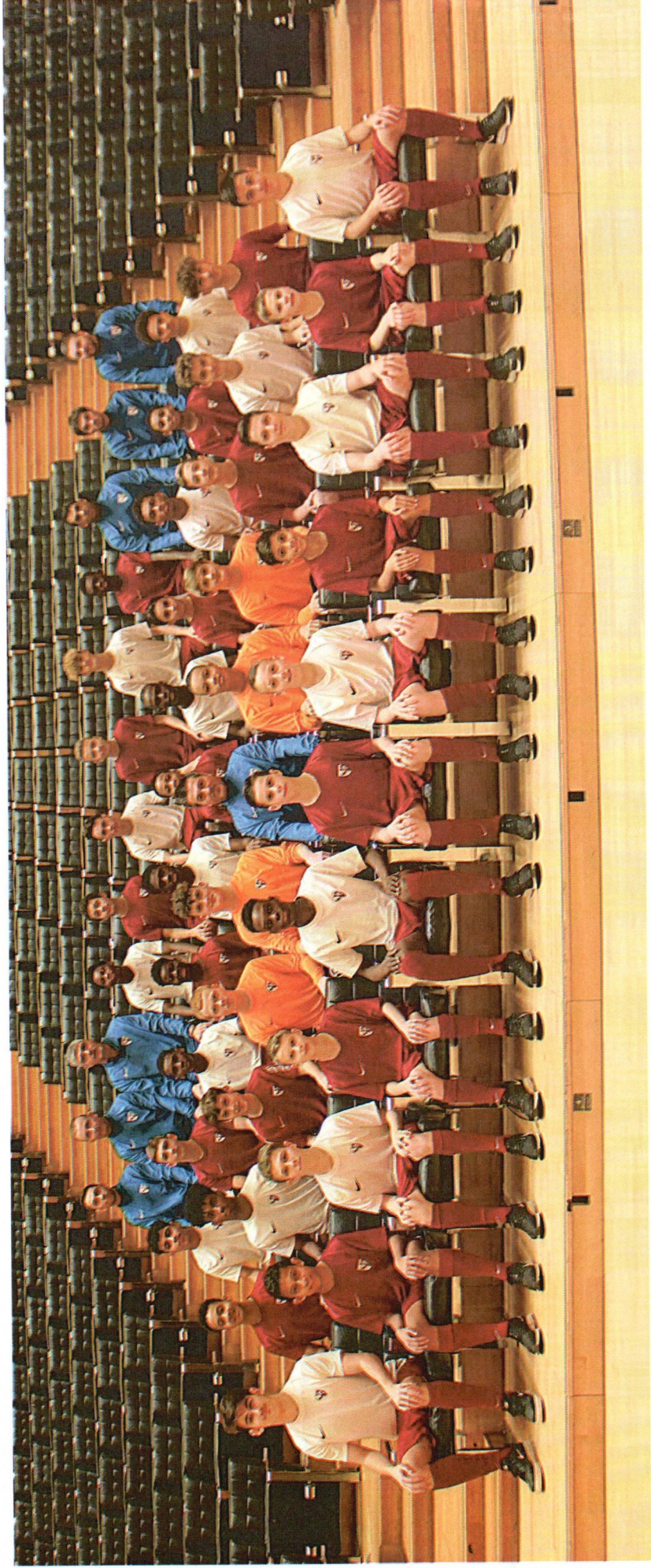
3 nouveaux diplômés au sein du staff :

- Grégory PROMENT – Brevet d'Entraîneur Formateur de Football (BEFF)
- Laurent AGOUAZI – Brevet d'Entraîneur de football (BEF)
- Mehdi BOURTAL – Brevet d'Entraîneur de football (BEF)





# La préformation : une mutation en douceur





# La préformation : une mutation en douceur



Une mutation en douceur – Evolution et mise aux normes DTN :

- Arrivée d'un cadre, José PINOT, formateur et cadre fidèle au FC Metz
- Préparation des mises aux normes fédérales 2020/2021
- Evolution du projet de préformation : axé sur le département et la région
- Réorganisation des parcours sur 2 ans
- Décalage des compétitions d'un an : on joue 1 an plus jeune
- Intégration du parcours global du joueur : sportif, social et scolaire

## U16 Régional 1

	PTS	JO	RATIO	RATIO CARTON BLEU
1	36	12	3,00	2,92
2	31	12	2,58	0,58
3	31	12	2,58	0,92
4	18	12	1,50	2,25
5	17	12	1,42	1,25
6	15	12	1,25	2,42
7	13	11	1,18	2,91
8	14	12	1,17	0,92
9	12	12	1,00	1,25
10	8	12	0,67	3,25
11	6	11	0,55	3,09
12	4	12	0,33	5,08

**GROUPE B**  
 AMNÉVILLE CS  
 STADE DE REIMS  
 METZ FC  
 SEDAN ARDENNES  
 EPERNAY RCC  
 METZ APM  
 THIONVILLE FC  
 MAGNY RS  
 REIMS STE ANNE  
 PAGNY / MOSELLE  
 CHAPELLE RCSC  
 CHAUMONT FC



## U15 Grand Est Orange

	PTS	JO	RATIO	RATIO CARTON BLEU
1	32	13	2,46	0,31
2	32	13	2,46	1,85
3	31	14	2,21	0,57
4	20	13	1,54	2,00
5	19	13	1,46	0,54
6	19	13	1,46	0,92
7	19	14	1,36	0,50
8	15	13	1,15	2,23
9	16	14	1,14	1,57
10	14	13	1,08	2,92
11	13	13	1,00	0,92
12	13	13	1,00	1,77
13	12	13	0,92	3,23
14	11	14	0,79	1,29

TROYES AC  
 MULHOUSE FC  
 STRASBOURG RC SA  
 EPERNAY RC  
 METZ FC  
 STADE DE REIMS  
 NANCY ASNL  
 REIMS STE ANNE  
 MAGNY RS  
 HAGUENAU FCSR  
 SCHILTIGHEIM SC  
 METZ APM  
 AMNÉVILLE CSO  
 STRG PIERROTS VAUBAN



## U14 Régional 1

	PTS	JO	RATIO	RATIO CARTON BLEU
1	34	12	2,83	0,42
2	27	12	2,25	2,67
3	20	11	1,82	1,73
4	18	10	1,80	1,20
5	19	12	1,58	0,75
6	17	11	1,55	1,73
7	15	11	1,36	0,64
8	15	12	1,25	0,35
9	12	12	1,00	0,75
10	10	11	0,91	1,73
11	9	11	0,82	1,18
12	0	11	0,00	2,09

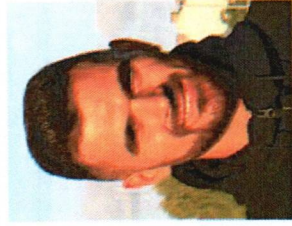
**GROUPE A**  
 STRASBOURG RC SA  
 ILLZACH ASIM  
 SCHILTIGHEIM SC  
 MULHOUSE FC  
 SARREGUEMINES FC  
 COLMAR SR  
 SM BRUYEROIS  
 METZ FC  
 HAGUENAU FCSR  
 ES MOLSHHEIM/ERNOL  
 AGJIR FLORIVAL  
 ERSTEIN



# L'école de football

## Groupe U8

- Foot à 5
- 6 matchs amicaux
- 6 plateaux secteur messin
- 4 tournois futsal
- **49 séances**



Ismail CAYLAN  
Educateur U9

## Groupe U9

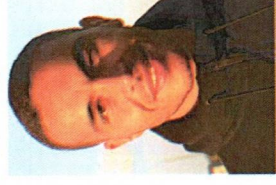
- Foot à 8
- 14 matchs amicaux
- 3 tournois futsal
- Vainqueur plateau élite
- Vainqueur du futsal Racing
- **49 séances**



Davy BECK  
Responsable U9

## Groupe U10

- Foot à 8
- 13 matchs amicaux
- 2 tournois extérieurs
- 3 tournois futsal
- Vainqueur Sport 2000 Cup
- Vainqueur North Cup 2019
- Vainqueur Futsal OMS
- **57 séances**



Medhi BOURTAL  
Responsable U10-U11



# L'école de football

## Groupe U11

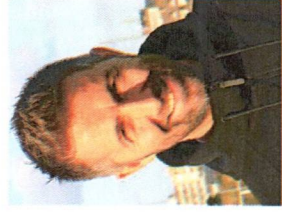
- Foot à 8
- 12 matchs amicaux
- 2 tournois extérieurs
- 3 tournois futsal
- Demi-finaliste tournoi Basharage
- Vainqueur tournoi élite
- 57 séances



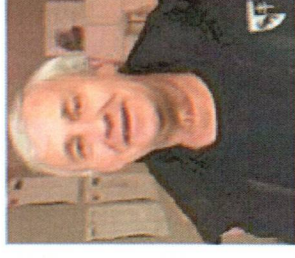
Medhi BOURTAL  
Responsable U10-U11

## Groupe U12

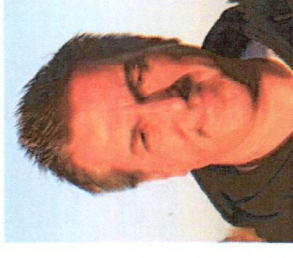
- Foot à 8
- 3 matchs amicaux
- 3 tournois
- 8 matchs de championnat - 1er
- 1/4 de finaliste tournoi U13 Thionville
- Finaliste tournoi U13 Creutzwald
- Finaliste tournoi de Strasbourg
- 60 séances



Michaël CESCO  
Responsable Ecole  
de Foot et U12



Jean-Pierre GOUJARD  
Educateur



Jean-Christophe DAMM  
Entraîneur des gardiens

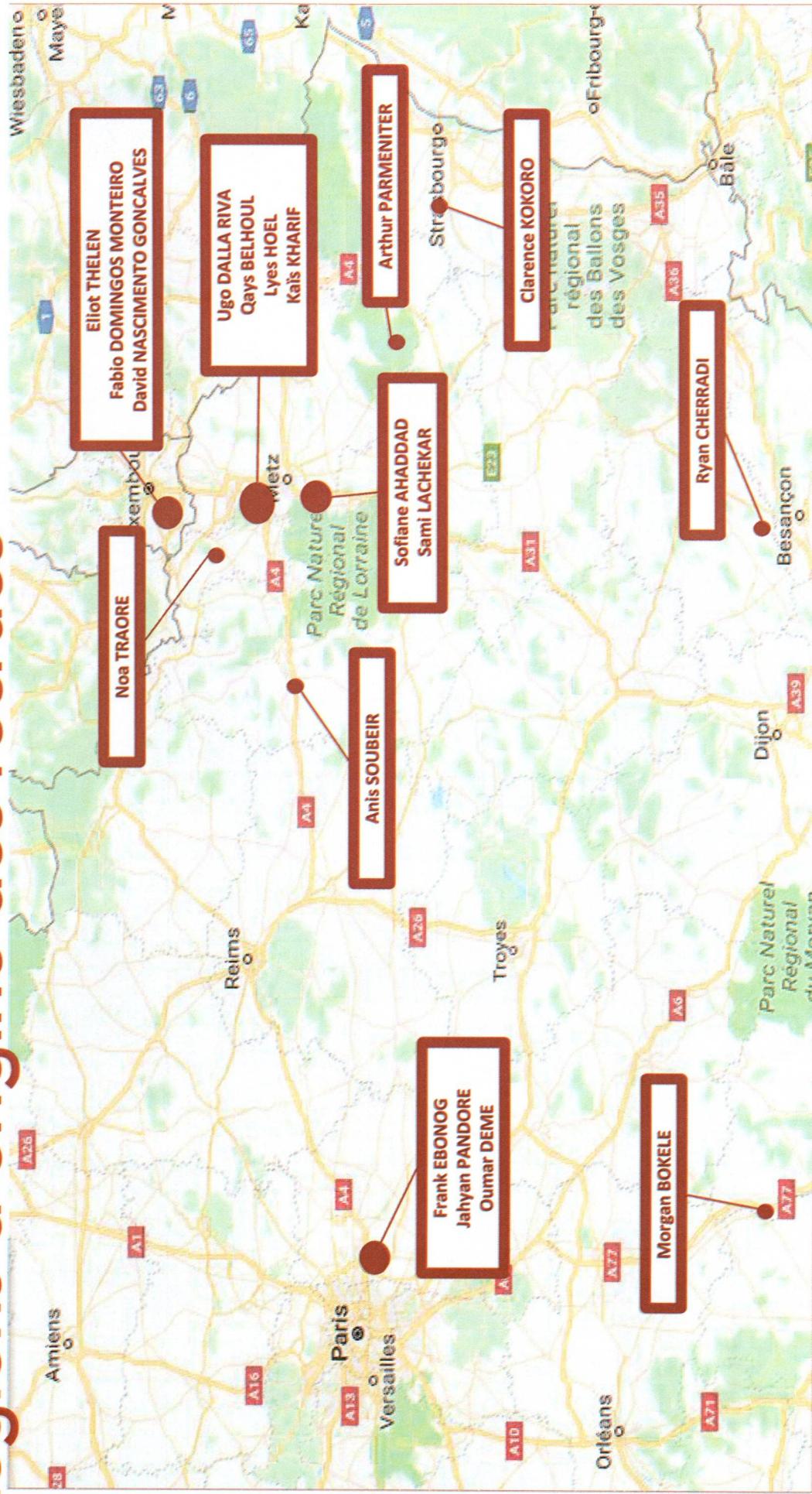


# Détection



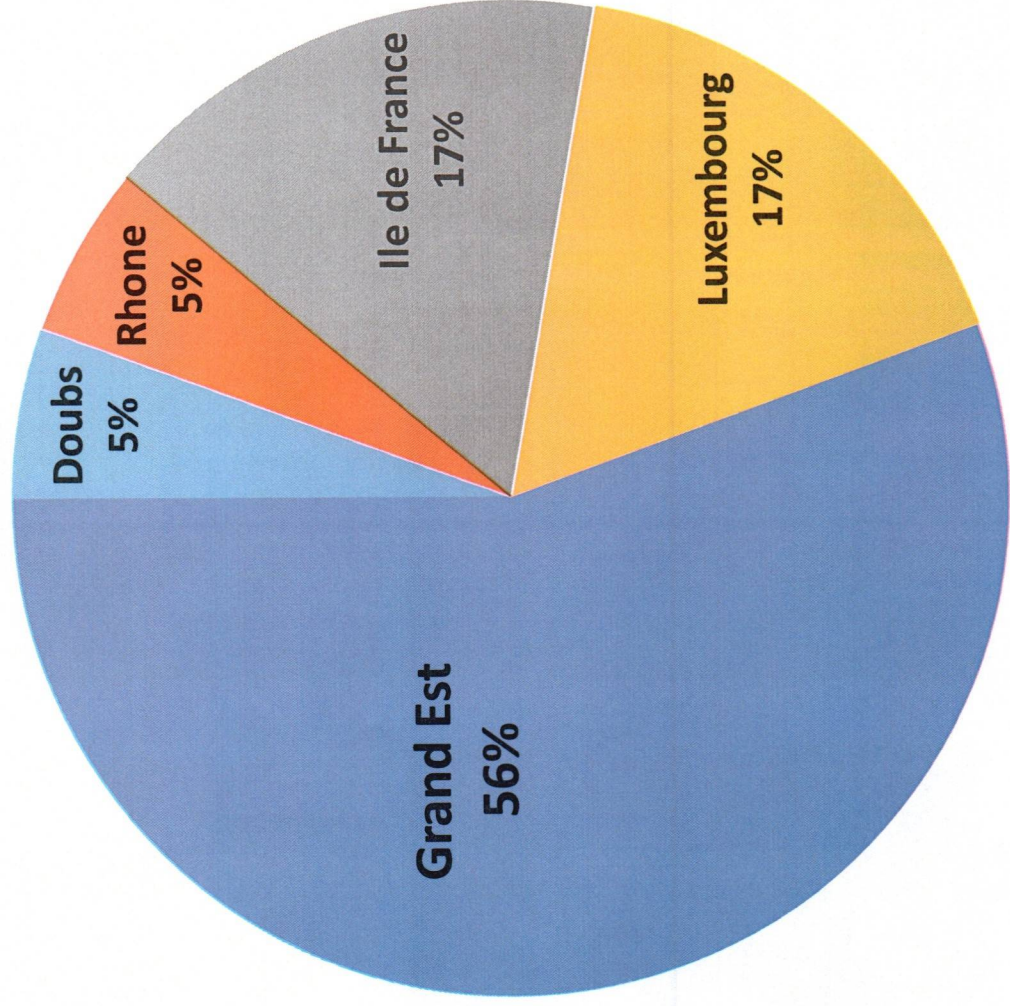


# Régions d'origine des recrues





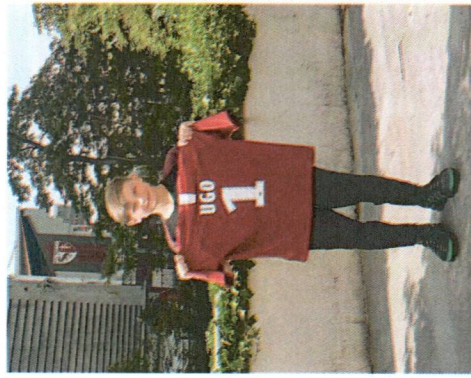
# Régions d'origine des recrues







Qays BELHOUL  
Génération 2008  
Recruté au CSO Amneville  
Arrivée au club en août 2020



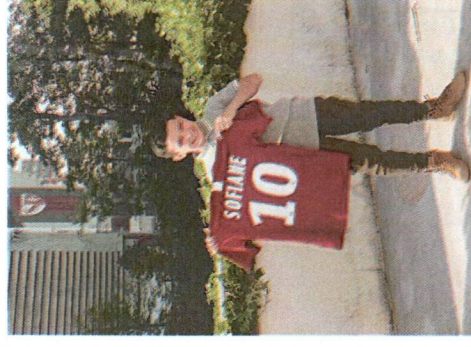
Ugo DALLA RIVA  
Génération 2008  
Recruté au FC Thionville  
Arrivée au club en août 2020



Lyes HOEL  
Génération 2007  
Recruté au FC Thionville  
Arrivée au club en août 2020



Kaïs KHARIF  
Génération 2007  
Recruté au FC Yutz  
Arrivée au club en août 2020



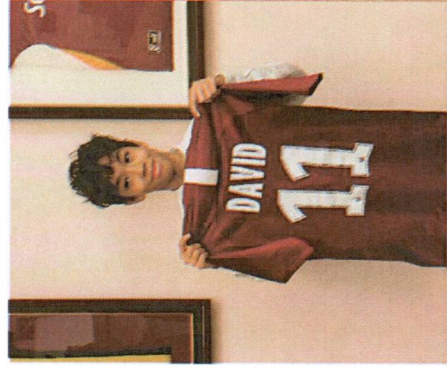
Sofiane AHADDAD  
Génération 2008  
Recruté à l'UL Plantières  
Arrivée au club en août 2020



Eliot THELEN  
Génération 2007  
Recruté au RFCU Luxembourg  
Arrivée au club en août 2020



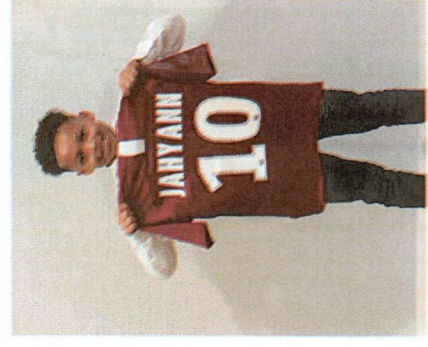
Fabio DOMINGOS MONTEIRO  
Génération 2007  
Recruté à Mont Saint-Martin  
Arrivée au club en août 2020



David NASCIMENTO GONCALVES  
Génération 2007  
Recruté au FOLA ESCH  
Arrivée au club en août 2020



Frank Fanon EBONOG  
Génération 2007  
Recruté à Rueil MALMAISON  
Arrivée au club prévue en Juillet  
2022 (INF)

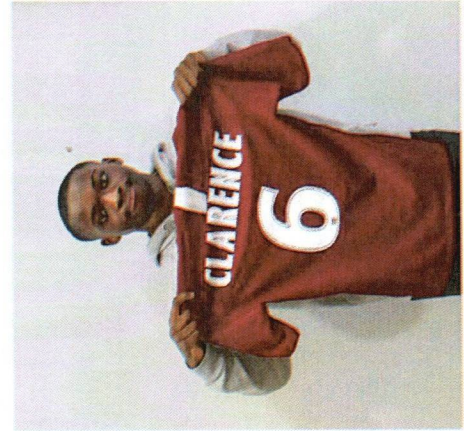


Jahyann PANDORE  
Génération 2007  
Recruté à l'AS BONDY  
Arrivée au club prévue en  
août 2020

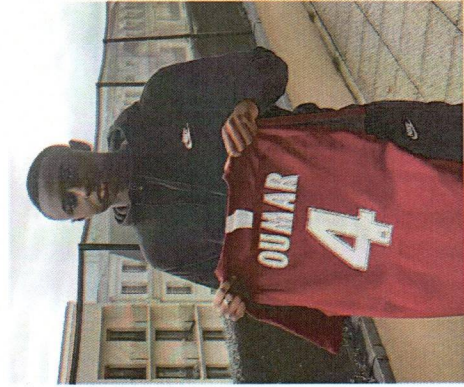




Morgan BOKELE  
Génération 2004  
Recruté au FC Lyon  
Arrivée au club en août 2019



Clarence KOKORO  
Génération 2007  
Recruté au SC Schiltigheim  
Arrivée au club en août 2020



Oumar DEME  
Génération 2005  
Recruté à l'ACBB  
Arrivée au club en juillet 2019



Arthur PARMENTIER  
Génération 2007  
Recruté au FC Sarrebourg  
Arrivée au club en août 2020



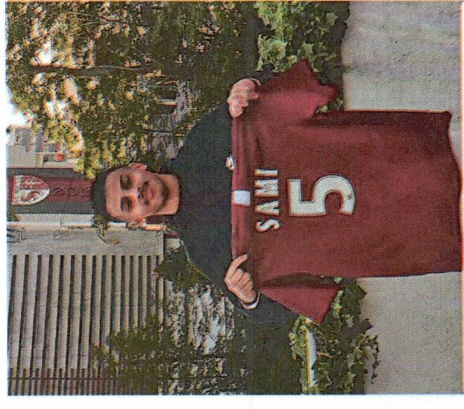
Anis SOUBEIR  
Génération 2007  
Recruté au SA Verdun  
Arrivée au club en août 2020



Noa TRAORE  
Génération 2007  
Recruté à Virton  
Arrivée au club en août 2020



Ryan CHERRADI  
Génération 2005  
Recruté au RC Besançon  
Arrivée au club en juillet 2020



Sami LACHEKAR  
Génération 2003  
Recruté à l'APM Metz  
Arrivée au club en juillet 2020



# Rapport sportif féminin – Equipe première

## Faits marquants :






- Descente en D2F
- Restructuration complète de l'effectif en juillet 2020 : 13 arrivées

## Nouveau staff :

- Jessica SILVA : directrice technique
- Jean-Claude NADON : entraîneur des gardiens
- Emelyne MATHIEU : Kiné



## 5 joueurs internationaux :

-  Justine LEROND- Gardienne
-  Lisa MARTINEZ – Défenseur
-  Amélie DELABRE - Latérale
-  Eva KOUACHE – Latérale droite
-  Océane PICARD - Milieu



# Rapport sportif féminin – Formation et Préfo

## Faits marquants :

- Descente en U18R
- 2 sections sportives avec éducatrices BEF

## Nouveau staff :

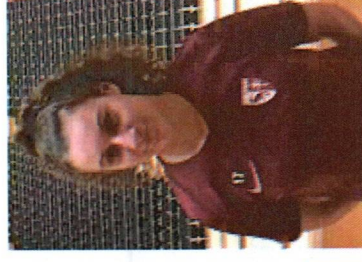
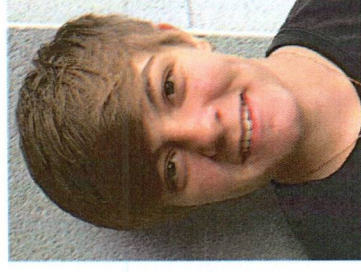
- Michaël MAURICE : Responsable de la formation
- Marco NICA : Entraîneur des Gardiens

## Résultats sportifs :

- Ecole de foot : plateaux phase automne
- U13 : phase automne (5<sup>ème</sup> avec 7 points)
- U15 : phase automne (6<sup>ème</sup> avec 9 points)
- U19 : 5<sup>ème</sup> sur 6 avec 4 points
- Qualification au challenge Marilou Duringer avant arrêt en raison du covid

## 2 joueuses internationales :

-  Lucie CALBA - Ailière
-  Léonie RICHARD – Attaquante





# Scolarité et activités périscolaires garçons

<b>Brevet des collèges :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>100% de réussite (19 candidats)</b></li><li>• 7 mentions très bien</li><li>• 5 mentions bien</li><li>• 3 mentions assez bien</li></ul>	<b>Baccalauréat :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>100% de réussite (16 candidats)</b></li><li>• 9 en filière générale</li><li>• 3 en filière technologique</li><li>• 4 en filière professionnelle</li><li>• 8 mentions (2 TB, 1 B, 5 AB)</li></ul>	<b>Poursuite post-bac :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• 5 candidats BTS MCO Schumann</li><li>• 1 candidat inscrit en 1<sup>ère</sup> année AES à l'université Paul Verlaine</li><li>• 3 candidats passent en 2<sup>ème</sup> année de DU Management du Sport</li></ul>
--	---	--

## Bilan général :

- Une nouvelle organisation des études : diminution conséquente du budget CFA / Rapprochement des établissements scolaires (Cormontaigne) / Individualisation des parcours
- Une gestion Covid-19 : mise en place d'un suivi individualisé et groupe de travail
- Une collaboration accrue avec les établissements scolaires : dans la gestion du quotidien, dans la gestion des parcours, dans les projets d'avenir
- Une dynamique générale : élèves + établissements + responsable scolarité





# Rapport social



# Rapport social

## Bilan général :

- Mise en place d'actions citoyennes en collaboration avec la Fondation du football et ses 7 thématiques
- Professionnalisation de la prise en charge des jeunes
- Élection de délégués jeunes par génération
- Mise en place d'une commission menu (cuisine + personnel d'internat + délégués)

**Le suivi social est indispensable à la réussite de nos jeunes pour trouver un point d'équilibre.**

**Il agit en transversalité des activités sportives et scolaires.**

**La période covid a permis un travail individualisé avec toutes les familles : organisation d'une vidéoconférence minimum avec chaque famille pendant le confinement en collaboration avec la scolarité.**  
**Cette prise en charge globale a été soulignée par des agents et des familles de nos joueurs.**



# Groupe arbitres 2019/2020

Une mutation en douceur – Evolution et mise aux normes DTN :

- Référents : Christopher GALEK – Régis KUTSCHECK
- Groupe de 18 arbitres dont 2 féminines
- 1 candidat fédéral : Christopher GALEK
- 1 candidate jeune arbitre fédérale : Enola LLUCH
- 1 candidat arbitre de ligue : Thierry LOUIS
- 2 candidats reçus à l'examen d'arbitre : Enzo LICATA & Hugo MITTELBRON
- 9 arbitres de Ligue
- 4 arbitres de District



Mutations supplémentaires pour le club car en règle avec le statut de l'arbitrage

A noter que les arbitres font partie à part entière de la famille FC Metz, ils sont présents régulièrement les Lundis  
**A souligner la forte implication de Régis et Christopher.**

# Partenariats – Relations – FC Metz Moselle

Avec les institutions fédérales



Une collaboration franche, sincère et mutuellement respectueuse

Le FC Metz Moselle



Un nouvel élan pour demain : le FC Metz, le club des mosellans

Plus que jamais proche de notre ville et de notre département



# Conclusion du rapport moral

Un maître mot : ADAPTABILITE

Employés

Bénévoles ont su

Administrateurs

- Etre à l'écoute des joueurs, des parents, de nos interlocuteurs de tous les jours
- Faire preuve de solidarité
- Maintenir une positive attitude pour tirer le meilleur
- Garder un lien social à tout prix
- Dépasser leurs habitudes de travail, leurs routines de fonctionnement, leurs zones de confort
- Continuer à progresser, à avancer dans l'adversité

« Les optimistes enrichissent le présent, améliorent l'avenir, contestent l'improbable et atteignent l'impossible » *William Arthur Ward*

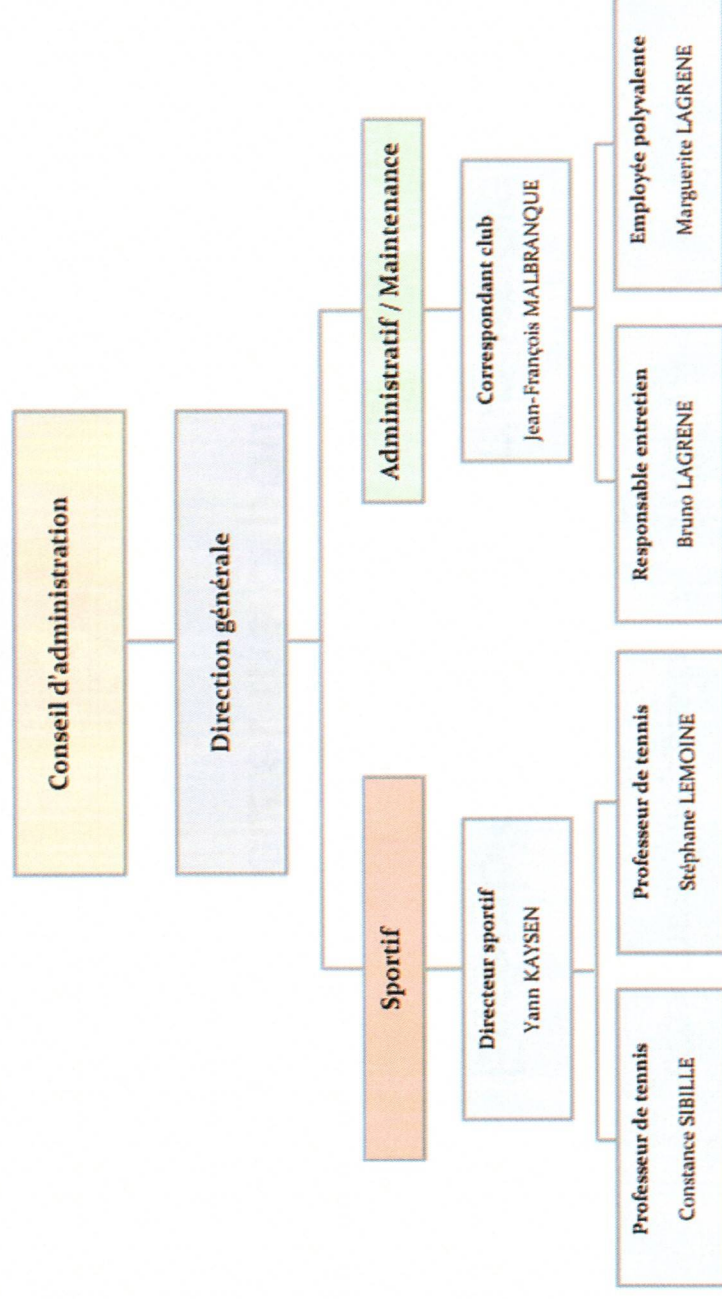
**Ensemble, réalisons l'impossible.**

**Vive le FC Metz et merci pour votre écoute.**





# Tennis Club des Paraiges



Constance SIBILLE, actuellement en congé maternité est remplacée par Caroline ROMEO.

Hugo FIORINA, a participé à la structuration du SMEC pendant ses 3 mois de stage jusqu'au 31/12/2020.

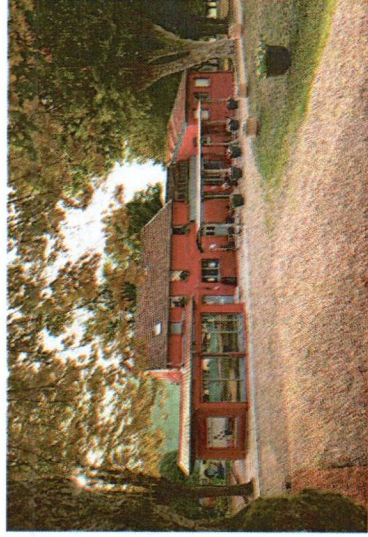
# Tennis Club des Paraiges

## Point de situation à la reprise du SMEC suite à l'AG du 6/2/2020 :

- 75 membres adultes et 40 enfants à la reprise du SMEC suite à l'AG du 6/2/2020
- Le nombre de membres est en baisse depuis quelques années en raison d'infrastructures et d'animations ne correspondant plus aux attentes des membres

## Objectif : redonner au SMEC Tennis son lustre d'antan

- Une solution pour remettre de la restauration est actuellement à l'étude
- Un travail en profondeur a été réalisé au niveau des membres qui jouaient sans cotisation
- Audit des installations réalisé avec les équipes travaux et infrastructures de FC Metz Stadium





# Tennis Club des Paraiges

## Premiers travaux :

- Mise en place d'un plan quinquennal d'investissements et de travaux
- Refonte des 5 terrains terre battue pour la saison d'été
- Remise en route de l'arrosage, élagage et nettoyage du parc
- Remise à niveau des vestiaires

## Nouveau nom, nouvelles charte graphique, nouveaux partenariats :

- Le SMEC a été rebaptisé « Le Tennis Club des Paraiges » (cohérence avec la création du cercle des Paraiges dans la nouvelle tribune Sud)
- Une charte graphique a été créée
- Un partenariat a été monté avec la ligue Grand Est de Tennis et des partenariats privés ont été signés (Head par exemple)

## Bilan à ce jour :

- 100 membres dont 25 enfants
- Le club bénéficie du label « club Roland Garros »



**Tennis Club  
des Paraiges**

**Quitus Moral**  
**(vote)**



**Rapport financier et  
bilans relatifs à la  
saison 2019/2020**

Roland WEYAND

# Les comptes annuels de l'Association

Les comptes annuels qui vous sont présentés sont les états financiers synthétiques permettant :

- au niveau du bilan d'apprécier l'état du patrimoine à la date de la clôture des comptes ;
- au niveau du compte de résultat d'analyser les modalités de formation du résultat par l'analyse de la différence entre les charges et les produits de l'exercice.

Ils sont arrêtés par le Conseil d'Administration.

Ils sont certifiés par le Commissaire aux Comptes.



# Le compte de résultat de l'Association

Le compte de résultat est un état comptable qui regroupe tous les produits et charges de l'exercice comptable, que ces charges ou produits soient payés ou non. Il est présenté hors TVA.

- Les charges sont décomposées en charges de personnel, charges externes et autres charges.
- Les produits sont ventilés en subventions publiques, produits générées par l'activité de la structure et subvention d'équilibre de la SASP.
- La différence entre les produits et les charges de l'exercice nous donne le résultat comptable de l'exercice.

# Produits / charges 2019/2020

Produits	Montant
Prestation de services	498 k€ (598 k€ en 2019)
Subventions publiques	880 k€ (750 k€ en 2019)
Produits divers	250 k€ (283 k€ en 2019)
Subvention SASP	3 114 k€ (3 130 k€ en 2019)
<b>Total</b>	<b>4 742 k€ (4 761 k€ en 2019)</b>

Charges	Coûts
Charges de personnel	2 423 k€ (2 269 k€ en 2019)
Charges externes	1 883 k€ (2 128 k€ en 2019)
Autres charges d'exploitation	317 k€ (435 k€ en 2019)
<b>Total</b>	<b>4 623 k€ (4 832 k€ en 2019)</b>

Résultat d'exploitation	+ 118 k€ (-71 k€ en 2019)
Résultat financier	+ 33 k€ (+11 k€ en 2019)
Résultat net	0 k€ (-129 k€ en 2019)

- La subvention de la SASP représente 66% des ressources comme en 2019
- Les charges de personnel représentent 52% des charges d'exploitation (47% en 2019)
- Les charges externes en représentent 40% (44% précédemment) et les autres charges 7% contre 9% en 2019)



# Bilan de l'Association 2019/2020

Actifs	Montants
Immobilisations corporelles	2 354 k€ (2 379 k€ en 2019)
Immobilisations financières	2 758 k€ (2 753k€ en 2019)
Créances	1 093 k€ (1 164 k€ en 2019)
Divers	357 k€ (76 k€ en 2019)
<b>Total des actifs</b>	<b>6 562 k€ (6 372 k€ en 2019)</b>

Dettes	Montants
Emprunts et dettes financières	595 k€ (660 k€ en 2019)
Dettes fournisseurs	740 k€ (876 k€ en 2019)
Dettes fiscales et sociales	832 k€ (565 k€ en 2019)
Autres dettes	240 k€ (124 k€ en 2019)
<b>Total des dettes</b>	<b>2 407 k€ (2 225 k€ en 2019)</b>

Total des actifs – total des dettes

4 155 k€ (4 147 k€ en 2019)

- Cette différence entre les actifs et les dettes, constitue les fonds propres de l'Association.
- Ceux-ci représentent la valeur comptable de la structure.

**Rapport des  
commissaires aux  
comptes**



- **Quitus financier et approbation des comptes de la saison 2019/2020**
- **Délibération concernant le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire**
- **Délibération concernant le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes suppléant**



Pierre GILLET

# **Présentation du budget 2020/2021**

Roland WEYAND



# Prévisionnel budget 2020/2021

2020/2021      2019/2020      ECART

Droits audiovisuels	0	0	0
Sponsors, publicité	185 000	185 500	-500
Recettes matches	10 000	10 000	0
Subventions des collectivités territoriales	860 000	820 000	40 000
Transferts de charges & reprises de prov	480 209	299 625	180 584
Merchandising	0	0	0
Autres produits	159 400	115 900	43 500

**TOTAL PRODUITS COURANTS**      **1 694 609**      **1 431 025**      **263 584**

Salaires apprentis	481 042	433 600	47 442
Salaires conventions	34 600	79 620	-45 020
Salaires Joueuses fédérales	70 000	303 660	-233 660
Primes de matches	10 000	25 000	-15 000
Déplacements joueuses	0	14 200	-14 200
<b>Total salaires &amp; assimilés joueurs</b>	<b>595 642</b>	<b>856 080</b>	<b>-260 438</b>
Charges soc.sur salaires & assim.joueurs	83 404	201 249	-117 845
<b>Coût salarial tot.&amp;assimilés joueurs</b>	<b>679 046</b>	<b>1 057 329</b>	<b>-378 283</b>

Salaires entraineurs	606 870	471 673	135 197
Salaires recruteurs	185 895	156 058	29 837
Déplacements entraineurs	53 750	78 750	-25 000
Déplacements recruteurs	69 400	46 700	22 700
<b>Total salaires &amp; assimilés ent.&amp; recrut.</b>	<b>915 915</b>	<b>753 181</b>	<b>162 734</b>
Charges sociales sur salaires & assim.ent.recruit	336 358	263 647	72 711
<b>Coût salarial tot.&amp;assimilés entr. &amp; recruit.</b>	<b>1 252 273</b>	<b>1 016 828</b>	<b>235 445</b>

Salaires structure	738 663	586 807	151 856
Déplacements structure	0	0	0
Charges soc.sur salaires structure	304 671	246 459	58 212
<b>Coût salarial total structure</b>	<b>1 043 334</b>	<b>833 266</b>	<b>210 068</b>

Autres charges de personnel      15 000      11 000      4 000  
**TOTAL CHARGES DE PERSONNEL & ASSIM.**      **2 989 653**      **2 918 423**      **71 230**

Frais de déplacement & réception	190 500	134 400	56 100
Frais d'organisation de matches	167 500	147 800	19 700
Services extérieurs	964 688	1 064 292	-99 604
Impôts & taxes	157 500	165 000	-7 500
Dotations aux amortissts & provisions	200 000	300 000	-100 000
Autres charges	566 875	671 500	-104 625

**TOTAL AUTRES CHARGES COURANTES**      **2 247 063**      **2 482 992**      **-235 929**

**RESULTAT COURANT**      **-3 542 107**      **-3 970 390**      **428 283**

Résultat exceptionnel :	310 000	-9 000	319 000
Résultat financier	9 000	-3 000	12 000
Subvention Fc Metz	0	0	0
Impôt société	0	0	0

**RESULTAT NET**      **-3 223 107**      **-3 982 390**      **759 283**

# **Renouvellement du mandat des 7 administrateurs**



*Pierre GILLET*



- Allocutions des représentants des collectivités territoriales et institutions fédérales



**Questions ?**

Merci de votre écoute.







## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'association FOOTBALL-CLUB de METZ (FC Metz)

7 janvier 2021 (en visioconférence)

Le président Pierre GILLET souhaite une cordiale bienvenue aux membres connecté(e)s et leur présente ses meilleurs vœux pour l'année 2021, avec une pensée particulière à tous ceux qui se battent contre la COVID-19 et à ceux qui nous ont quitté cette année.

En premier lieu, il demande au secrétaire général Jean-Jacques THIRY, de vérifier si l'assemblée générale peut valablement délibérer.

Selon les nouveaux statuts de l'Association Football-Club de Metz validés par l'Assemblée générale extraordinaire du 6 février 2020, le quorum sera obtenu à deux conditions :

- condition n° 1 : présence de la moitié au moins des administrateurs : 15 administrateurs connectés ou représentés sur 16.
- condition n° 2 : présence de 50 % + 1 des droits de vote, soit 427 voix minimum sur 852 possibles : 564 voix connectées ou représentées

Les deux conditions étant remplies, l'assemblée générale de l'Association Football-club de Metz peut valablement délibérer.

### *Invité(e)s présent(e)s :*

Alexandre CLEMENT (directeur-adjoint du Centre de Formation de Metz) – Jean FRANÇOIS (vice-président du conseil départemental de la Moselle, représentant Patrick WEITEN, président) – Thierry HORY (vice-président de la commission sports du Conseil Régional du Grand Est, représentant Jean ROTTNER, président) - Olivier PERRIN (Directeur général de la Formation) - Christophe PETITJEAN (commissaire aux comptes) - Hélène SCHRUB (directrice générale de la SASP, représentant Bernard SERIN, président)

Pierre GILLET passe la parole à Hélène SCHRUB, directrice générale de la SASP, pour un bilan de l'année 2020.

En premier lieu, elle fait part de sa satisfaction concernant les résultats de l'équipe première dont le maintien en Ligue 1 est vital pour le projet du club. Pareillement, toutes les équipes ont obtenu des résultats satisfaisants, que ce soit à DAKAR, à SERAING, ou à Metz avec la montée en nationale 2 de l'équipe réserve,

Elle informe l'AG que la SASP a renouvelé ses conventions de partenariat avec l'Association FC Metz ainsi que avec Génération Foot à DAKAR pour les 10 prochaines années, ce qui garantit les budgets des 2 structures.

Elle rappelle que la nouvelle tribune du stade Saint SYMPHORIEN sera livrée en 2021 et qu'elle sera gérée par une des composantes du groupe FC Metz : « FC Metz stadium », avec une nouvelle entité chargée de la restauration : « FC Metz restauration ».

L'équipementier du club est redevenu « KAPPA » pour les trois prochaines années, « CAR Avenue » et le conseil départemental de la Moselle » reste partenaires du club.

Elle termine son intervention en insistant sur les difficultés économiques de la période, avec en plus la crise liée aux droits télévisuels.

### **1) Rapport moral de la saison 2019/2020**

Olivier PERRIN se charge du rapport moral concernant les équipes féminines et masculines football du Centre de Formation à l'aide des documents de présentation joints en annexe 1.

Pierre GILLET se charge du rapport moral pour le « Tennis des Paraiges ».

L'objectif affiché pour la section tennis est de mettre en place un club premium axé sur la terre battue, en cohérence avec le cercle des Paraiges qui sera bientôt opérationnel dans la nouvelle tribune sud. Un partenariat a été également mis en place avec la Ligue dont les terrains jouxtent le tennis club des Paraiges pour une mise à disposition de courts. En 2020, il y a 100 adhérents adultes et 25 adhérents enfants.

Aucune question n'étant posé à l'issue de son intervention, Pierre GILLET soumet le rapport moral au vote de l'assemblée générale qui donne quitus moral pour l'activité de l'association pour 2019/2020 à 81,38 % des voix exprimées.

## **2) Rapport financier pour la période comptable ayant pris fin le 30 juin 2020**

Présentation du compte de résultats (annexe 2) et du bilan (annexe 3) par Roland WEYAND, trésorier.

Aucune question n'étant posée à l'issue de l'intervention de Roland WEYAND, Pierre GILLET soumet le rapport financier au vote de l'assemblée générale qui donne son quitus financier pour 2019/2020 à 75,71 % des voix exprimées.

## **3) Rapport du commissaire aux comptes (annexe 4)**

Christophe PETITJEAN, commissaires aux comptes, informe l'assemblée générale que les comptes présentés sont certifiés conformes et sincères au regard des règles et principes comptables français, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association FOOTBALL-CLUB de METZ au 30 juin 2020.

Pierre GILLET soumet le rapport du commissaire aux comptes au vote de l'assemblée générale qui est validé à 77,48 % des voix exprimées.

## **4) Vote du mandat pour 6 ans du commissaire aux comptes et de son suppléant**

Pierre GILLET propose à l'AG de désigner par un vote le nouveau commissaire aux comptes et son suppléant pour les 6 prochaines années.

Titulaire : cabinet ABEIX 4 rue Marconi 57070 METZ. - Monsieur Christophe PETITJEAN  
Suppléante : Madame Marie Josèphe BOUCQ 4 rue Marconi 57070 Metz

La proposition du président est validée avec 79,43 % des voix exprimées.

## **5) Renouvellement des administrateurs**

7 postes d'administrateurs sont à renouveler par l'AG de ce jour. Les 7 sortants se portent candidats pour un nouveau mandat, aucune autre candidature n'a été enregistrée.

Pierre GILLET : candidature validée à 77,48 % des voix exprimées  
Michel HEINRICH : candidature validée à 77,48 % des voix exprimées  
Max JACQUOT : candidature validée à 77,48 % des voix exprimées  
Francis JUPIN : candidature validée à 75,71 % des voix exprimées  
Claude KEIME : candidature validée à 80,14 % des voix exprimées  
Claude LANG : candidature validée à 83,69 % des voix exprimées  
Georges ZVUNKA : candidature validée à 84,40 % des voix exprimées



6) Paroles aux invités et questions de l'assemblée

Thierry HORY, vice-président de la commission sports du Conseil Régional du Grand Est présente ses meilleurs vœux à tous et informe l'AG que la politique d'investissement de la Région du Grand Est s'ouvre encore davantage à l'investissement sportif puisque le budget Région a été augmenté de 67 %.

Jean FRANÇOIS, vice-président du conseil départemental de la Moselle félicite Olivier PERRIN et son staff, se satisfait de l'action du FC Metz formation envers les jeunes à travers un projet global incluant scolarité et formation citoyenne, constate l'influence départementale toujours importante du FC Metz en tant que porte-drapeau du sport en Moselle,

Christophe SOLLNER, président du district mosellan de football salue le travail de qualité de tous les membres de l'Association FC Metz, l'ambiance extraordinaire du club, et remercie Bernard SERIN pour tout ce qu'il fait pour le club et pour le football mosellan.

19 H 54 : l'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant posée, le Président remercie les participants et particulièrement Monsieur BENIS de la société « OOPn » qui a assuré le bon déroulement technique de la visioconférence.

Le Président

Pierre GILLET





VISITE DTN  
PRESENTATION DE LA PREFORMATION

---

SAISON 2020 - 2021





# SOMMAIRE

Introduction

La préformation au FC Metz

Le joueur au cœur de la matrice

La scolarité

Le médical

Le social

Le recrutement

SAISON 2020 - 2021



# 1

## INTRODUCTION

---

Le projet de formation

La préformation au cœur de la politique  
de formation

Les joueurs professionnels passés par la  
préformation

L'organigramme du centre de formation



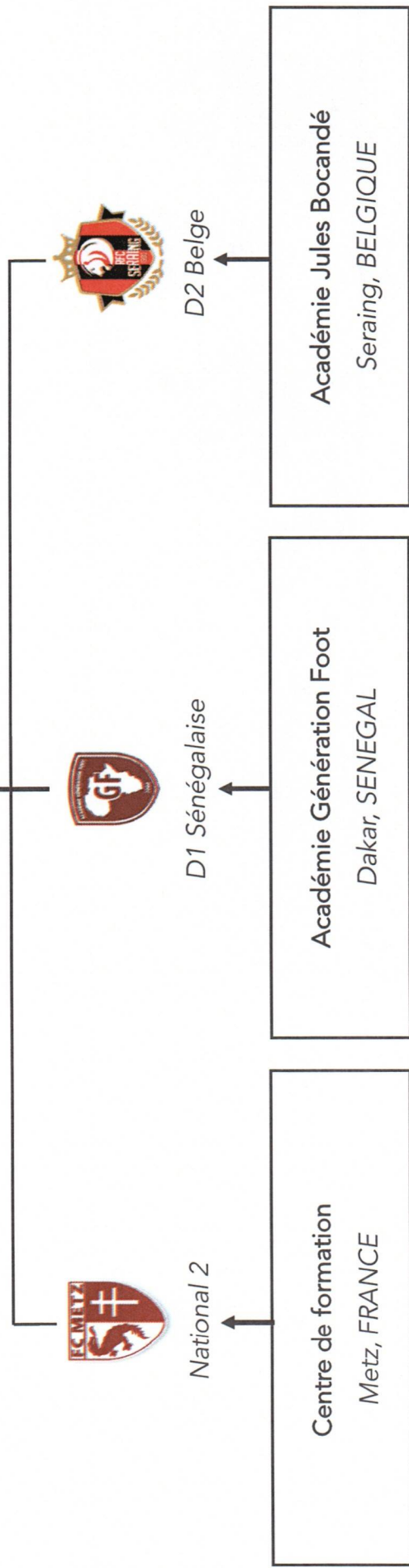


# 1

## La projet de formation 1/3

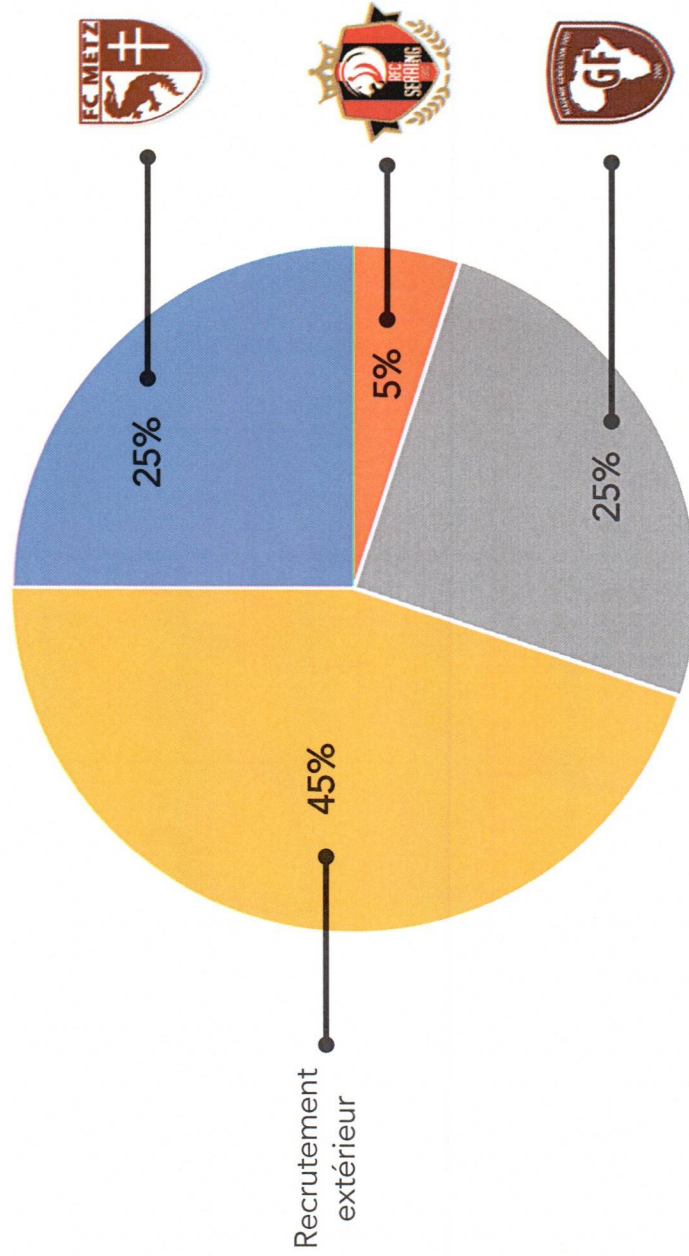


Pérenniser le FC Metz en Ligue 1



# 1

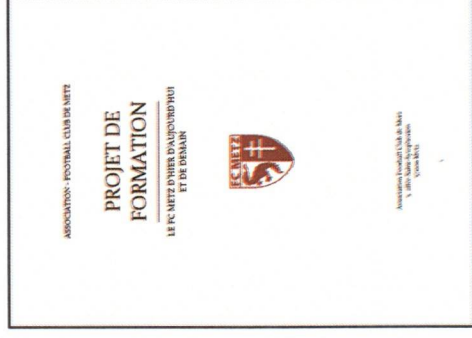
## Le projet de formation 2/3





# 1

## Le projet de formation 3/3



Un projet club écrit et validé par toutes les entités du club : Association et SASP

Un projet basé sur des valeurs : contenus et hommes

Un projet de jeu partagé par tous les acteurs de la formation de l'école de football à la formation

# 1

## La préformation au cœur de la politique de formation

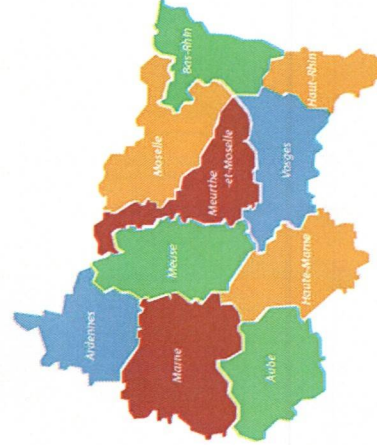
Ecole de foot

65%

Préformation  
Section sportive élite

85%

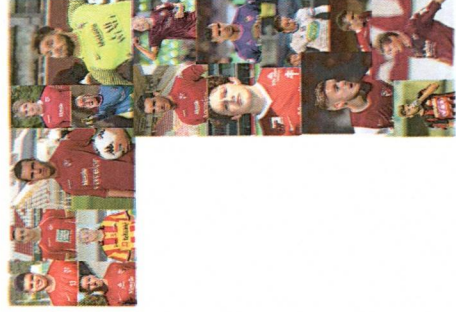
Centre de formation





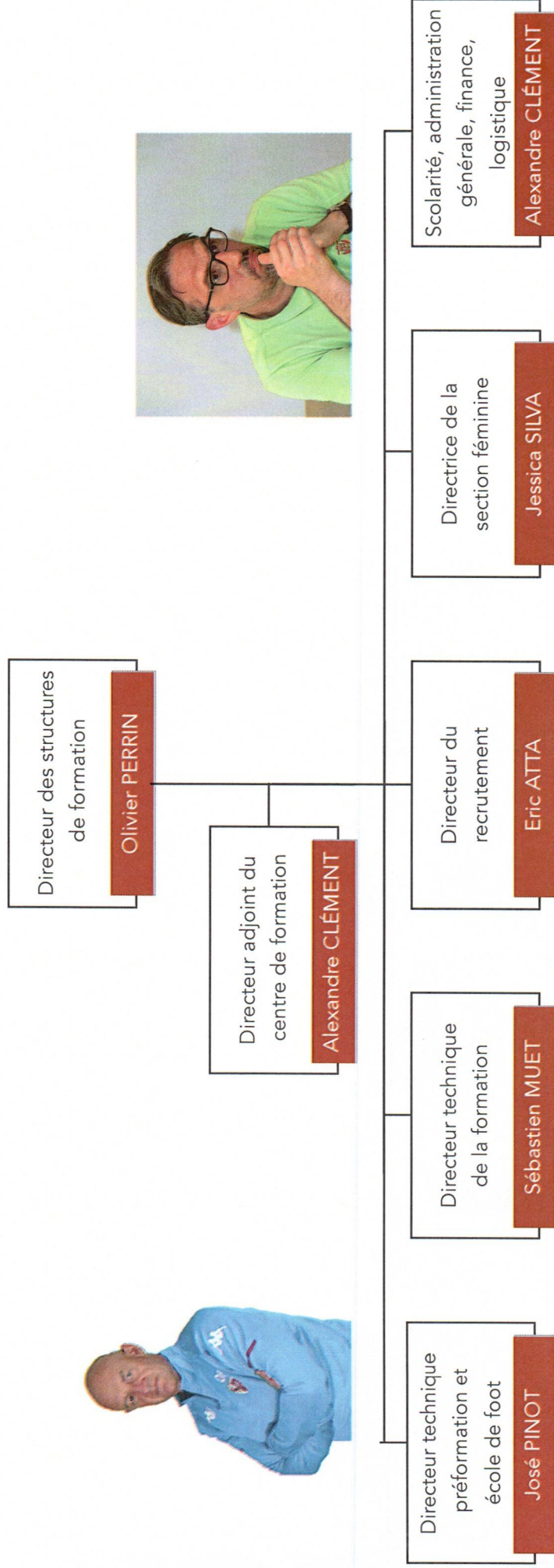
# 1

## Les joueurs professionnels passés par la préformation



# 1

## L'organigramme du centre de formation







# 2

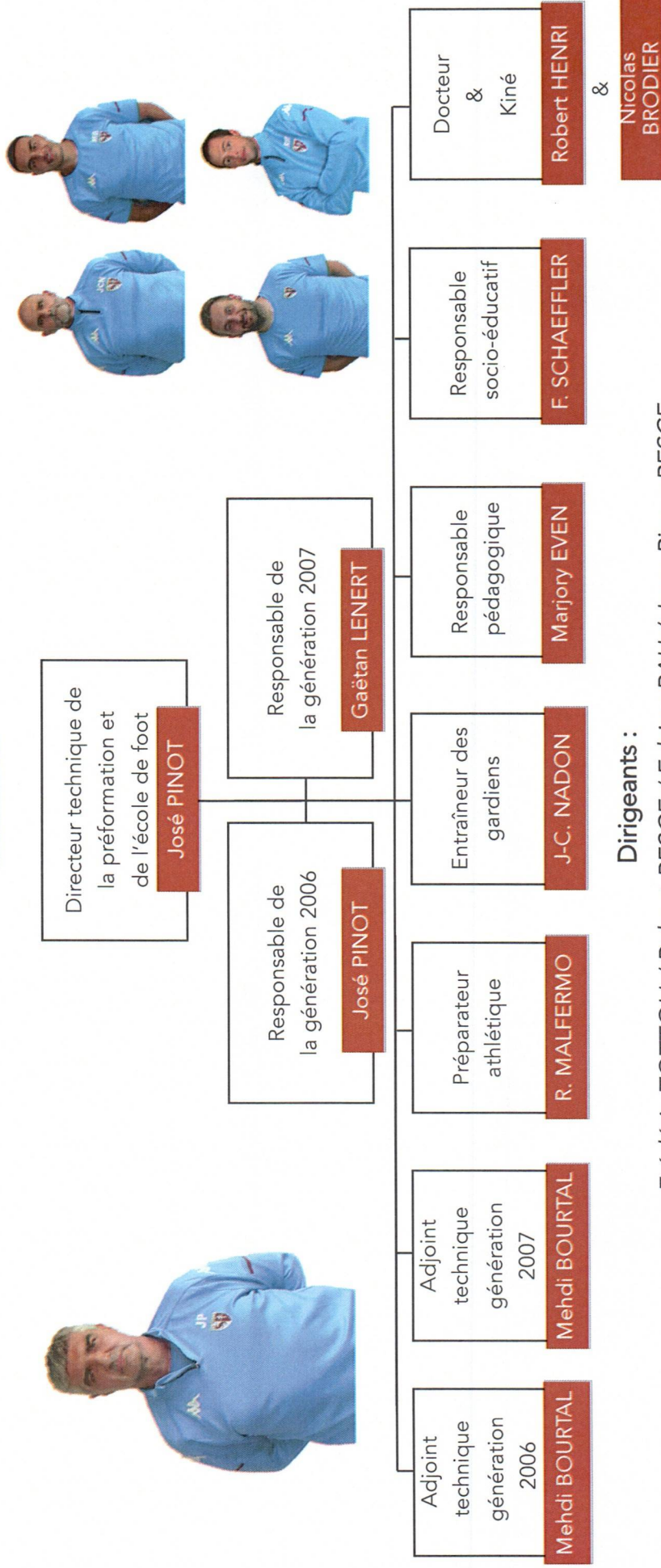
## LA PREFORMATION AU FC METZ

- L'organigramme de la préformation
- Les objectifs de la préformation
  - La place de la préformation
- Le développement de valeurs fortes
  - Le projet de jeu
- Le passage de la préformation à la formation



# 2

## L'organigramme de la préformation



### Dirigeants :

Frédéric TOTTOLI / Robert PESCE / Fabien RAU / Jean-Pierre PESCE

Ali HALIMA FILALI / Ludovic DELEPINE / Pascal HENNER



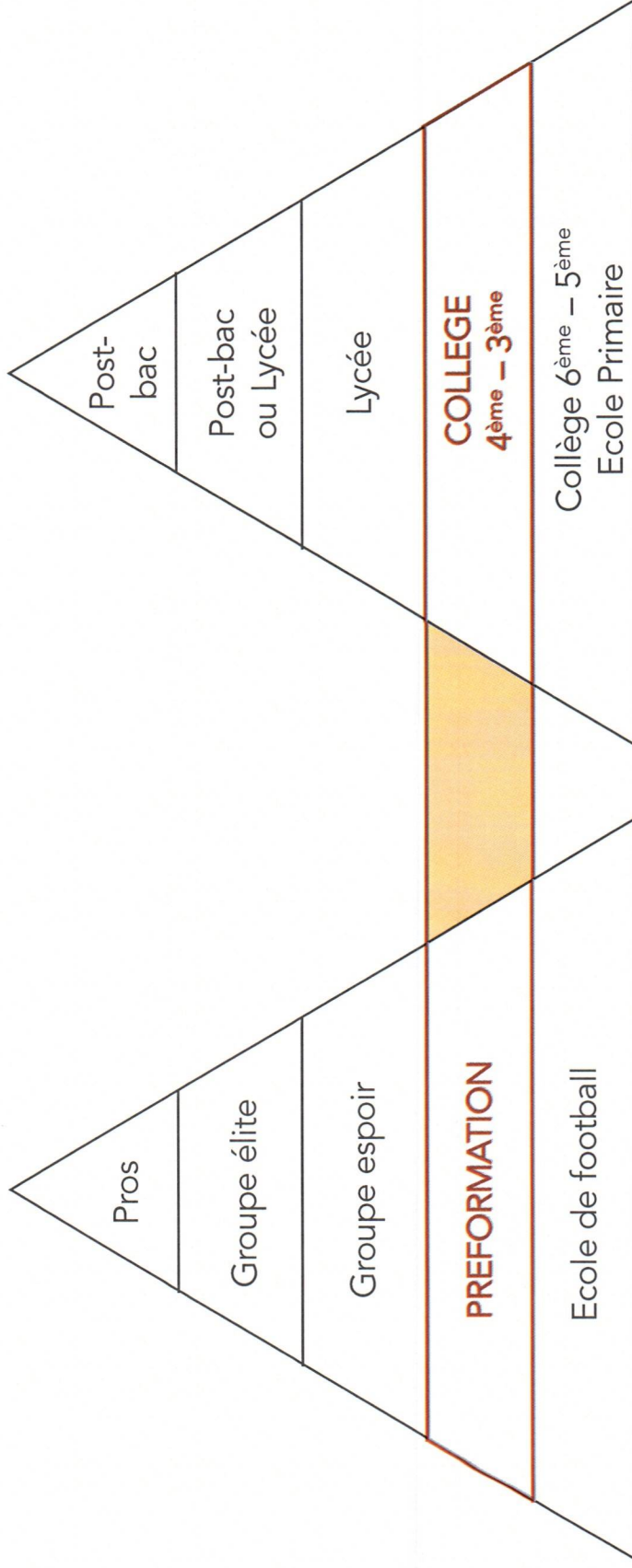
# 2

## **Les objectifs de la préformation**

- ❖ Coordonner la structure qui a pour objectif de former des joueurs en vue de les intégrer au centre de formation
  - ❖ Travailler en équipe pour la réussite de nos jeunes (administratif, sportif, scolaire, éducatif, médical)
    - ❖ Compléter l'éducation parentale au travers des valeurs éducatives et sociales
      - ❖ Accompagner les élèves afin de favoriser leur réussite scolaire
      - ❖ Former les joueurs de demain, les hommes de demain
      - ❖ Transmettre notre identité par le travail

# 2

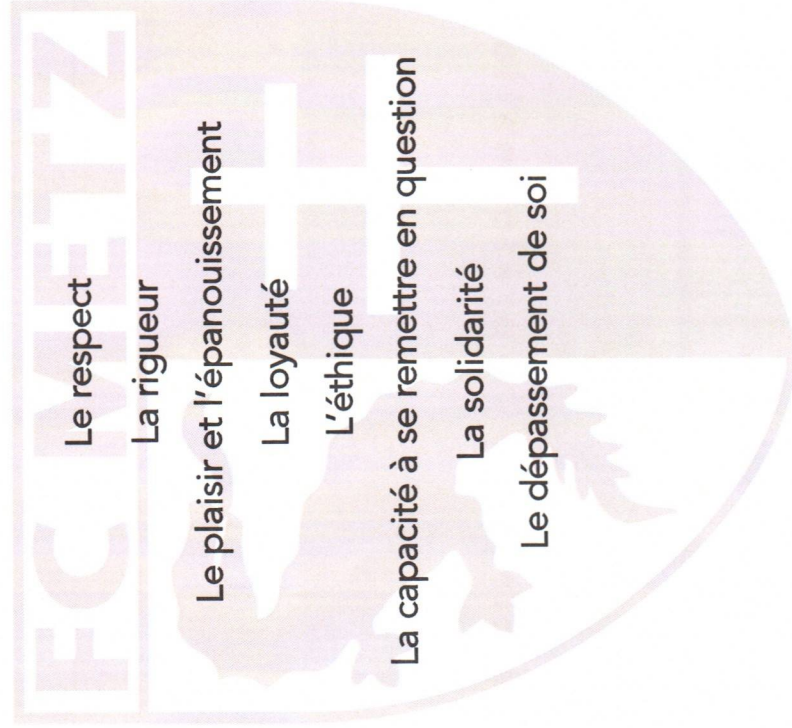
## La place de la préformation





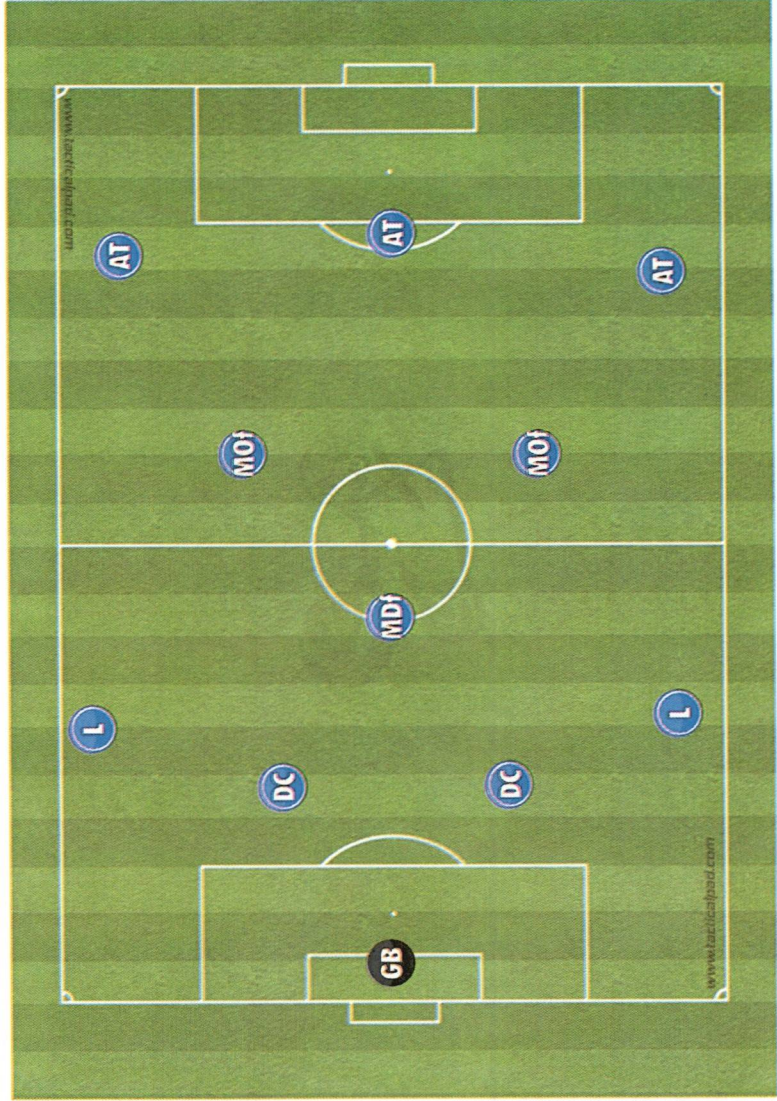
# 2

## **Le développement de valeurs fortes**



# 2

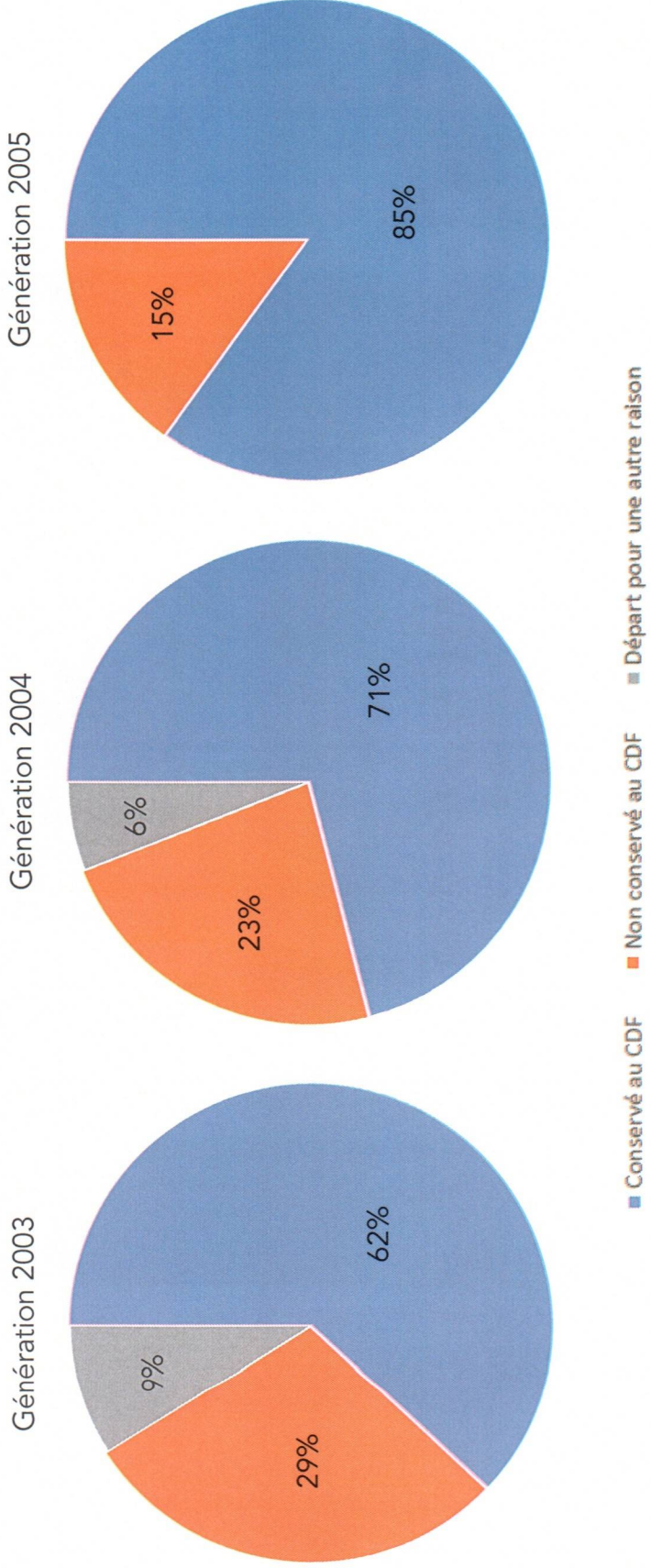
## Le projet de jeu





# 2

## Le passage de la préformation à la formation





# 3

## LE JOUEUR AU CŒUR DE LA MATRICE

Les objectifs de l'accompagnement

L'accompagnement du joueur

L'accompagnement de la famille

Un logiciel de suivi

Le domaine médical

La scolarité

La semaine type

Le domaine social



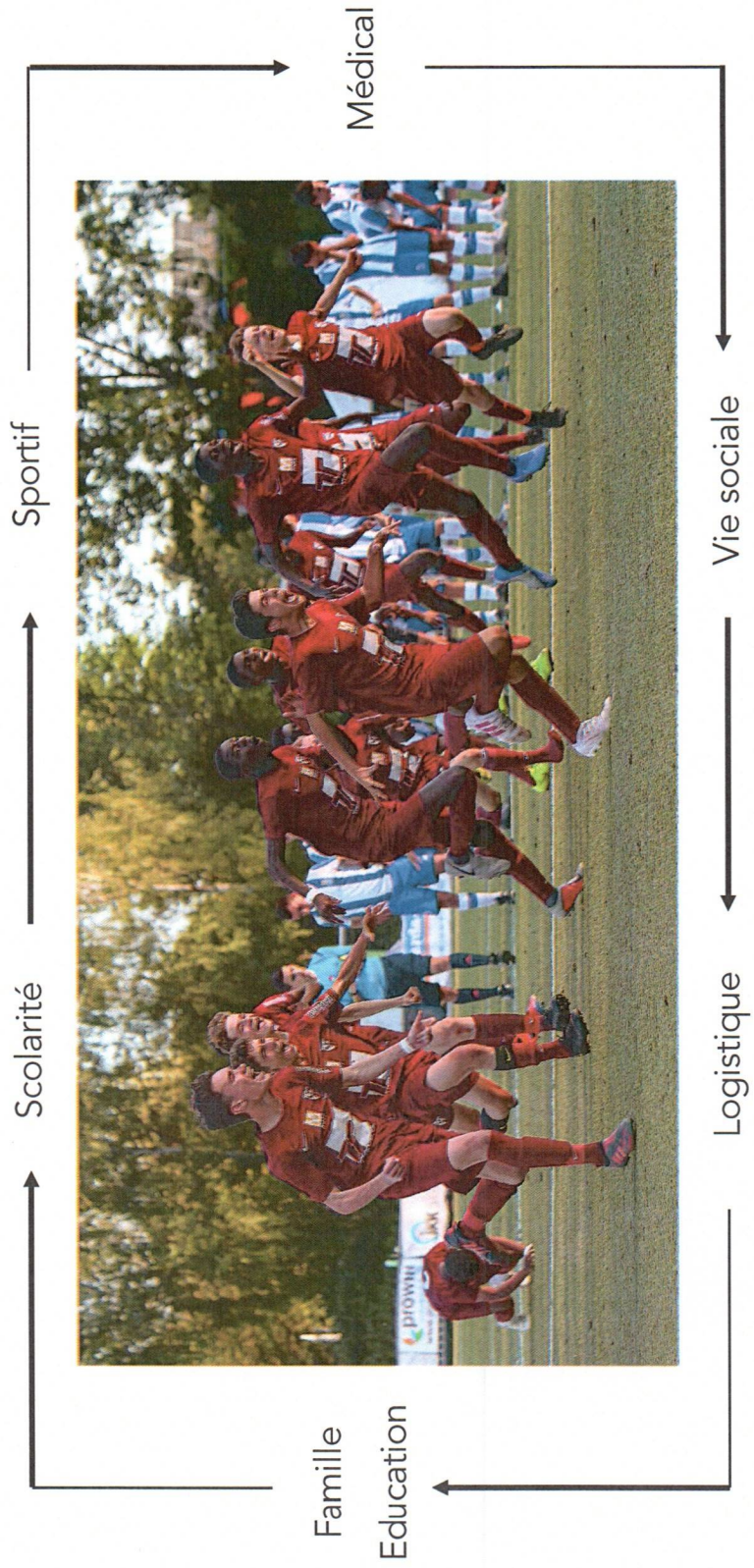
# 3

## **Les objectifs de l'accompagnement**

- ❖ L'aider à bien reconnaître les situations de jeu sur le terrain
- ❖ Lui apprendre à bien se connaître et à devenir autonome
- ❖ Permettre aux jeunes de s'épanouir en prenant du plaisir
  - ❖ Impliquer le joueur dans son développement
  - ❖ Fixer son attention en étant mieux concentré

# 3

## L'accompagnement du joueur



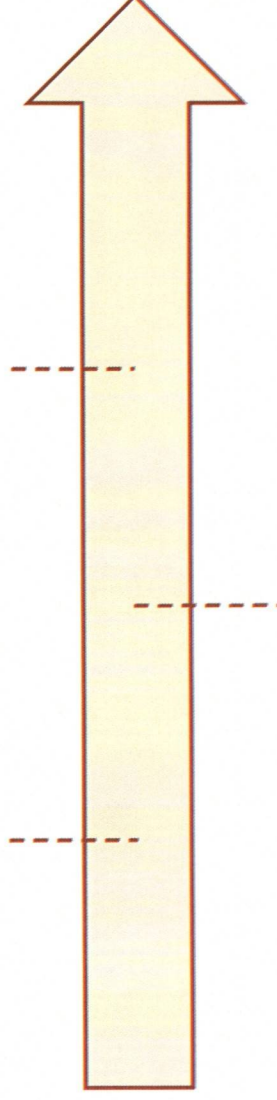


# 3

## **L'accompagnement de la famille**

Entretien mi-saison  
U14 & U15

Entretien fin de saison  
U14 & U15



Entretien scolaire d'orientation  
Classe de 3ème



Informations diverses, programme de la semaine et partage de photos





# 3

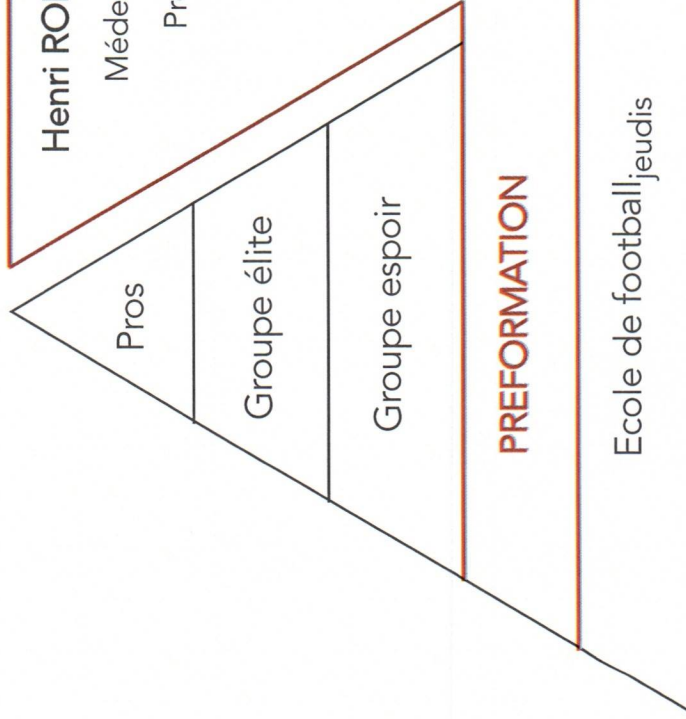
## Le domaine médical 1/2



Pros	Patrice LHUILLIER – Médecin référent du club	Clinique Claude Bernard Examens complémentaires Rééducation Chirurgie
Groupe élite	Patrice LHUILLIER Bruno GRANDIDIER	Kiné Podologue Nutritionniste Psychologue Dentiste
Groupe espoir		
<b>PREFORMATION</b>	Henri ROBERT	Kiné Psychologue
Ecole de football		

# 3

## Le domaine médical 2/2



Henri ROBERT

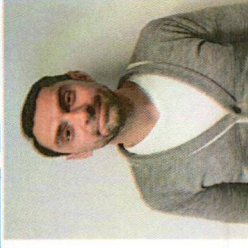
Médecin généraliste « sportif »

Présence les lundis, mercredis et vendredis

Examens médicaux annuels

Consultations

Décision de la reprise de l'entraînement



Nicolas BRODIER & Anne GERARD

Masseurs kinésithérapeutes

Présence les lundis, mardis, mercredis et

Assure les soins aux joueurs blessés

Prévention – Réhabilitation – Postures –



# 3

## La scolarité



473 élèves dont 148 sportifs  
11 sections sportives & pôles avec internat  
Principal : Jean-Jacques HOCQUEL  
2 coordinateurs des sections & pôles

Responsable pédagogique : Marjory EVEN  
Participation aux conseils de classe  
Orientation scolaire (entrée en 4<sup>ème</sup> et 2<sup>nde</sup>)  
Entretien avec les familles  
Suivi individuel – Travail d'anticipation



# 3

## La semaine type

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Début de la semaine		Réveil à 7h & Petit-déjeuner				
Cours 10h - 12h		Cours 8h - 12h				
		Pause déjeuner 12h - 13h				
		Cours 13h - 15h				
		Entraînement 15h30 - 17h30			Compétition	
	Dîner 18h30 - 19h15					
	Etudes du soir de 19h15 - 20h30			Retour dans les familles		
	Extinction des feux à 21h15					Repos en famille



# 3

## **Le domaine social**

Entretien individuel : à la demande du jeune, du staff sportif ou de la CPE

Mise en place de vidéoconférences pendant la crise sanitaire (films et débats)

Suivi individuel : Echanges hebdomadaires avec le staff de la préformation sur le bien-être et les problèmes éducatifs

Retour d'expérience d'Umut BOZOK, ancien pensionnaire de la préformation aujourd'hui professionnel

Lien important avec le Fondation : actions contre l'homophobie, sensibilisation sur les réseaux sociaux ...

Mise en relation avec le psychologue

Responsable socio-éducatif :  
**Frédéric SCHAEFFLER**







# 4

## RECRUTEMENT

L'organigramme

Les niveaux de recrutement

La répartition géographique des recruteurs

Les secteurs de recrutement

Le partenariat FC Metz Moselle

Les opérations

La provenance géographique des joueurs de la préformation

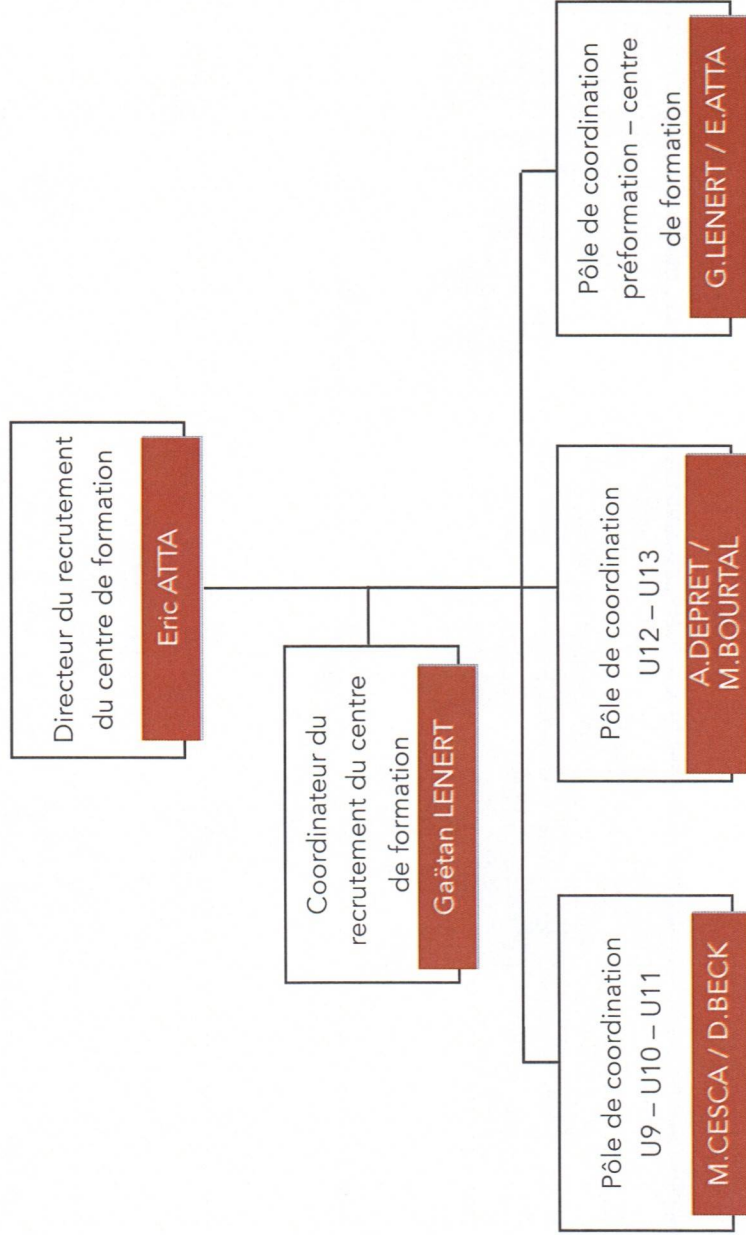
Les ANS signés





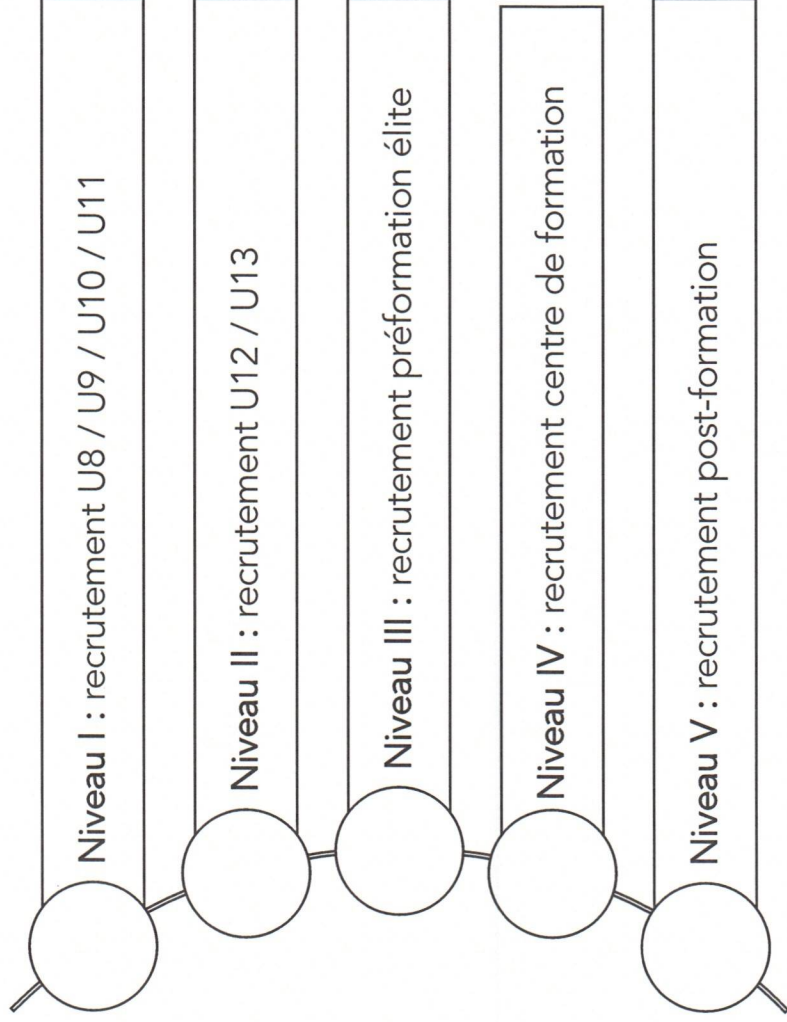
# 4

## L'organigramme du recrutement



# 4

## Les niveaux de recrutement





# 4

## La répartition géographique des recruteurs

<p>A. MILIANI Secteurs Houiller Pays de Bitche Moselle Sud</p> <p>N. DEHAR Secteurs Sidérurgie – Pays Haut</p> <p>P. CLAVIER Meurthe et Moselle Sud - Vosges</p>		<p>A. DEPRET, M. BOURTAL, R. PAGNAT, JP. GOUJARD, D. BECK, A. MILIANI Secteur messin</p> <p>N. SINOUEH Secteurs Bas-Rhin &amp; Haut-Rhin</p> <p>E. ATTA &amp; G. LENERT Pôles espoirs</p>
--	--	---

E. ATTA & O. PERRIN  
Afrique



D. ATTYS, E. ATTA, G. LENERT  
Ile de France

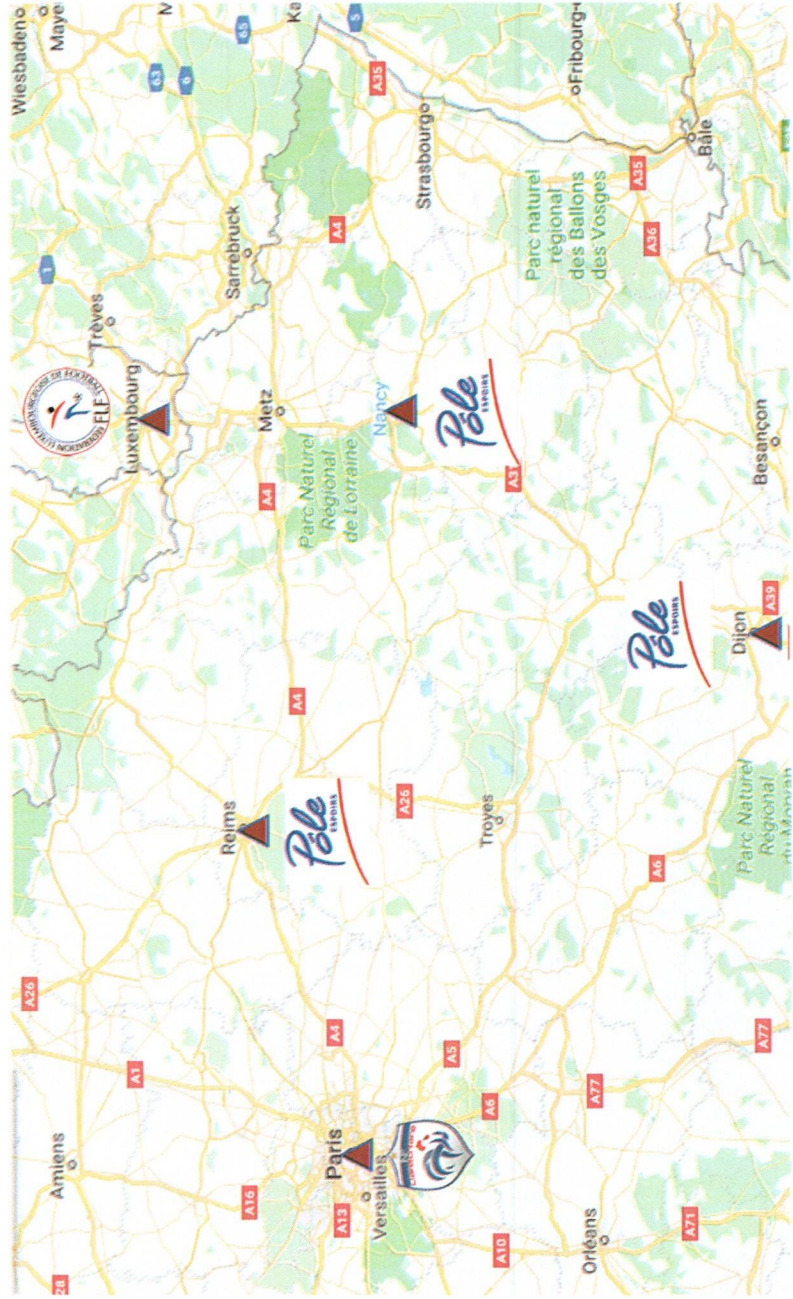


B. HARRATH  
Luxembourg



# 4

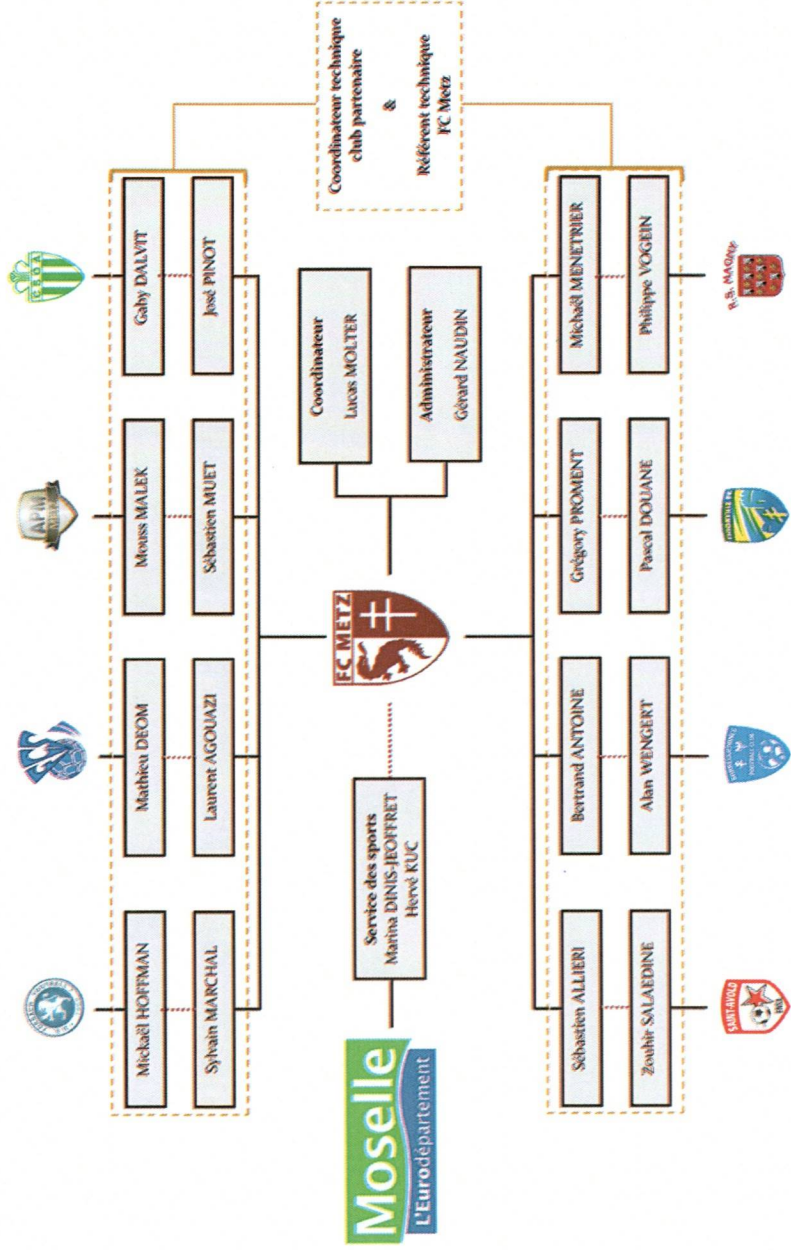
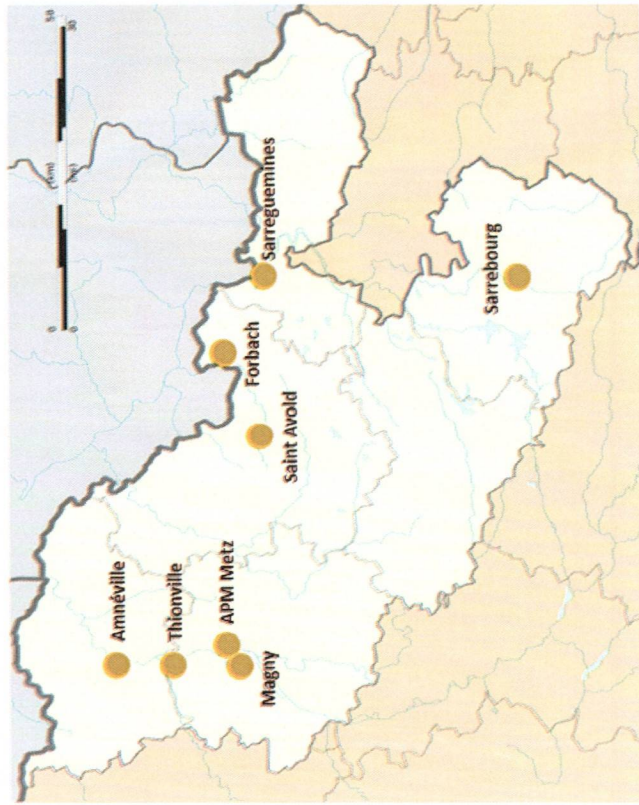
## Les secteurs de recrutement





# 4

## Le partenariat FC Metz Moselle



# 4

## Les opérations de recrutement



- 4 rassemblements
- Invitations sur les séances d'entraînement, matchs amicaux et les tournois
- Tiger Cup U11 : 8 sites de qualification et une finale
- Sport 2000 Cup U10

### Projets :

- Tournoi Victor Genson U9
- Etapes en champagne et en alsace de la Tiger Cup U11
- Tournoi U12

- 3 rassemblements

- Invitations et fidélisations aux séances d'entraînement, aux matchs amicaux et aux tournois

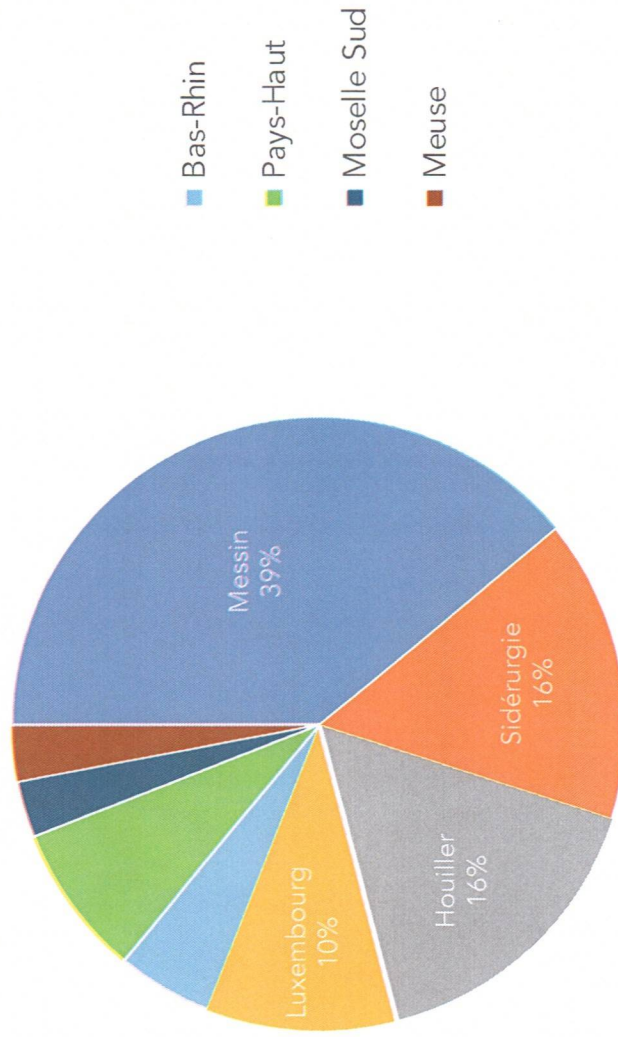


- Stage élite U12 « Vacances d'hiver »
- Stage élite U13 « Vacances de la Toussaint »



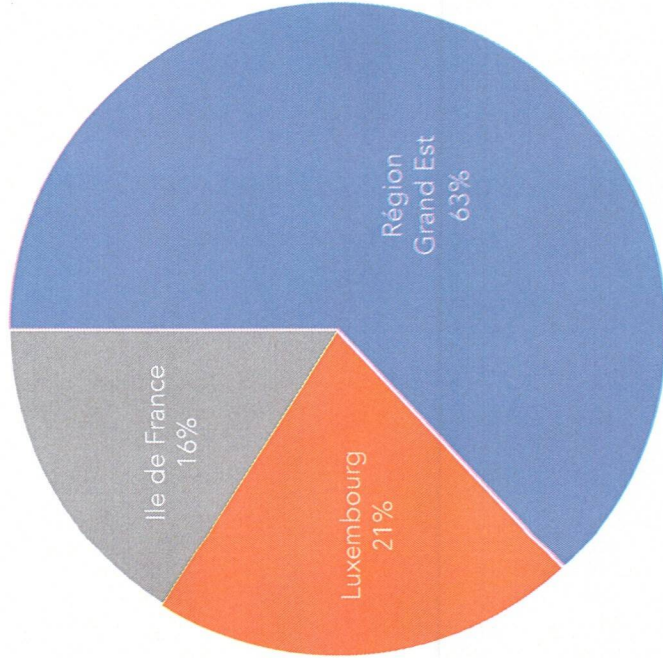
# 4

## La provenance géographique des joueurs de la préformation



# 4

## Les ANS signés – Saison 2019/2020



### U15 - Génération 2005 :

- 3 ANS: 2 joueurs du FC Metz et 1 joueur d'un club extérieur

### U14 - Génération 2006 :

- 5 ANS: 3 joueurs du FC Metz et 2 joueurs de clubs extérieurs
- 1 convention « Luxembourgeoise » - 1 joueur du FC Metz

### U13 - Génération 2007 :

- 7 ANS: 3 joueurs du FC Metz et 4 joueurs de clubs extérieurs
- 3 conventions « luxembourgeoise »: 3 joueurs de clubs extérieurs



**Merci de votre attention !**





## Le Foot Féminin

Le sport féminin bénéficie d'une *ascension* importante de sa *médiatisation* et participe à l'acceptation de l'égalité.

Le foot féminin est entrain de franchir la *première* étape de son développement

Les *budgets* alloués par les différents acteurs: FIFA, UEFA, FFF, & sponsors *s'accroissent*

Le football devient un département *incontournable* dans *l'image* des clubs sans avoir encore atteint une maturité de son modèle économique

SAISON 2021 - 2022





# 1

## Foot Féminin

« Il est donc important de considérer l'image de la femme comme un moyen marketing à fort impact pour les sponsors qui vont être très sensibles à cette nouvelle opportunité marketing créée par la femme sportive. »

Dr. A. Klein – Sociologiste

## Le Foot Féminin

- Partenariat FFF/ARKEMA pour 3 ans.
- Jusqu'à 2024 – Tous les matchs télévisés par Canal+ pour un montant de **6 millions d'euros**.
- Arrivée de la **3ème** place du Championnat pour la Ligue des Champions
- Augmentation de la commercialisation de la Ligue par la FFF avec un investissement de la LFP d'un montant de **6 millions d'euros**
- Création du Groupe de Travail avec la **LFP et l'AFPF** pour négocier l'amélioration du statut de la joueuse, de la ligue et la situation des équipes pro



La Coupe du Monde 2019 en France a eu des effets moteurs;

- Investissement 1 milliard de la FIFA entre 2019 – 2023
- Nombre d'équipes au Mondiale passera de 24 à 32



L'UEFA a décidé de soutenir financièrement le développement des ligues;

- Investissement de 33M€ en faveur de la croissance entre 2020 - 2024



La FFF travaille à l'accompagnement juridique du statut de la joueuse:

- Durée des contrats
- Frais de Formation de la Joueuse

# 2

## Le Projet du FC Metz



La section Féminine est un département de l'association **FC METZ** faisant partie **intégrante** du projet du groupe FC METZ:

- Répond aux multiples demandes d'actions sociales
- Augmente le rayonnement dans l'agglomération messine et le département
- Véhicule une image inclusive et progressive
- Peut permettre de fidéliser une plus grande variété de supporters

## Démographie de Metz

Une démographie qui est relativement jeune: donc plus **ouvert & moderne**, mais surtout présent sur les réseaux sociaux

### Répartition de la population par sexe à Metz

Données 2017	Metz : nombre habitants	% de la population
Hommes	57 099	49,0 %
Femmes	59 330	51,0 %

### Nombre d'habitants par classe d'âge à Metz

Données 2017	Metz : nombre habitants	% de la population
Moins de 15 ans	18 136	15,6 %
15 - 29 ans	29 817	25,6 %
30 - 44 ans	22 506	19,3 %
45 - 59 ans	20 160	17,3 %
60 - 74 ans	16 793	14,4 %
75 ans et plus	7 904	6,8 %

## Section Féminin 2021-22

### PERFORMANCE FORMATION DÉCOUVERTE

- Concurrencer en *Division 2*
- Former les joueuses de demain avec ses *2 sections sportives*
- Encadrer de la *centaine de licenciées* du Club
- Animer des Interventions dans le *milieu scolaire*
- Organiser des séances dans les quartiers de *l'agglomération* de Metz
- Débiter la deuxième Phase du **FC Metz Moselle**;
- Interventions avec les **6 Clubs partenaires**
- Promouvoir une **image** d'inclusivité et d'ouverture.





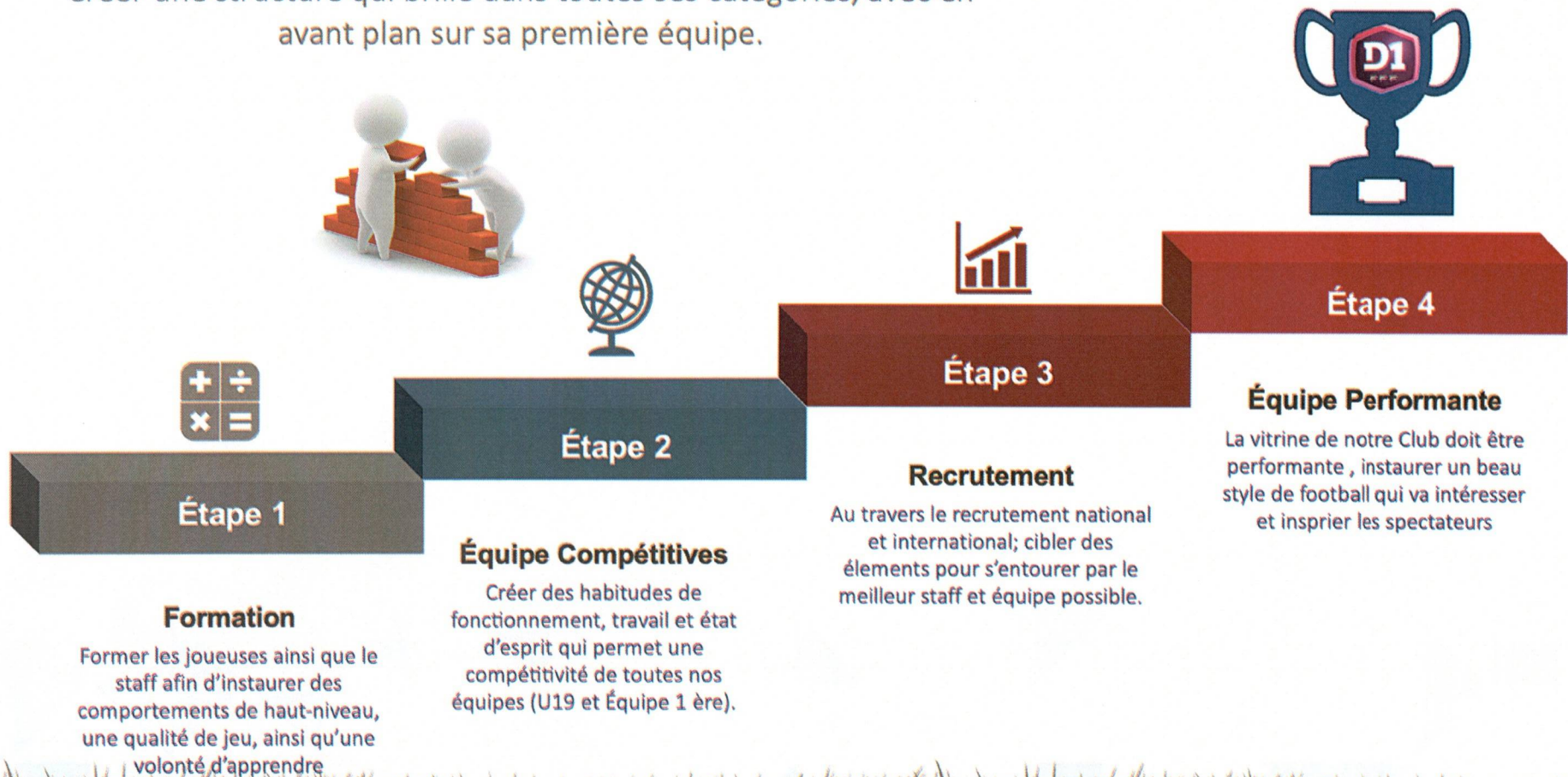
# La Section Féminine





## Section Féminine Performante

Créer une structure qui brille dans toutes ses catégories, avec en avant plan sur sa première équipe.

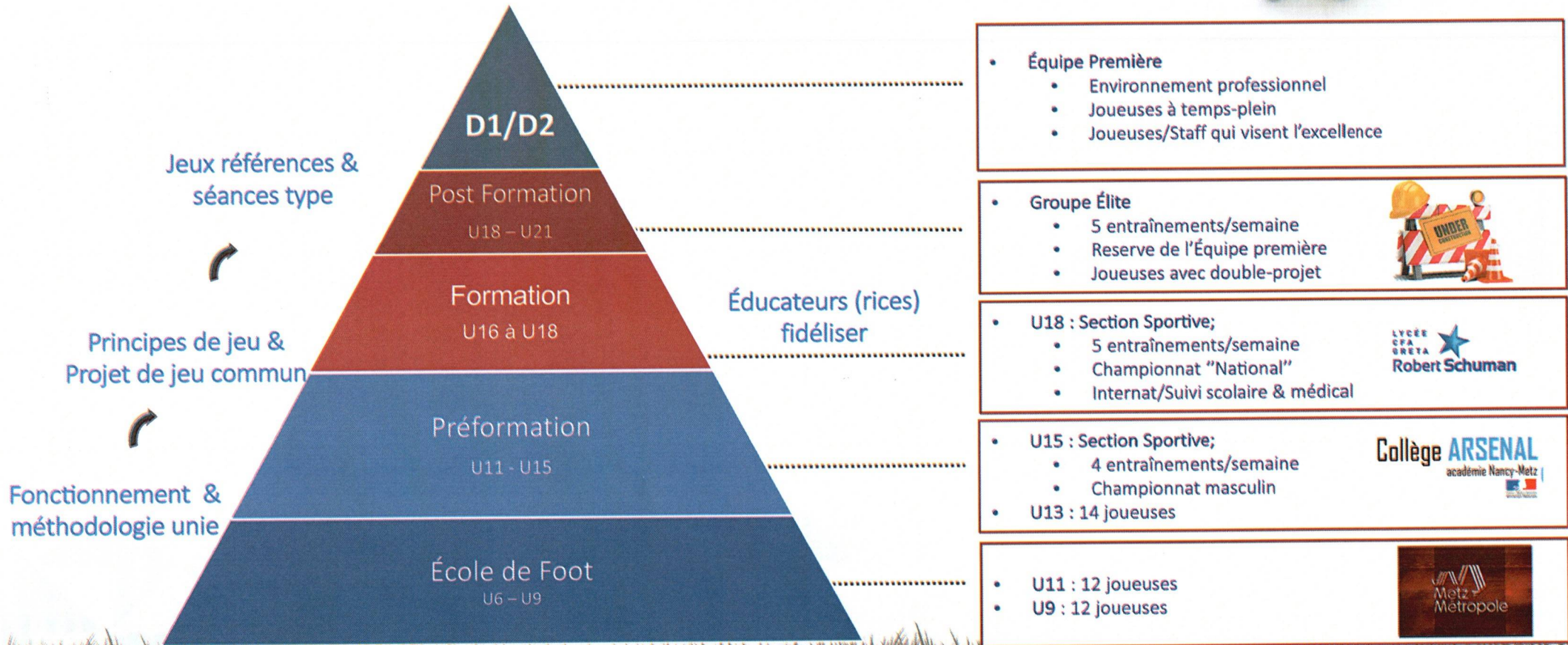






# La Structure

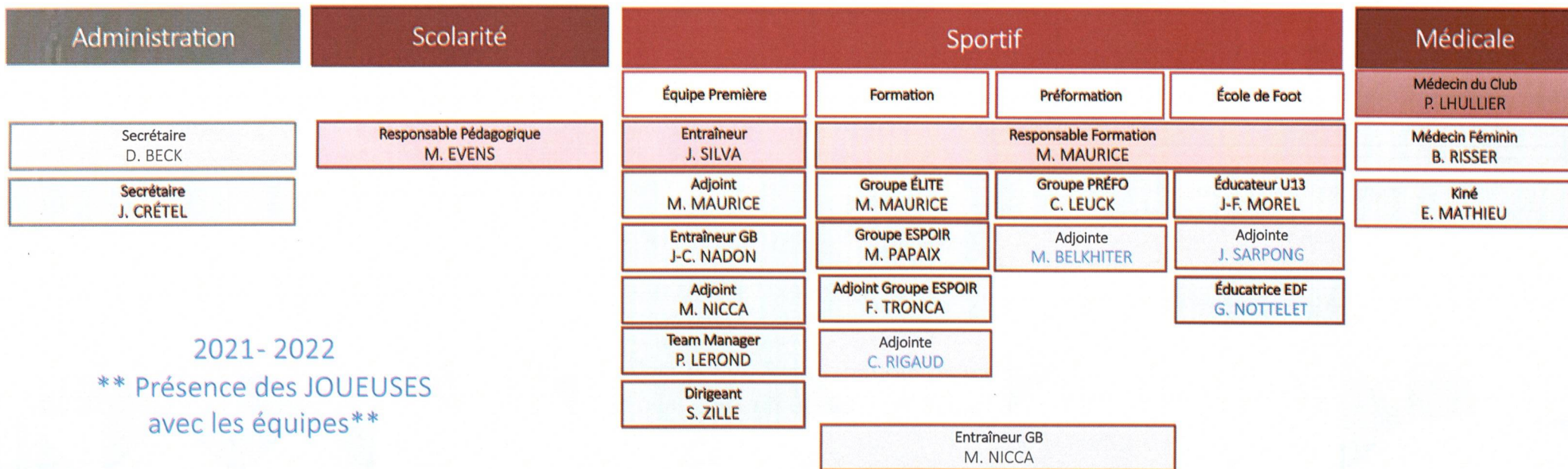
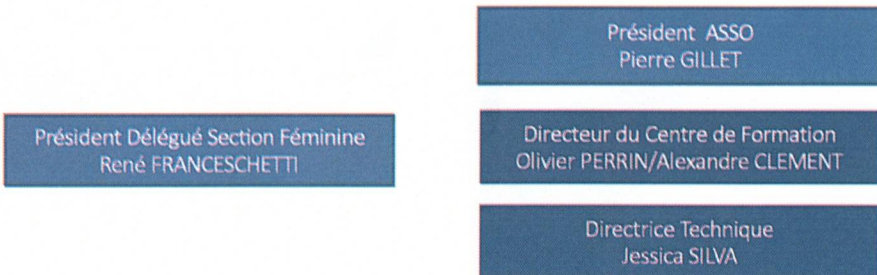
Une structure qui assure un équilibre scolaire, un développement sportif & personnel afin de développer une identité de jeu commun et signer le plus grand nombre de joueuses.







# Organigramme Technique – Section Féminine

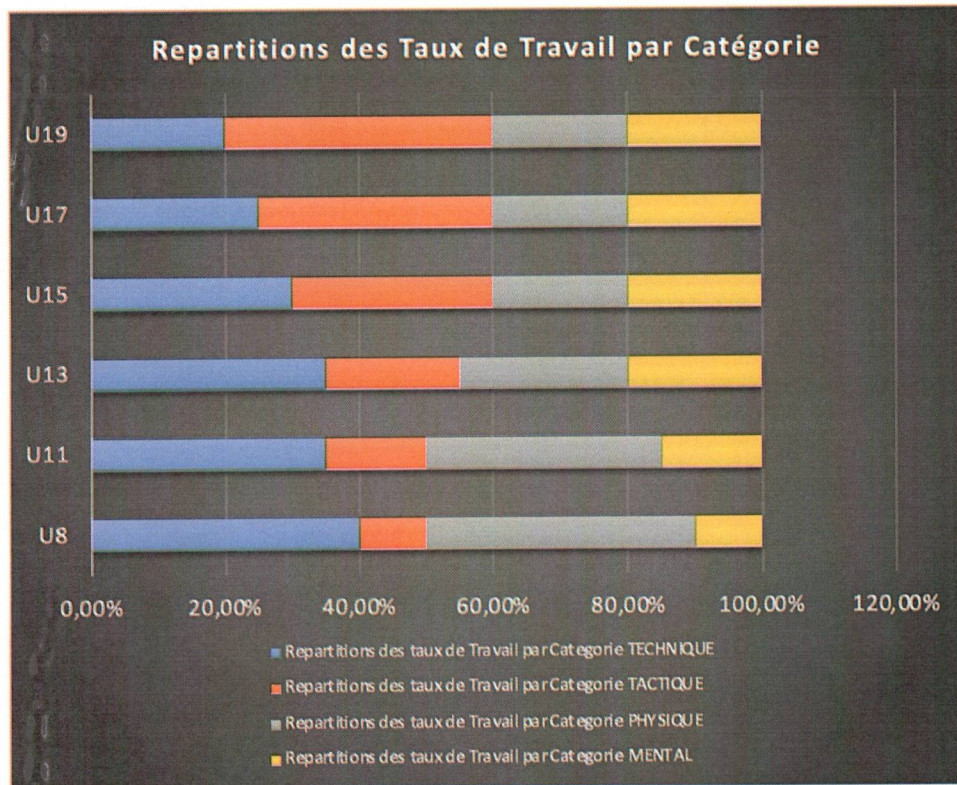


2021- 2022  
 \*\* Présence des JOUEUSES  
 avec les équipes\*\*





# Projet de Jeu avec Objectifs Commun



## Philosophie

Principes de Jeu	
Offensif	Defensif
Soutien 360*	Compacte
Largeur	Temporiser
Profondeur	Cadre
Mobilité/Pénétration	Couverture
Improvisation	Équilibre*
Principes de Jeu - Transition	
Trans. Offensif	Trans. Defensif
Sécurisé	Harceler
Soutien	Freiner
Conservation ou Finition	Compacte



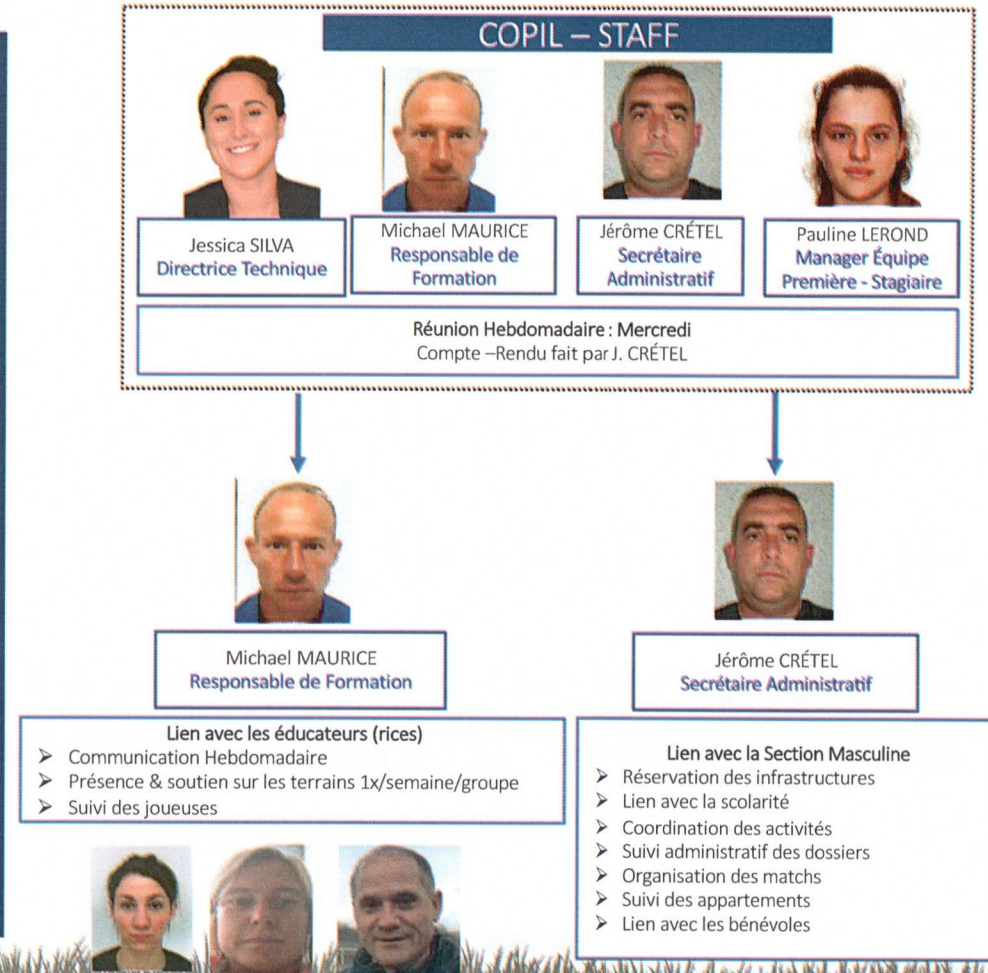


# Le management



DIRECTION & ORIENTATIONS

TECHNIQUE & ADMINISTRATIF







# Plan d'Action 2020 - 2023

## OBJECTIF

## AXES

Optimiser la structure de la section féminine afin d'être plus performante

Performer sur la scène Nationale en D2F

Performer sur la scène régionale en U18F afin de montée au niveau Nationale

Établir un fonctionnement et des protocoles communs

Créer une identité club sportive afin d'être cohérent dans nos programmes

FCM Moselle : Créer des liens avec nos Clubs Partenaires

Animer des interventions dans les établissements scolaires

Animer des interventions dans l'agglomération de Metz

Débuter un Planification de Communication

### PERFORMANCE

### FORMATION

### DÉCOUVERTE



Assurer l'image du FC Metz quant à sa professionnalisme et formation de qualité en assurant une structure compétitif à tous les échelles

Assurer une structure qui à une vision sportif appuyer par une organisation claire afin d'assurer une bonne prise en main de nos 100 licenciés et plus!

S'appuyer sur son rôle de leader dans la région et répondre aux demandes de nos différents partenaires sur le développement du Football Féminin avec des interventions de qualité.





# Document de Synthèse

## Davy Beck





SECTION FEMININE	CATEGORIES	EFFECTIFS	SEANCES	EQUIPES ENGAGEES	COMPETITION	NIVEAU
ECOLE DE FOOTBALL	U6-U9	11	1 / SEMAINE	1	PLATEAU MOSELLE	DEPARTEMENTAL
	U10-U11	9	2 / SEMAINE	1	PLATEAU MOSELLE	DEPARTEMENTAL
	U12-U13	18	3 / SEMAINE	2	MOSELLE U13 D1	DEPARTEMENTAL
PREFORMATION	U14	7	4 / SEMAINE	1	MOSELLE U15 D1	DEPARTEMENTAL
	U15	11	4 / SEMAINE			
FORMATION	U16	6	5 / SEMAINE	1	U18 FEMNINES R1	REGIONAL
	U17	5	5 / SEMAINE			
	U18	8	5 / SEMAINE			
SENIORS	U19	1	8 / SEMAINE	1	DIVISION 2	NATIONAL
	U20	3	8 / SEMAINE			
	SENIORS	14	8 / SEMAINE			
	SENIORS FED	7	8 / SEMAINE			
<b>TOTAL</b>		<b>100</b>		<b>7</b>		
<b>SECTION MASCULINE</b>		<b>240</b>				



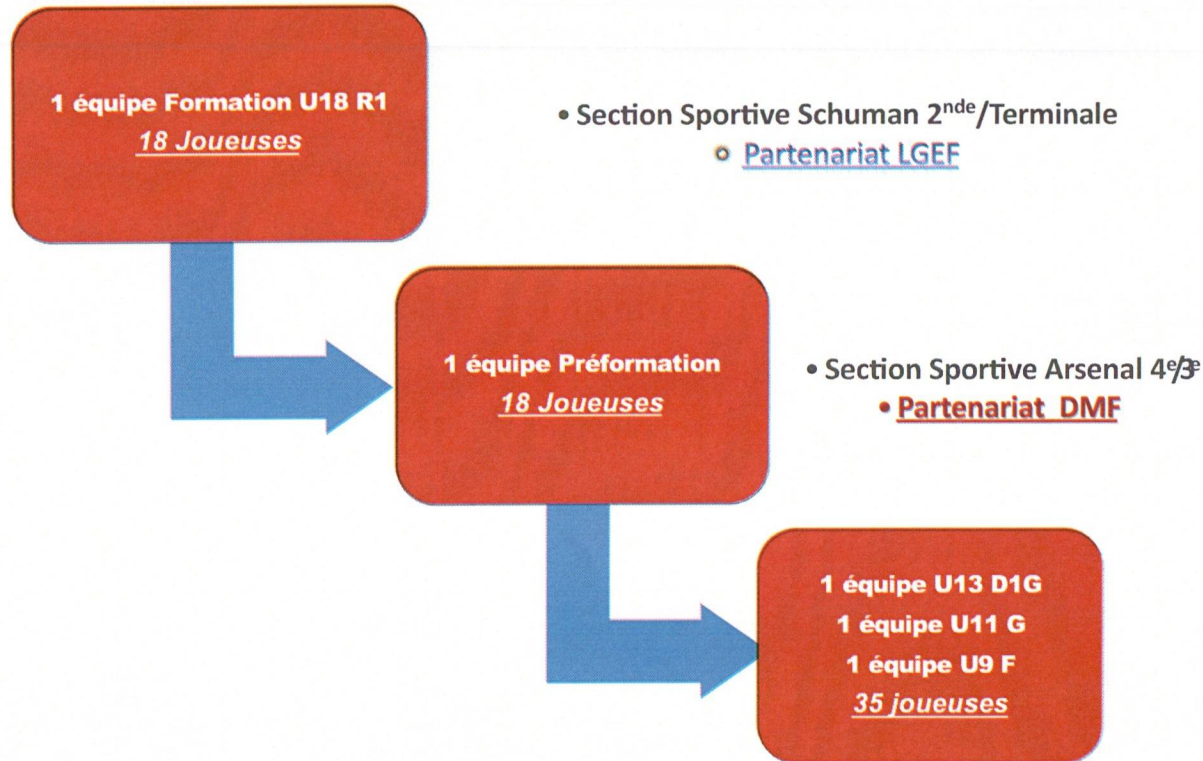


# Section Sportives Michael Maurice





## Projet de Jeu avec Objectifs Commun







Questions ?



**SOLOGEST AUDIT ET CONSEIL**

**Association FC METZ**

# **Comptes Annuels**

**Au 30/06/2020**

**5 ALLEE SAINT-SYMPHORIEN**

**57006 METZ CEDEX 1**

**Siret : 77998245300036**

## Sommaire

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

<i>Compte rendu de travaux</i>	1
<b>COMPTES ANNUELS</b>	2
<i>Bilan Actif</i>	3
<i>Bilan Passif</i>	4
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	5
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	6
<i>Règles et méthodes simplifiées</i>	7
<i>Immobilisations</i>	9
<i>Amortissements</i>	10
<i>Charges constatées d'avance</i>	13
<i>Produits constatés d'avance</i>	14
<i>Produits et Charges exceptionnels</i>	15
<i>Tableau des filiales et participations 1</i>	16
<i>Crédit-Bail</i>	17
<i>Engagements financiers donnés et reçus</i>	18
<i>Rémunérations des dirigeants</i>	19
<i>Créances et Dettes</i>	20
<i>Provisions</i>	21
<b>DETAIL DES COMPTES</b>	22
<i>Détail de l'Actif</i>	23
<i>Détail du Passif</i>	26
<i>Détail du Compte de Résultat</i>	28
<b>ETATS DE GESTION</b>	35
<i>Soldes Intermédiaires de Gestion</i>	36
<i>Du résultat à la trésorerie</i>	37
<i>Analyse fonctionnelle du bilan</i>	38
<b>LIASSE FISCALE</b>	39
<i>BIC-RN 2050 - Bilan Actif</i>	40
<i>BIC-RN 2051 - Bilan Passif</i>	41
<i>BIC-RN 2052 - Compte de résultat</i>	42
<i>BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite</i>	43
<i>2053 - Détail des produits et charges exceptionnels</i>	44
<i>BIC-RN 2054 - Immobilisations</i>	45
<i>BIC-RN 2055 - Amortissements</i>	46
<i>BIC-RN 2056 - Provisions</i>	47
<i>BIC-RN 2057 - Créances et Dettes</i>	48
<i>BIC-RN 2058A - Résultat fiscal</i>	49
<i>BIC-RN 2058B - Suivi des déficits</i>	50
<i>BIC-RN 2058C - Renseignements divers</i>	51
<i>BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values</i>	52
<i>BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values</i>	53
<i>BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values</i>	54
<i>BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT</i>	55
<i>BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée</i>	56
<i>BIC-RN 2059F - Composition du capital social /1</i>	57
<i>BIC-RN 2059G - Filiales et participations /1</i>	58
<i>BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés</i>	59
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés</i>	60
<i>BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés</i>	61



## Compte rendu de travaux

Conformément à la mission qui nous a été confiée et qui a fait l'objet de notre lettre en date du 19/05/2014, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **ASSOCIATION FC METZ** relatifs à l'exercice du **1er juillet 2019** au **30 juin 2020**.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

<b>Total du bilan :</b>	<b>6 562 216 euros</b>
<b>Chiffre d'affaires :</b>	<b>498 188 euros</b>
<b>Résultat net comptable :</b>	<b>0 euros</b>

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à Yutz  
Le 02/09/2020

SOLOGEST AUDIT & CONSEIL  
Edouard THALGOTT  
Expert comptable associé

Signé électroniquement le 23/10/2020 par  
Edouard Thalgot

 **SOLOGEST**  
GRANDISSONS ENSEMBLE

# COMPTES ANNUELS



## Bilan Actif

		30/06/2020			30/06/2019	
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions brevets droits similaires	5 160	5 160			
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles	36 638	9 236	27 402	4 610	
	Avances et acomptes					
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
	Terrains	1 984 741	1 411 988	572 753	611 109	
	Constructions	3 409 189	3 389 851	19 338	19 727	
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	219 242	198 235	21 007	9 170	
	Autres immobilisations corporelles	1 132 931	497 996	634 935	695 431	
	Immobilisations en cours	1 078 724		1 078 724	1 039 447	
	Avances et acomptes					
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
	Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	1 480 113		1 480 113	1 480 113		
Créances rattachées à des participations	1 218 280		1 218 280	1 214 340		
Autres titres immobilisés						
Prêts	12 910		12 910	12 910		
Autres immobilisations financières	47 037		47 037	45 801		
<b>TOTAL (II)</b>		<b>10 624 966</b>	<b>5 512 466</b>	<b>5 112 501</b>	<b>5 132 658</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>	18 371		18 371	6 844	
	<b>CREANCES (3)</b>					
Créances clients et comptes rattachés	894 284	19 599	874 685	815 448		
Autres créances	199 613		199 613	342 209		
Capital souscrit appelé, non versé						
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>						
<b>DISPONIBILITES</b>	299 768		299 768	4 318		
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	57 279		57 279	71 359	
	<b>TOTAL (III)</b>		<b>1 469 315</b>	<b>19 599</b>	<b>1 449 716</b>	<b>1 240 178</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecart de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>		<b>12 094 281</b>	<b>5 532 065</b>	<b>6 562 216</b>	<b>6 372 836</b>	
(1) dont droit au bail						
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an						
(3) dont créances à plus d'un an				19 598	18 323	

## Bilan Passif

		30/06/2020	30/06/2019
<b>Capitaux Propres</b>	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	1 356 719	1 356 719
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	9 440	
	Report à nouveau	2 181 573	2 370 583
	<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>(129 277)</b>
	Subventions d'investissement	607 129	550 050
	Provisions réglementées		
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>4 154 861</b>	<b>4 148 075</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	<b>Total des autres fonds propres</b>		
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques Provisions pour charges	18 614	
	<b>Total des provisions</b>		<b>18 614</b>
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	594 558	659 958
	Emprunts et dettes financières divers	59 713	55 866
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	800	
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	702 919	738 847
	Dettes fiscales et sociales	832 083	565 291
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	37 783	137 181	
Autres dettes	135 886	47 617	
Produits constatés d'avance (1)	25 000	20 000	
<b>Total des dettes</b>		<b>2 388 742</b>	<b>2 224 761</b>
	Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>6 562 216</b>	<b>6 372 836</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	0,00	(129 277,02)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 925 629	1 692 704
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	412	59 193



## Compte de Résultat

1/2

				30/06/2020	30/06/2019
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	10 138		10 138	15 037
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	488 050		488 050	597 885
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>498 188</b>		<b>498 188</b>	<b>612 922</b>
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			4 202 220	4 104 072
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			11 999	8 622
	Autres produits			29 194	35 551
<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>				<b>4 741 601</b>	<b>4 761 168</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			5 911	9 125
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			1 877 031	2 119 273
	Impôts, taxes et versements assimilés			145 607	149 628
	Salaires et traitements			1 765 470	1 774 580
	Charges sociales du personnel			657 734	494 248
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			148 968	254 040
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions			1 201		
Autres charges			21 363	31 109	
<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>				<b>4 623 285</b>	<b>4 832 003</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>				<b>118 315</b>	<b>(70 835)</b>

# Compte de Résultat

2/2

		30/06/2020	30/06/2019
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>118 315</b>	<b>(70 835)</b>
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré	74 640	82 941
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	18 891	27 942
<b>Total des produits financiers</b>		<b>46 135</b>	<b>28 503</b>
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	13 367	17 793
<b>Total des charges financières</b>		<b>13 367</b>	<b>17 793</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>32 768</b>	<b>10 710</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>76 444</b>	<b>(143 066)</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	7 665 22 922	1 487 22 351
<b>Total des produits exceptionnels</b>		<b>30 587</b>	<b>23 838</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	107 031	43 521
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>107 031</b>	<b>43 521</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>(76 444)</b>	<b>(19 683)</b>
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES			(33 472)
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>4 818 323</b>	<b>4 813 509</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>4 818 323</b>	<b>4 942 786</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			<b>(129 277)</b>
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			



## Règles et Méthodes Comptables

*Art. L123-13 à L123-21 et R123-195 à R123-198 du Code de Commerce et Art. 831-1 et s. du PCG*

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG) (Règlement CRC 99-03)

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### **Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement**

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

#### **- Participation au sein de SASP FC METZ**

La valorisation de cette participation repose sur des aléas de performances sportives. La volatilité des résultats économiques et financiers rendent incertaine la valeur de cette participation. Aucun élément définitif ne permet de lever l'incertitude sur l'évaluation réelle de cette participation.

### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Règles et Méthodes Comptables

### Autres informations

#### Convention SASP FC METZ

Selon une convention conclue entre l'Association et la SASP FC METZ le 22 juin 2015, la SASP FC METZ a versé une subvention d'un montant hors taxe de **3 113 607.63 €**.

#### Indemnités de Fin de Carrière

Les engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont mentionnés en engagements financiers donnés, à l'exclusion d'une constatation par voie comptable.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans (âge maintenu malgré la réforme légale par mesure de simplification compte tenu de l'incidence non significative des modifications apportées sur le calcul de la provision pour l'exercice 2011) en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel)
- données spécifiques à la société (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales)
- taux d'actualisation retenu à 0.70 %

Les montants éventuellement couverts par une assurance spécifique sont mentionnés en engagements reçus.

#### Faits marquants

1- L'Association SMEC TENNIS a décidé aux termes d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 18 janvier 2020 de la dissolution anticipée amiable de l'Association ainsi que de la dévolution du patrimoine du club à l'Association FC METZ.

2- Les comptes annuels clos au 30.06.2020 ont été établis conformément aux recommandations et observations de l'Autorité des Normes Comptables relatives à la prise en compte des conséquences de l'événement COVID-19 dans les comptes réalisés à compter du 1er janvier 2020.

A ce titre l'Association n'a fait l'objet d'aucune fermeture administrative. Néanmoins l'Association a perçu une indemnisation au titre de l'activité partielle d'un montant de **228 501.81€** et reporté le paiement des cotisations sociales des mois de février à juin 2020 pour un montant de **332 294 €**.

De la même façon les échéances d'emprunt des mois de mars à juin 2020 ont été reportées au terme des contrats respectifs.



## ANNEXE - Elément 2

## Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2020
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	6 038		35 760			41 798
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>6 038</b>		<b>35 760</b>			<b>41 798</b>
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains	1 984 741					1 984 741
Constructions sur sol propre	2 296 343					2 296 343
sur sol d'autrui						
instal. agencé aménagement	1 112 846					1 112 846
Instal technique, matériel outillage industriels	188 731		30 511			219 242
Instal., agencement, aménagement divers	906 833		79 190			986 023
Matériel de transport	48 611					48 611
Matériel de bureau, mobilier	77 074		21 224			98 298
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours	1 039 447		39 277			1 078 724
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>7 654 626</b>		<b>170 202</b>			<b>7 824 828</b>
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	2 694 453		1 139 962		1 136 022	2 698 393
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	58 711		2 937		1 701	59 947
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>2 753 164</b>		<b>1 142 899</b>		<b>1 137 723</b>	<b>2 758 340</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10 413 828</b>		<b>1 348 861</b>		<b>1 137 723</b>	<b>10 624 966</b>

## ANNEXE - Elément 3

**Amortissements**

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2020
		Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	6 588	7 808		14 396
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>6 588</b>	<b>7 808</b>		<b>14 396</b>
<b>CORPORELLES</b>				
Terrains	1 373 632	38 356		1 411 988
Constructions sur sol propre	2 280 298			2 280 298
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement	1 109 165	388		1 109 553
Instal technique, matériel outillage industriels	192 842	5 393		198 235
Autres Instal., agencement, aménagement divers	289 232	85 947		375 179
Matériel de transport	34 225	4 555		38 781
Matériel de bureau, mobilier	77 515	6 521		84 036
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>5 356 910</b>	<b>141 160</b>		<b>5 498 070</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 363 498</b>	<b>148 968</b>		<b>5 512 466</b>

## Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
<b>TOTAL IMMOB INCORPORELLES</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
<b>TOTAL IMMOB CORPORELLES</b>							
Frais d'acquisition de titres de participation							
<b>TOTAL</b>							
<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>							



## Produits à recevoir

		30/06/2020
<b>Total des Produits à recevoir</b>		<b>166 959</b>
<b>Autres créances clients</b>		<b>141 289</b>
Clients - factures a etablr	141 289	
<b>Autres créances</b>		<b>25 671</b>
Fourn.r.r.r a obtenir	14 171	
Etat - produits a recevoir	11 500	

## Charges à payer

		30/06/2020
<b>Total des Charges à payer</b>		<b>346 706</b>
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>		<b>3 320</b>
Interets courus/emp.ets.credit	2 908	
Agios à payer	412	
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		<b>54 801</b>
Prov.fourn.fact.non parven.	27 037	
Prov.electricite	2 473	
Prov.eau	5 500	
Prov.honor.cre.cptes	11 472	
Prov.honor.expert compt.	5 040	
Prov.honor.autres intra	3 280	
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		<b>165 910</b>
Prov.s/congés payés	85 670	
Prov.s/primes&indemnités	1 000	
Prov.ch.soc.s/congés payés	27 594	
Prov.ch.soc.s/primes	325	
Prov.formation continue	2 179	
Prov.ch.fisc.s/congés payés	2 116	
Prov.cfe&cvae	14 000	
Prov.ch.fisc.s/primes&gratif	17	
Prov.taxe fonciere	31 903	
Prov.redevance audiovisuelle	1 106	
<b>Autres dettes</b>		<b>122 674</b>
Clients r.r.r a etablir	119 671	
Divers charges a payer	3 004	



## Charges constatées d'avance

	Période	Montants	30/06/2020
<b>Charges constatées d'avance - EXPLOITATION</b>			<b>57 279</b>
Cca diverses		14 490	
Cca crédit bail immobilier		11 408	
Cca assurances		17 592	
Cca équipements sportifs		7 039	
Cca maintenance info		5 422	
Cca entretien répar.agencements		368	
Cca chauffage siège		659	
Cca téléphonie		301	
<b>Charges constatées d'avance - FINANCIERES</b>			
<b>Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>57 279</b>

## Produits constatés d'avance

	Période	Montants	30/06/2020
<b>Produits constatés d'avance - EXPLOITATION</b>			<b>25 000</b>
Pca - Magnitude parrainage Asf	01/07/2020 - 30/06/2021	25 000	
<b>Produits constatés d'avance - FINANCIERS</b>			
<b>Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>25 000</b>



## ANNEXE - Elément supplémentaire

**Produits et Charges exceptionnels**

		30/06/2020
<b>Total des produits exceptionnels</b>		<b>30 587</b>
<b>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</b>		<b>7 665</b>
Autres prod.excep.gestion	5 530	
Autres prod.s/exe.anterieurs	2 135	
<b>Produits exceptionnels sur opérations en capital</b>		<b>22 922</b>
Quote-part subv.invest.inscr.	22 922	
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>107 031</b>
<b>Charges exceptionnelles sur opération de gestion</b>		<b>107 031</b>
Charges excep.amendes fiscales	2 130	
Charges excep.autres majorations de retard	2 001	
Autres charges excep.s/op.gestion	5 500	
Autres charges excep.asf	504	
Charges s/exercices antérieurs	66 407	
Charges s/exe.anterieurs equipe féminine	30 489	
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>(76 444)</b>

ANNEXE - Elément 15

## Filiales et participations

	30/06/2020	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
					Brute	Nette
<b>A. Renseignements détaillés</b>						
<b>1. Filiales (Plus de 50 %)</b>						
<b>2. Participations (10 à 50 %)</b>						
SAS FC Metz		7 418 000	(42 267 774)	20,11	1 456 520	1 456 520
SAS FC Metz International Football Academy		50 000	64 205	20,00	10 000	10 000
<b>1. Filiales (Plus de 50 %)</b>						
<b>2. Participations (10 à 50 %)</b>						
SAS FC Metz		1 218 280		28 606 975	(10 275 188)	
SAS FC Metz International Football Academy				321 894	1 269	
		<b>Prêts et avances consentis</b>	<b>Montant des cautions et avals donnés</b>	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>Résultat du dernier exercice clos</b>	<b>Dividendes encaissés</b>
<b>B. Renseignements globaux</b>						
		<b>Filiales non reprises en A</b>		<b>Participations non reprises en A</b>		
		françaises	étrangères	françaises	étrangères	
Capital						
Capitaux propres						
Quote part détenue en pourcentage						
Valeur comptable des titres détenus - Brute						
Valeur comptable des titres détenus - Nette						
Prêts et avances consentis						
Montant des cautions et avals						
Chiffre d'affaires						
Résultat du dernier exercice clos						
Dividendes encaissés						



ANNEXE - Elément 7

## Crédit-Bail

		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	30/06/2020
<b>VALEUR D'ORIGINE</b>					<b>1 766 236</b>	<b>1 766 236</b>
<b>AMORTISSEMENTS</b>	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	<b>TOTAL</b>					
<b>REDEVANCES PAYEES</b>	Cumul exercices antérieurs				1 651 959	1 651 959
	Redevances Exercice				57 917	57 917
	<b>TOTAL</b>				<b>1 709 875</b>	<b>1 709 875</b>
<b>REDEV. RESTANT A PAYER</b>	à 1 an au plus				31 298	31 298
	entre 1 et 5 ans				25 063	25 063
	à plus de 5 ans					
	<b>TOTAL</b>				<b>56 360</b>	<b>56 360</b>
<b>VALEUR RESIDUELLE</b>	à 1 an au plus				2	2
	entre 1 et 5 ans				52 256	52 256
	à plus de 5 ans					
	<b>TOTAL</b>				<b>52 258</b>	<b>52 258</b>
<b>MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE</b>						





## Rémunérations des Dirigeants

30/06/2020

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Annexe comptable à "Néant" faisant état des rémunérations et avantages en nature du Président Trésorier et du Secrétaire Général de l'Association FC Metz.

## ANNEXE - Elément 5

## Créances et Dettes

		30/06/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	1 218 280		1 218 280
	Prêts (1) (2)	12 910		12 910
	Autres immobilisations financières	47 037		47 037
	Clients douteux ou litigieux	19 598		19 598
	Autres créances clients	874 685	874 685	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	2 092	2 092	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 523	3 523	
	Impôts sur les bénéfices	28 055	28 055	
	Taxes sur la valeur ajoutée	114 155	114 155	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	30 686	30 686	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	21 102	21 102	
Charges constatées d'avances	57 279	57 279		
	<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>2 429 403</b>	<b>1 131 577</b>	<b>1 297 826</b>
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/06/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	412	412		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	594 147	131 834	273 388	188 925
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	11 767	11 767		
	Fournisseurs et comptes rattachés	702 919	702 919		
	Personnel et comptes rattachés	227 674	227 674		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	389 248	389 248		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	158 086	158 086		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	57 075	57 075		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	37 783	37 783		
	Groupe et associés (2)	47 946	47 946		
	Autres dettes	135 886	135 886		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	25 000	25 000			
	<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>2 387 942</b>	<b>1 925 629</b>	<b>273 388</b>	<b>188 925</b>
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	36 502				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	46 023				
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



## ANNEXE - Elément 4

**Provisions**

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/06/2020
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installat ion				
	Provisions autres				
<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres		18 614		18 614
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			<b>18 614</b>		<b>18 614</b>
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>incorporelles</li> <li>corporelles</li> <li>des titres mis en équivalence</li> <li>titres de participation</li> <li>autres immo. financières</li> </ul>				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	18 323	1 276		19 599
	Autres				
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>		<b>18 323</b>	<b>1 276</b>		<b>19 599</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>18 323</b>	<b>19 890</b>		<b>38 213</b>
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'exploitation</li> <li>- financières</li> <li>- exceptionnelles</li> </ul>		1 201		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

# DETAILS DES COMPTES



## Détail de l'Actif

	01/07/2019 30/06/2020	12 mois	01/07/2018 30/06/2019	12 mois	Variations	%
<b>Capital souscrit non appelé</b>						
<b>TOTAL II - Actif Immobilisé NET</b>	<b>5 112 501</b>	77,91	<b>5 132 658</b>	80,54	<b>(20 157)</b>	-0,39
<b>Concessions brevets et droits similaires</b>						
Site internet	5 160	0,08			5 160	
Amort.concessions et droits	(5 160)	-0,08			(5 160)	
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	<b>27 402</b>	0,42	<b>4 610</b>	0,07	<b>22 792</b>	494,45
Autres immobilisations incorp.	36 638	0,56	6 038	0,09	30 600	506,79
Amort. autres immo. incorporel	(9 236)	-0,14	(1 428)	-0,02	(7 808)	-546,61
<b>Terrains</b>	<b>572 753</b>	8,73	<b>611 109</b>	9,59	<b>(38 356)</b>	-6,28
Terrains	494 581	7,54	494 581	7,76		
Agenc.et amenag.de terrains	1 490 160	22,71	1 490 160	23,38		
Amort.amenagements terrain	(1 411 988)	-21,52	(1 373 632)	-21,55	(38 356)	-2,79
<b>Constructions</b>	<b>19 338</b>	0,29	<b>19 727</b>	0,31	<b>(388)</b>	-1,97
Batiment ex-rtl	1 665 551	25,38	1 665 551	26,14		
Batiment centre formation	630 792	9,61	630 792	9,90		
Agct inst ex rtl	1 112 846	16,96	1 112 846	17,46		
Amort.bat ex rtl	(1 649 484)	-25,14	(1 649 484)	-25,88		
Amort const centre format°	(630 813)	-9,61	(630 813)	-9,90		
Amort inst agct const	(1 109 553)	-16,91	(1 109 165)	-17,40	(388)	-0,03
<b>Installations techniques, matériel et outillage</b>	<b>21 007</b>	0,32	<b>9 170</b>	0,14	<b>11 838</b>	129,10
Inst.techniq.mat, out.industri	186 798	2,85	173 179	2,72	13 619	7,86
Matériel stade	12 186	0,19	12 186	0,19		
Matériel sportif	3 366	0,05	3 366	0,05		
Autres matériels	2 975	0,05			2 975	
Autres matériels intra	3 160	0,05			3 160	
Matériel médical	10 757	0,16			10 757	
Amort.installations, materiels	(186 398)	-2,84	(172 930)	-2,71	(13 468)	-7,79
Amort.matériel stade	(7 204)	-0,11	(5 627)	-0,09	(1 577)	-28,02
Amort.matériel sportif	(1 677)	-0,03	(1 004)	-0,02	(673)	-67,04
Amort.autres matériels	(1 011)	-0,02			(1 011)	
Amort.matériel médical	(1 944)	-0,03			(1 944)	
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>634 935</b>	9,68	<b>695 431</b>	10,91	<b>(60 496)</b>	-8,70
Install.gener.agencets amenagt	488 852	7,45	411 977	6,46	76 875	18,66
Install.géné.agencets intra	36 721	0,56	35 706	0,56	1 015	2,84
Install.géné.agencets internat	460 450	7,02	459 149	7,20	1 301	0,28
Materiel de transport	48 611	0,74	48 611	0,76		
Materiel de bureau et mat.info	76 372	1,16	63 667	1,00	12 705	19,96
Matériel de bureau et mat.info intra	3 524	0,05	3 524	0,06		
Mobilier mat bur studios	8 783	0,13	8 783	0,14		
Mobilier	1 100	0,02	1 100	0,02		
Mobilier	8 519	0,13			8 519	
Amort.installations generales	(353 473)	-5,39	(223 991)	-3,51	(129 483)	-57,81
Amort.install.géné.intracomm	(7 745)	-0,12	(3 849)	-0,06	(3 896)	-101,21
Amort.install.géné.internat	(13 961)	-0,21	(5 966)	-0,09	(7 996)	-134,03
Amort.materiel de transport	(38 781)	-0,59	(34 225)	-0,54	(4 555)	-13,31
Amort.materiel de bureau	(66 035)	-1,01	(59 708)	-0,94	(6 327)	-10,60
Amort.mobilier studios	(8 783)	-0,13	(8 783)	-0,14		
Amort.mobilier	(9 218)	-0,14	(565)	-0,01	(8 654)	N/S
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>	<b>1 078 724</b>	16,44	<b>1 039 447</b>	16,31	<b>39 277</b>	3,78
Immobil. en cours "la plaine"	1 078 724	16,44	1 039 447	16,31	39 277	3,78
<b>Autres participations</b>	<b>1 480 113</b>	22,56	<b>1 480 113</b>	23,23		

## Détail de l'Actif

	01/07/2019 30/06/2020	12 mois	01/07/2018 30/06/2019	12 mois	Variations	%
Titres de participation		93		93		
Titres sasp	1 456 520	22,20	1 456 520	22,86		
Titres participation mifa	10 000	0,15	10 000	0,16		
Titres radio	13 500	0,21	13 500	0,21		
<b>Créances rattachées à des participations</b>	<b>1 218 280</b>	<b>18,57</b>	<b>1 214 340</b>	<b>19,05</b>	<b>3 940</b>	<b>0,32</b>
Créances rattachées sasp	1 218 280	18,57	1 214 340	19,05	3 940	0,32
<b>Prêts</b>	<b>12 910</b>	<b>0,20</b>	<b>12 910</b>	<b>0,20</b>		
Autres prêts - cilgère	12 910	0,20	12 910	0,20		
<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>47 037</b>	<b>0,72</b>	<b>45 801</b>	<b>0,72</b>	<b>1 236</b>	<b>2,70</b>
Dépôt cautionnement versé	2 767	0,04	2 767	0,04		
Dépôt garantie décodeur	40				40	
Caution fraikin	6 997	0,11	6 997	0,11		
Depot garantie elston+linds	440	0,01	440	0,01		
Depot garante appt rue maza			412	0,01	(412)	-100,00
Dépôt garantie elior	30 800	0,47	30 800	0,48		
Dépôt garantie century wenger			440	0,01	(440)	-100,00
Dépôt garantie total	2 301	0,04	2 301	0,04		
Dépôt garantie cottel	50		50			
Dépôt garantie canal+	50		50			
Caution silver williams	520	0,01	520	0,01		
Caution rougemont	600	0,01	600	0,01		
Caution bigot	425	0,01	425	0,01		
Caution colocataire	1 600	0,02			1 600	
Caution 48 bld st symphorien	448	0,01			448	
<b>TOTAL III - Actif Circulant NET</b>	<b>1 449 716</b>	<b>22,09</b>	<b>1 240 178</b>	<b>19,46</b>	<b>209 538</b>	<b>16,90</b>
<b>Avances &amp; acomptes versés sur commandes</b>	<b>18 371</b>	<b>0,28</b>	<b>6 844</b>	<b>0,11</b>	<b>11 527</b>	<b>168,42</b>
Fourn. - avances & acptes	18 371	0,28	6 844	0,11	11 527	168,42
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>	<b>874 685</b>	<b>13,33</b>	<b>815 448</b>	<b>12,80</b>	<b>59 236</b>	<b>7,26</b>
Collectif clients débiteurs	733 396	11,18	354 555	5,56	378 841	106,85
Douteux metis	18 323	0,28	18 323	0,29		
Douteux ou litigieux smec	1 276	0,02			1 276	
Clients - factures a établir	141 289	2,15	460 893	7,23	(319 604)	-69,34
Prov.dep.comptes clients	(19 599)	-0,30	(18 323)	-0,29	(1 276)	-6,96
<b>Autres créances</b>	<b>199 613</b>	<b>3,04</b>	<b>342 209</b>	<b>5,37</b>	<b>(142 596)</b>	<b>-41,67</b>
Collectif fournisseurs débiteurs	6 846	0,10	3 539	0,06	3 307	93,45
Fourn.- creances / emballages	85				85	
Fourn.r.r.r a obtenir	14 171	0,22	7 232	0,11	6 939	95,95
Collectif avance et acomptes	486	0,01	1 284	0,02	(798)	-62,13
Personnel avance&acompte k.i			234		(234)	-100,00
Avance martinez	1 606	0,02			1 606	
Taxe/salaire	3 523	0,05			3 523	
Op. part. avec etat, collect.	19 186	0,29			19 186	
Etat - cice à recevoir			55 527	0,87	(55 527)	-100,00
Etat - taxe sur les salaires	28 055	0,43	28 055	0,44		
Etat - ci apprentissage			116 800	1,83	(116 800)	-100,00
T va deduct.s/immobilisations	4 861	0,07	16 590	0,26	(11 729)	-70,70
T va deduct.s/abs communs	36 833	0,56	35 461	0,56	1 372	3,87
Credit de t.v.a. a reporter	3 653	0,06	45 027	0,71	(41 374)	-91,89
Taxes sur le ca a regulariser	41 491	0,63	25 262	0,40	16 230	64,25
T va s/fact.fourn.non parvenues	7 372	0,11	6 998	0,11	374	5,35
T va s/av.à établir	19 945	0,30			19 945	
Etat - produits a recevoir	11 500	0,18			11 500	
José pinot			200		(200)	-100,00



## Détail de l'Actif

	01/07/2019 30/06/2020	12 mois	01/07/2018 30/06/2019	12 mois	Variations	%
<b>Disponibilités</b>	<b>299 768</b>	4,57	<b>4 318</b>	0,07	<b>295 450</b>	N/S
Cheques a encaisser	233				233	
Banque cial	54 721	0,83			54 721	
Banque cial amateur	11 116	0,17	1 069	0,02	10 047	940,31
Credit mutuel buvette			9		(9)	-100,00
Credit mutuel maizieres	168 955	2,57			168 955	
Credit mutuel livret maizieres	57 822	0,88	541	0,01	57 281	N/S
Société générale resto	279				279	
Société générale bar	1 994	0,03			1 994	
Caisse amateur	674	0,01	354	0,01	320	90,54
Caisse buvette	950	0,01	2 045	0,03	(1 095)	-53,53
Caisse cdf	2 963	0,05	301		2 662	884,69
Caisse bar	61				61	
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>57 279</b>	0,87	<b>71 359</b>	1,12	<b>(14 080)</b>	-19,73
Cca diverses	14 490	0,22	12 045	0,19	2 445	20,30
Cca crédit bail immobilier	11 408	0,17	10 974	0,17	435	3,96
Cca credit bail véhicule			2 102	0,03	(2 102)	-100,00
Cca locations			2 181	0,03	(2 181)	-100,00
Cca assurances	17 592	0,27	21 429	0,34	(3 836)	-17,90
Cca médecine du travail			433	0,01	(433)	-100,00
Cca équipements sportifs	7 039	0,11	5 201	0,08	1 838	35,33
Cca maintenance info	5 422	0,08	5 747	0,09	(325)	-5,66
Cca entr.rep.agencts	368	0,01			368	
Cca chauffage siège	659	0,01	656	0,01	3	0,47
Cca téléphonie	301		493	0,01	(192)	-38,92
Cca formation			8 717	0,14	(8 717)	-100,00
Cca déplacements			1 382	0,02	(1 382)	-100,00
<b>TOTAL DU BILAN ACTIF</b>	<b>6 562 216</b>	100,00	<b>6 372 836</b>	100,00	<b>189 381</b>	2,97

## Détail du Passif

	01/07/2019 30/06/2020	12 mois	01/07/2018 30/06/2019	12 mois	Variations	%
<b>TOTAL I - Capitaux propres</b>	<b>4 154 861</b>	63,31	<b>4 148 075</b>	65,09	<b>6 786</b>	0,16
<b>Ecarts de réévaluation</b>	<b>1 356 719</b>	20,67	<b>1 356 719</b>	21,29		
Ecart de reevaluation libre	1 356 719	20,67	1 356 719	21,29		
<b>Autres réserves</b>	<b>9 440</b>	0,14			<b>9 440</b>	
Capital souscrit appele verse	9 440	0,14			9 440	
<b>Report à nouveau</b>	<b>2 181 573</b>	33,24	<b>2 370 583</b>	37,20	<b>(189 010)</b>	-7,97
Report a nouveau (s.crediteur)	2 241 306	34,15	2 370 583	37,20	(129 277)	-5,45
Report à nouveau smec	(59 733)	-0,91			(59 733)	
<b>Résultat de l'exercice</b>			<b>(129 277)</b>	-2,03	<b>129 277</b>	100,00
<b>Subventions d'investissement</b>	<b>607 129</b>	9,25	<b>550 050</b>	8,63	<b>57 078</b>	10,38
Subv.équipt fff volkswagen	14 300	0,22	14 300	0,22		
Subv.équipt conseil départ.	130 000	1,98	130 000	2,04		
Subv.équipt région grand est	365 500	5,57	365 500	5,74		
Subv.équipt ville de metz	70 000	1,07	70 000	1,10		
Subv.équipt departement	80 000	1,22			80 000	
Subv.d'invest inscr.fff volksw	(8 127)	-0,12	(5 267)	-0,08	(2 860)	-54,30
Subv.d'invest.inscr.cons.dépar	(27 251)	-0,42	(14 978)	-0,24	(12 273)	-81,94
Subv.d'invest.inscr.région	(17 294)	-0,26	(9 505)	-0,15	(7 789)	-81,94
<b>TOTAL II - Autres fonds propres</b>						
<b>TOTAL III - Total des Provisions</b>	<b>18 614</b>	0,28			<b>18 614</b>	
<b>Provisions pour risques</b>	<b>18 614</b>	0,28			<b>18 614</b>	
Autres provisions pour risques	18 614	0,28			18 614	
<b>TOTAL IV - Total des dettes</b>	<b>2 388 742</b>	36,40	<b>2 224 761</b>	34,91	<b>163 981</b>	7,37
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>	<b>594 558</b>	9,06	<b>659 958</b>	10,36	<b>(65 400)</b>	-9,91
Emprunt combi vw - ccm	5 784	0,09	8 793	0,14	(3 010)	-34,22
Emprunt travaux - cm hettange	281 784	4,29	283 061	4,44	(1 276)	-0,45
Emprunt travaux - cm algrange	303 670	4,63	308 905	4,85	(5 234)	-1,69
Interets courus/emp.ets.credit	2 908	0,04	6		2 903	N/S
Banque cial			34 987	0,55	(34 987)	-100,00
Credit mutuel maizieres			22 463	0,35	(22 463)	-100,00
Agios à payer	412	0,01	1 743	0,03	(1 331)	-76,38
<b>Emprunts et dettes financières divers</b>	<b>59 713</b>	0,91	<b>55 866</b>	0,88	<b>3 846</b>	6,89
Cautions internat	3 700	0,06	3 750	0,06	(50)	-1,33
Convention heineken aide	6 345	0,10			6 345	
Convention france boissons	1 722	0,03			1 722	
C/c mifa	47 946	0,73	52 116	0,82	(4 171)	-8,00
<b>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</b>	<b>800</b>	0,01			<b>800</b>	
Clients - avances et acomptes	800	0,01			800	
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>702 919</b>	10,71	<b>738 847</b>	11,59	<b>(35 928)</b>	-4,86
Collectif fournisseurs créditeurs	648 118	9,88	574 993	9,02	73 125	12,72
Fournisseurs - effets à payer			100 874	1,58	(100 874)	-100,00
Prov.fourn.fact.non parven.	27 037	0,41	29 534	0,46	(2 497)	-8,46
Prov.electricite	2 473	0,04	3 239	0,05	(767)	-23,67
Prov.eau	5 500	0,08	7 218	0,11	(1 718)	-23,80
Prov.honor.cre.cptes	11 472	0,17	11 472	0,18		
Prov.honor.expert compt.	5 040	0,08	5 040	0,08		



## Détail du Passif

	01/07/2019 30/06/2020	12 mois	01/07/2018 30/06/2019	12 mois	Variations	%
Prov.entretien cdf elior			877	0,01	(877)	-100,00
Prov.honor.autres intra	3 280	0,05			3 280	
Prov.frais arbitres			5 600	0,09	(5 600)	-100,00
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>832 083</b>	<b>12,68</b>	<b>565 291</b>	<b>8,87</b>	<b>266 792</b>	<b>47,20</b>
Personnel - remunerations dues	138 866	2,12	138 276	2,17	590	0,43
Remunération kohler	16				16	
Rémunération lagrene bruno	54				54	
Rémunération bohr nathalie	630	0,01			630	
Rémunération wildfried	1 438	0,02			1 438	
Prov.s/congés payés	85 670	1,31	71 890	1,13	13 781	19,17
Prov.s/primes&indemnités	1 000	0,02			1 000	
Urssaf	242 315	3,69	76 008	1,19	166 307	218,80
Urssaf smec	12 264	0,19			12 264	
Retraite smec	6 328	0,10			6 328	
Humanis prevoyance smec	560	0,01			560	
Malakoff retraite	59 118	0,90	15 023	0,24	44 096	293,53
Gras savoye prévoyance n/c	5 485	0,08	1 716	0,03	3 770	219,72
Cipres prévoyance cadre	9 345	0,14	4 372	0,07	4 973	113,76
Gras savoye mutuelle	16 274	0,25	6 636	0,10	9 638	145,24
Taxe/salaire			3 291	0,05	(3 291)	-100,00
Agefiph	7 460	0,11			7 460	
Prov.ch.soc.s/congés payés	27 594	0,42	20 970	0,33	6 624	31,59
Prov.ch.soc.s/primes	325				325	
Prov.formation continue	2 179	0,03	9 640	0,15	(7 461)	-77,39
Prélèvement à la source	7 708	0,12	7 066	0,11	642	9,09
Prélèvement à la source smec	225				225	
T va à décaisser	26 268	0,40	43 697	0,69	(17 429)	-39,89
T va collectee 20.00%			20 800	0,33	(20 800)	-100,00
T va collectée s/créances	121 603	1,85	16 774	0,26	104 829	624,94
T va s/fact.a etablr.	10 215	0,16	76 816	1,21	(66 601)	-86,70
Prov.ch.fisc.s/congés payés	2 116	0,03	2 315	0,04	(199)	-8,59
Prov.cfe&cvae	14 000	0,21	14 499	0,23	(500)	-3,45
Prov.ch.fisc.s/primes&gratif	17				17	
Prov.tax.e d'apprentissage			2 761	0,04	(2 761)	-100,00
Prov.tax.e fonciere	31 903	0,49	32 742	0,51	(839)	-2,56
Prov.redevance audiovisuelle	1 106	0,02			1 106	
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</b>	<b>37 783</b>	<b>0,58</b>	<b>137 181</b>	<b>2,15</b>	<b>(99 398)</b>	<b>-72,46</b>
Fournisseurs d'immobilisations	37 515	0,57	137 181	2,15	(99 666)	-72,65
Fournisseurs d'immobilisations smec	268				268	
<b>Autres dettes</b>	<b>135 886</b>	<b>2,07</b>	<b>47 617</b>	<b>0,75</b>	<b>88 269</b>	<b>185,37</b>
Collectif clients créditeurs	660	0,01			660	
Clients r.r.r a etablr	119 671	1,82			119 671	
Créditeurs frais déplacement	12 551	0,19	47 152	0,74	(34 601)	-73,38
Divers charges a payer	3 004	0,05	465	0,01	2 539	545,91
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>25 000</b>	<b>0,38</b>	<b>20 000</b>	<b>0,31</b>	<b>5 000</b>	<b>25,00</b>
Produits constatés d'avance	25 000	0,38	20 000	0,31	5 000	25,00
<b>TOTAL DU BILAN PASSIF</b>	<b>6 562 216</b>	<b>100,00</b>	<b>6 372 836</b>	<b>100,00</b>	<b>189 381</b>	<b>2,97</b>

## Détail du Compte de Résultat

	01/07/2019 30/06/2020	12 mois	01/07/2018 30/06/2019	12 mois	Variations	%
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>4 741 601</b>	951,77	<b>4 761 168</b>	776,80	<b>(19 567)</b>	-0,41
<b>Ventes de marchandises</b>	<b>10 138</b>	2,03	<b>15 037</b>	2,45	<b>(4 899)</b>	-32,58
<b>Ventes de marchandises FRANCE</b>	<b>10 138</b>	2,03	<b>15 037</b>	2,45	<b>(4 899)</b>	-32,58
Ventes bar restaurant	450	0,09	450		450	
Recettes buvettes ass	9 688	1,94	15 037	2,45	(5 349)	-35,57
<b>Production vendue Biens</b>						
<b>Production vendue Services + Travaux</b>	<b>488 050</b>	97,97	<b>597 885</b>	97,55	<b>(109 835)</b>	-18,37
<b>Production vendue Services FRANCE</b>	<b>488 050</b>	97,97	<b>597 885</b>	97,55	<b>(109 835)</b>	-18,37
Matches cfa	421	0,08	421		421	
Matches equipe feminine asf	3 058	0,61	4 182	0,68	(1 124)	-26,88
Adultes	3 494	0,70	3 494		3 494	
Joggeurs	75	0,02	75		75	
Casiers	90	0,02	90		90	
Fitness	150	0,03	150		150	
Adultes été	120	0,02	120		120	
Ecole de tennis	60	0,01	60		60	
Invitations	30	0,01	30		30	
Licences smec	377	0,08	377		377	
Location salle	3 042	0,61	3 042		3 042	
Recettes diverses	25 415	5,10	25 415		25 415	
Prestations d'accompagnant mifa	51 074	10,25	166 346	27,14	(115 272)	-69,30
Prestations cfa schumann	180 200	36,17	219 650	35,84	(39 449)	-17,96
Repas centre de format° ass	8 586	1,72	30 270	4,94	(21 684)	-71,63
Recettes parrainage ass	50 667	10,17	51 000	8,32	(333)	-0,65
Recettes parrainage asf	137 838	27,67	99 638	16,26	38 199	38,34
Recettes parrainage intra			2 587	0,42	(2 587)	-100,00
Recettes parrainage exo	2 500	0,50	2 500		2 500	
Autres prod activites annexe			75	0,01	(75)	-100,00
Licences cotisations	4 100	0,82	4 418	0,72	(318)	-7,19
Loyers challenge direct	14 400	2,89	14 400	2,35		
Licences cotisations asf	4 610	0,93	5 320	0,87	(710)	-13,35
R.r.r /prestations de services	(2 255)	-0,45	(2 255)		(2 255)	
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>498 188</b>	100,00	<b>612 922</b>	100,00	<b>(114 734)</b>	-18,72
<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>4 202 220</b>	843,50	<b>4 104 072</b>	669,59	<b>98 147</b>	2,39
Subventions d'exploitation	1 367	0,27	1 367		1 367	
Subv ville de metz	450 000	90,33	450 000	73,42		
Subv conseil dpt de la moselle	80 000	16,06	40 000	6,53	40 000	100,00
Subv conseil dpt asf	50 000	10,04	40 000	6,53	10 000	25,00
Subv region lorraine	250 000	50,18	170 000	27,74	80 000	47,06
Subv.region lorraine asf	50 000	10,04	50 000	8,16		
Aide regionale emploi apprentis	70 583	14,17	3 438	0,56	67 146	N/S
Aide régionale emploi apprenties asf	2 406	0,48	2 700	0,44	(294)	-10,88
Subv.service civique asf			147	0,02	(147)	-100,00
Subv.fff-lfp asf	134 255	26,95	159 777	26,07	(25 521)	-15,97
Subv.moselle sport académie			28 100	4,58	(28 100)	-100,00
Subv.moselle sportacadémie asf			30 000	4,89	(30 000)	-100,00
Subv. sasp	3 113 608	624,99	3 129 911	510,65	(16 304)	-0,52
<b>Reprises sur amort. &amp; prov., transferts de charges</b>	<b>11 999</b>	2,41	<b>8 622</b>	1,41	<b>3 377</b>	39,17
Transf.charges exploitation	738	0,15	6 907	1,13	(6 168)	-89,31
Transf.charges exploit.20%	8 311	1,67	1 715	0,28	6 596	384,57
Transf.charges exploit.export	2 026	0,41	2 026		2 026	



## Détail du Compte de Résultat

	01/07/2019 30/06/2020	12 mois	01/07/2018 30/06/2019	12 mois	Variations	%
An logement	923	0,19			923	
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>29 194</b>	<b>5,86</b>	<b>35 551</b>	<b>5,80</b>	<b>(6 357)</b>	<b>-17,88</b>
Produits div. gestion courante	19		514	0,08	(494)	-96,26
Subv. fff-lfp unfp	29 175	5,86	35 038	5,72	(5 863)	-16,73
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>4 623 285</b>	<b>928,02</b>	<b>4 832 003</b>	<b>788,35</b>	<b>(208 718)</b>	<b>-4,32</b>
<b>Achats de marchandises</b>	<b>5 911</b>	<b>1,19</b>	<b>9 125</b>	<b>1,49</b>	<b>(3 214)</b>	<b>-35,22</b>
Achats buvette	5 936	1,19	9 125	1,49	(3 189)	-34,95
Rabais remise ristour.s/achats march.	(25)				(25)	
<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>1 877 031</b>	<b>376,77</b>	<b>2 119 273</b>	<b>345,77</b>	<b>(242 242)</b>	<b>-11,43</b>
Electricite siege cdf	38 155	7,66	46 204	7,54	(8 048)	-17,42
Electricite plaine de jeux	9 783	1,96	9 267	1,51	516	5,57
Electricité appt asf	380	0,08			380	
Eau	13 460	2,70	18 112	2,96	(4 652)	-25,69
Chauffage siege cdf	9 841	1,98	8 769	1,43	1 072	12,23
Chauffage plaine de jeux	8 681	1,74	11 874	1,94	(3 193)	-26,89
Fournitures entr.&petit équipt ass	30 878	6,20	23 954	3,91	6 925	28,91
Achat matériel asf	1 034	0,21	794	0,13	240	30,19
Fournitures entr.&petit équipt int	1 740	0,35			1 740	
Fournitures de bureau ass	667	0,13	2 898	0,47	(2 231)	-76,97
Fournitures de bureau intra	3 312	0,66			3 312	
Produits pharma.ass	1 960	0,39	1 679	0,27	281	16,74
Produits pharma.asf	1 586	0,32	2 269	0,37	(682)	-30,08
Gas oil, carburants ass	21 480	4,31	29 696	4,85	(8 216)	-27,67
Vetements de travail	18 377	3,69			18 377	
Equipements sportif textile	133 740	26,85	98 825	16,12	34 915	35,33
Achats équipt sportif préfor.			2 214	0,36	(2 214)	-100,00
Achats équipt sportif coachs			811	0,13	(811)	-100,00
Achats équipt sportif préfor.			4 529	0,74	(4 529)	-100,00
Equipements sportif textile asf	27 408	5,50	10 812	1,76	16 596	153,50
Equipements sportifs autres	5 554	1,11	504	0,08	5 050	N/S
Matériel médical ass	3 306	0,66			3 306	
Elior repas cdf ass	252 303	50,64	297 532	48,54	(45 229)	-15,20
Achats autres repas ass	10 925	2,19	9 057	1,48	1 868	20,63
Achats autres repas asf	1 631	0,33	61	0,01	1 570	N/S
Credit bail vestiaire ass	43 512	8,73	42 845	6,99	668	1,56
Crédit bail laveuse andromède	4 121	0,83	5 000	0,82	(878)	-17,57
Nissan ew-799-pc	5 657	1,14	7 839	1,28	(2 182)	-27,83
Nissan ew-635-pc	5 657	1,14	7 839	1,28	(2 182)	-27,83
Locations diverses intracomm	1 602	0,32			1 602	
Loc stade terrain ass	475	0,10			475	
Loc bungalows ass	4 486	0,90	4 441	0,72	45	1,01
Autres locations ass	1 079	0,22	2 182	0,36	(1 103)	-50,55
Loc appart rue mazarin asf	1 107	0,22	6 386	1,04	(5 280)	-82,67
Loc appart 70 bd st symphorien	800	0,16			800	
Loc appart 48 bd st symphorien	3 565	0,72			3 565	
Loc appart 9 rue auguste prost	2 300	0,46			2 300	
Loc ponctuelles vehicules	7 566	1,52	603	0,10	6 964	N/S
Loc infinity ew-105-aj	1 560	0,31	9 360	1,53	(7 800)	-83,33
Loc hyundai es422xx			6 900	1,13	(6 900)	-100,00
Sous traitance navette joueurs	17 444	3,50	66 364	10,83	(48 919)	-73,71
Loc hyundai es-582-xx asf	612	0,12	4 320	0,70	(3 708)	-85,83
Sous-traitance l. direct exe	3 097	0,62	4 577	0,75	(1 480)	-32,34
Sous-traitance schidler except	2 873	0,58			2 873	
Loc hyundai fb-903-ae	5 040	1,01			5 040	
Loc peugeot 308 fl-350-yj	2 609	0,52			2 609	
Loc peugeot 3008 fl-908-ys	4 024	0,81			4 024	
Loc peugeot fl-888-yh	2 534	0,51			2 534	

## Détail du Compte de Résultat

	01/07/2019		01/07/2018		Variations	
	30/06/2020	12 mois	30/06/2019	12 mois		%
Loc peugeot fl-869-yh	2 609	0,52			2 609	
Sous-traitance schidler regul	9 588	1,92			9 588	
Loc machine a laver ass	2 613	0,52	3 434	0,56	(821)	-23,91
Abonnt divers ass	2 308	0,46	2 178	0,36	130	5,96
Abonnt divers ass intra	150	0,03			150	
Loc.terrain asf			1 500	0,24	(1 500)	-100,00
Loc volvo combi cs-141-ks asf			6 459	1,05	(6 459)	-100,00
Loc photocopieur toshiba	10 952	2,20	4 595	0,75	6 357	138,33
Location est multicopie	339	0,07			339	
Loc nissan el-568-sn	7 746	1,55	7 746	1,26		
Entr.espaces verts	52 975	10,63	70 505	11,50	(17 530)	-24,86
Entr.autres intra	406	0,08			406	
Entr.cdf elior	34 209	6,87	45 448	7,41	(11 239)	-24,73
Entretien smec tennis	2 225	0,45			2 225	
Entr.répar.vehicule ass	6 095	1,22	3 195	0,52	2 900	90,78
Entr.répar.agencements instal	7 873	1,58	29 560	4,82	(21 687)	-73,37
Entr.répar.agenctcs install.int			529	0,09	(529)	-100,00
Entr.répar.mobilier materiel	11 742	2,36	9 814	1,60	1 928	19,64
T élésurveillance apsg	188	0,04			188	
Primes d'assurances multirisques ass	17 464	3,51	13 840	2,26	3 624	26,18
Primes d'assurances vehicules ass	7 413	1,49	9 260	1,51	(1 848)	-19,95
Primes d'assurances autres ass	2 400	0,48	2 888	0,47	(488)	-16,88
Primes d'assurances autres asf	302	0,06			302	
Documentation ass	93	0,02	137	0,02	(43)	-31,73
Personnel interimaire	1 533	0,31	423	0,07	1 110	262,57
Commissions&cout.divers			2 905	0,47	(2 905)	-100,00
Honoraires expert comptables	4 945	0,99	6 134	1,00	(1 189)	-19,38
Honoraires cac	9 560	1,92	9 903	1,62	(343)	-3,46
Autres honoraires ass	38 455	7,72	8 799	1,44	29 656	337,03
Autres honoraires asf	9 265	1,86	582	0,10	8 682	N/S
Autres honoraires intra	68 028	13,66	71 964	11,74	(3 936)	-5,47
Autres honoraires exo	10 252	2,06			10 252	
Honoraires pédagogiques ass	2 308	0,46			2 308	
Honoraires pédagogiques asf	2 160	0,43			2 160	
Honoraires medicaux ass	180 325	36,20	185 267	30,23	(4 943)	-2,67
Honoraires medicaux asf	14 113	2,83	11 395	1,86	2 718	23,85
Frais actes & contentieux exo	909	0,18			909	
Frais actes & contentieux ass	246	0,05	8		238	N/S
Publicité prospectus publication ass	661	0,13			661	
Organisation graoully cup			2 452	0,40	(2 452)	-100,00
Cadeaux ass	1 134	0,23	949	0,15	185	19,48
Déplacements équipes ass	38 987	7,83	43 663	7,12	(4 676)	-10,71
Deplacements equipes asf	31 597	6,34	53 524	8,73	(21 927)	-40,97
Déplacements équipes ass intra	480	0,10			480	
Déplacements recruteurs	39 537	7,94	68 807	11,23	(29 270)	-42,54
Déplacement recruteurs asf	939	0,19	5 186	0,85	(4 247)	-81,89
Déplacements détections	10 703	2,15			10 703	
Deplacements educateurs	19 818	3,98	12 097	1,97	7 721	63,82
Deplacements educateurs eq	23 582	4,73	25 546	4,17	(1 964)	-7,69
Deplacements éducs préfor.	7 144	1,43	14 763	2,41	(7 619)	-51,61
Deplacements éducs edf ass	13 529	2,72	31 893	5,20	(18 364)	-57,58
Deplacements dirigeants	10 141	2,04	3 095	0,50	7 046	227,67
Déplacements du personnel	4 916	0,99	7 864	1,28	(2 948)	-37,48
Deplacements du personnel asf	738	0,15	1 253	0,20	(516)	-41,14
Déplacements joueurs	57 596	11,56	116 764	19,05	(59 168)	-50,67
Deplacements joueurs eq fe	55 381	11,12	45 492	7,42	9 889	21,74
Frais déplacements parents	8 271	1,66	17 832	2,91	(9 561)	-53,62
Déplacements jours asf			173	0,03	(173)	-100,00
Frais formation	33 965	6,82	45 959	7,50	(11 994)	-26,10
Frais formation asf	375	0,08	350	0,06	25	7,09
Frais formation intra	854	0,17			854	
Frais fc metz moselle	40 000	8,03	40 000	6,53		
Partenariat club			19 500	3,18	(19 500)	-100,00



## Détail du Compte de Résultat

	01/07/2019 30/06/2020	12 mois	01/07/2018 30/06/2019	12 mois	Variations	%
Organisation match cfa	1 854	0,37	3 672	0,60	(1 817)	-49,50
Organisation match eq femini	7 392	1,48	7 592	1,24	(199)	-2,62
Stages sportifs	14 983	3,01	25 764	4,20	(10 780)	-41,84
Stages sportifs asf	5 362	1,08	503	0,08	4 859	965,36
Stages sportifs intra			13 848	2,26	(13 848)	-100,00
Stages sportifs asf exo	415	0,08			415	
Réceptions ass	523	0,10	2 639	0,43	(2 116)	-80,20
Hébergement joueuses asf	2 311	0,46	2 209	0,36	102	4,63
Hébergement ponctuel joueur			2 000	0,33	(2 000)	-100,00
Autres missions & receptions ass	7 093	1,42			7 093	
Autres missions & réceptions asf	66	0,01			66	
Affranchissement	2 006	0,40	1 516	0,25	490	32,32
Frais de telephone exo	279	0,06			279	
Telephone,telecopie	14 726	2,96	14 151	2,31	575	4,06
Services bancaires	2 886	0,58	5 738	0,94	(2 852)	-49,71
Cartons contrib lfp-fff-uefa	72 455	14,54	29 701	4,85	42 754	143,95
Cartons contrib lfp filles	455	0,09	898	0,15	(443)	-49,34
Redevance llf			24 512	4,00	(24 512)	-100,00
Achats billets match asf	1 363	0,27			1 363	
Frais arbitres delegués ass	10 831	2,17	12 373	2,02	(1 542)	-12,46
Frais arbitres délégués asf	180	0,04	525	0,09	(345)	-65,71
Frais securite match	18 851	3,78	23 991	3,91	(5 140)	-21,42
Frais securite match feminin	860	0,17	448	0,07	412	92,04
Internat préformation arsenal	31 313	6,29	65 463	10,68	(34 151)	-52,17
Internat préformation ars asf	2 442	0,49	1 734	0,28	708	40,83
Demi pension lycée	24 331	4,88	39 529	6,45	(15 198)	-38,45
Demi pension lycée sf	11 813	2,37	24 834	4,05	(13 021)	-52,43
Internat lycée asf	2 184	0,44	1 486	0,24	698	46,98
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>	<b>145 607</b>	<b>29,23</b>	<b>149 628</b>	<b>24,41</b>	<b>(4 021)</b>	<b>-2,69</b>
Taxe s/salaires	8 466	1,70	19 704	3,21	(11 238)	-57,03
Taxe s/salaires eq feminine	2 840	0,57	6 467	1,06	(3 627)	-56,09
Taxe d'apprentissage	4 113	0,83	5 959	0,97	(1 846)	-30,98
Formation professionnelle	28 433	5,71	16 972	2,77	11 460	67,52
Taxe travailleur handicapé	7 460	1,50			7 460	
Cet-cvae	27 243	5,47	28 720	4,69	(1 478)	-5,14
Taxes foncieres	60 477	12,14	63 927	10,43	(3 450)	-5,40
Autres impots et taxes eq. fem	1 073	0,22	1 438	0,23	(365)	-25,38
Ch. fisc. s/congés payés	(199)	-0,04	1 023	0,17	(1 222)	-119,43
Ch. fisc. s/ primes	17		(93)	-0,02	110	118,53
Autres droits	5 685	1,14	5 511	0,90	174	3,15
<b>Salaires et traitements</b>	<b>1 765 470</b>	<b>354,38</b>	<b>1 774 580</b>	<b>289,53</b>	<b>(9 110)</b>	<b>-0,51</b>
Salaires, appointements smec	14 979	3,01			14 979	
Salaires de base joueurs	295 655	59,35	307 557	50,18	(11 902)	-3,87
Primes matchs joueurs	10 378	2,08	14 662	2,39	(4 284)	-29,22
Salaires joueuses eq feminine	272 382	54,67	170 859	27,88	101 523	59,42
Primes matchs eq.feminine	1 265	0,25	23 042	3,76	(21 777)	-94,51
Salaires apprentis asf	133 007	26,70	156 810	25,58	(23 802)	-15,18
Salaires entraineurs	367 059	73,68	387 969	63,30	(20 910)	-5,39
Primes vacances entraineurs	4 137	0,83	4 137	0,67		
Salaires entraineurs eq femi	98 579	19,79	81 567	13,31	17 012	20,86
Salaires recruteurs	129 643	26,02	85 593	13,96	44 050	51,46
Primes vacances recruteurs	4 218	0,85	1 847	0,30	2 371	128,37
13ème mois recruteurs	4 062	0,82	2 211	0,36	1 851	83,71
Salaires administratifs	521 406	104,66	415 276	67,75	106 130	25,56
Primes vacances administratifs	11 813	2,37	5 946	0,97	5 867	98,67
13eme mois administratifs	34 201	6,87	31 066	5,07	3 135	10,09
Salaires administratifs asf	65 912	13,23	51 446	8,39	14 466	28,12
13eme mois administratifs asf	650	0,13	4 176	0,68	(3 526)	-84,43
Primes vacances administr. asf	1 522	0,31	1 405	0,23	117	8,33
Conges payes	8 549	1,72	22 953	3,74	(14 405)	-62,76

## Détail du Compte de Résultat

	01/07/2019 30/06/2020	12 mois	01/07/2018 30/06/2019	12 mois	Variations	%
Primes et gratifications	1 000	0,20	(3 515)	-0,57	4 515	128,45
Avantages en nature	1 082	0,22			1 082	
Indemnité licencie conventionn	2 000	0,40	8 000	1,31	(6 000)	-75,00
Indemnité rupture conventionnelle	7 000	1,41			7 000	
Indemnité stagiaire&serv.civiq	3 473	0,70	1 575	0,26	1 898	120,48
Indemnités activité partielle	(162 625)	-32,64			(162 625)	
Indemnités activité partielle	(65 877)	-13,22			(65 877)	
<b>Charges sociales du personnel</b>	<b>657 734</b>	<b>132,03</b>	<b>494 248</b>	<b>80,64</b>	<b>163 486</b>	<b>33,08</b>
Charges sociales s/ cp	5 709	1,15	4 317	0,70	1 392	32,24
Urssaf			263 496	42,99	(263 496)	-100,00
Urssaf & pole emploi joueurs	26 007	5,22			26 007	
Urssaf entraineurs recrut	152 238	30,56			152 238	
Urssaf & pole emploi struct.	166 179	33,36			166 179	
Urssaf eq feminine	22 305	4,48	105 945	17,29	(83 640)	-78,95
Urssaf & pole emploi joueuses	97 377	19,55			97 377	
Urssaf & pole emploi ent recr	25 375	5,09			25 375	
Urssaf smec	923	0,19			923	
Mutuelle n/c	8 200	1,65	8 851	1,44	(651)	-7,35
Mutuelle cadre	379	0,08	2 413	0,39	(2 034)	-84,29
Mutuelle entraineurs recr.	4 595	0,92			4 595	
Mutuelle n/c eq feminine	1 043	0,21	3 245	0,53	(2 202)	-67,86
Mutuelle cadres asf	47	0,01	661	0,11	(613)	-92,83
Mutuelles joueuses ef	3 034	0,61			3 034	
Mutuelle entraineurs recr.	474	0,10			474	
Cotisations retraites smec	168	0,03			168	
Prévoyance smec	48	0,01			48	
Retraite non cadre	15 133	3,04	50 356	8,22	(35 224)	-69,95
Retraite cadre	27 205	5,46	33 941	5,54	(6 736)	-19,85
Retraite n/c joueurs	476	0,10			476	
Retraite n/c entraineurs rec.	16 444	3,30			16 444	
Retraite cadre entraineurs rec	24 189	4,86			24 189	
Retraite n/c eq feminine	1 702	0,34	20 421	3,33	(18 718)	-91,66
Retraite cadre asf	3 052	0,61	6 593	1,08	(3 541)	-53,71
Retraite n/c joueuses ef	14 183	2,85			14 183	
Retraite n/c entraineurs rec	6 216	1,25			6 216	
Retraite cadre entraineurs rec.	324	0,07			324	
Prevoyance n/c	1 536	0,31	2 783	0,45	(1 247)	-44,82
Prevoyance cadres	5 806	1,17	7 738	1,26	(1 932)	-24,96
Prévoyance n/c joueurs	716	0,14			716	
Prévoyance n/c entraineurs rec	1 330	0,27			1 330	
Prévoyance cadre entraineurs rec	5 380	1,08			5 380	
Prevoyance equipe feminine	154	0,03	1 219	0,20	(1 065)	-87,35
Prevoyance cadre asf	823	0,17	1 550	0,25	(728)	-46,94
Prévoyance n/c joueuses sf	1 623	0,33			1 623	
Prévoyance n/c entraineurs	463	0,09			463	
Ch.soc.s/primes&gratifications	325	0,07	(1 196)	-0,20	1 521	127,13
Oeuvres sociales ass	10 422	2,09	3 080	0,50	7 341	238,34
Oeuvres sociales ef	65	0,01			65	
Médecine du travail	5 570	1,12	4 008	0,65	1 561	38,95
Medecine travail eq feminine	499	0,10	858	0,14	(359)	-41,90
Cice			(26 032)	-4,25	26 032	100,00
<b>Dotation aux amortissements sur immobilisations</b>	<b>148 968</b>	<b>29,90</b>	<b>254 040</b>	<b>41,45</b>	<b>(105 073)</b>	<b>-41,36</b>
Dot.amort. immo.incorporelles	7 808	1,57	1 428	0,23	6 379	446,61
Dot.amort. immo.corporelles	141 160	28,33	252 612	41,21	(111 452)	-44,12
<b>Dotations aux prov. pour risques et charges</b>	<b>1 201</b>	<b>0,24</b>			<b>1 201</b>	
Dot.prov risques et charges	1 201	0,24			1 201	
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>21 363</b>	<b>4,29</b>	<b>31 109</b>	<b>5,08</b>	<b>(9 746)</b>	<b>-31,33</b>



## Détail du Compte de Résultat

	01/07/2019 30/06/2020	12 mois	01/07/2018 30/06/2019	12 mois	Variations	%
Ecart de règlements		1			1	
Conventions de préformation		21 350	31 000	5,06	(9 650)	-31,13
Charges diverses de gestion		13	14		(2)	-11,31
Inscription tournois			70	0,01	(70)	-100,00
Inscription diverses			25		(25)	-100,00
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>118 315</b>	<b>(70 835)</b>	<b>-11,56</b>	<b>189 151</b>	<b>267,03</b>
<b>Perte supportée ou bénéfice transféré</b>		<b>74 640</b>	<b>82 941</b>	<b>13,53</b>	<b>(8 301)</b>	<b>-10,01</b>
Conventions de formation		74 640	82 941	13,53	(8 301)	-10,01
<b>Total des produits financiers</b>		<b>46 135</b>	<b>28 503</b>	<b>4,65</b>	<b>17 632</b>	<b>61,86</b>
<b>Produits financiers de participations</b>		<b>18 891</b>	<b>27 942</b>	<b>4,56</b>	<b>(9 051)</b>	<b>-32,39</b>
Intérêts courus fc metz		18 891	27 942	4,56	(9 051)	-32,39
<b>Différences positives de change</b>		<b>27 244</b>	<b>561</b>	<b>0,09</b>	<b>26 683</b>	<b>N/S</b>
Autres produits financiers		27 244	561	0,09	26 683	N/S
<b>Total des charges financières</b>		<b>13 367</b>	<b>17 793</b>	<b>2,90</b>	<b>(4 427)</b>	<b>-24,88</b>
<b>Intérêts et charges assimilées</b>		<b>13 367</b>	<b>17 793</b>	<b>2,90</b>	<b>(4 427)</b>	<b>-24,88</b>
Intérêts emprunts et dettes		8 937	10 670	1,74	(1 733)	-16,25
Intérêts banc sur découvert		3 838	4 605	0,75	(766)	-16,64
Intérêts des comptes courants		592	2 519	0,41	(1 927)	-76,51
<b>Résultat financier</b>		<b>32 768</b>	<b>10 710</b>	<b>1,75</b>	<b>22 058</b>	<b>205,96</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>76 444</b>	<b>(143 066)</b>	<b>-23,34</b>	<b>219 510</b>	<b>153,43</b>
<b>Total des produits exceptionnels</b>		<b>30 587</b>	<b>23 838</b>	<b>3,89</b>	<b>6 749</b>	<b>28,31</b>
<b>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</b>		<b>7 665</b>	<b>1 487</b>	<b>0,24</b>	<b>6 179</b>	<b>415,56</b>
Autres prod excep.gestion		5 530	1 170	0,19	4 360	372,63
Autres prod s/exe. antérieurs		2 135	317	0,05	1 818	574,16
<b>Produits exceptionnels sur opérations en capital</b>		<b>22 922</b>	<b>22 351</b>	<b>3,65</b>	<b>571</b>	<b>2,55</b>
Quote-part subv. invest. inscr.		22 922	22 351	3,65	571	2,55
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>107 031</b>	<b>43 521</b>	<b>7,10</b>	<b>63 510</b>	<b>145,93</b>
<b>Charges exceptionnelles sur opération de gestion</b>		<b>107 031</b>	<b>43 521</b>	<b>7,10</b>	<b>63 510</b>	<b>145,93</b>
Charges excep.amendes fiscales		2 130	78	0,01	2 052	N/S
Charges excep.autres majorations de retard		2 001	68	0,01	1 933	N/S
Autres charges exceptionnelles			36 951	6,03	(36 951)	-100,00
Autres charges excep.s/op.gestion		5 500			5 500	
Autres charges excep.asf		504			504	
Charges s/exercices antérieurs		66 407	4 469	0,73	61 938	N/S
Charges s/exe. antérieurs équipe féminine		30 489	1 955	0,32	28 535	N/S
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>(76 444)</b>	<b>(19 683)</b>	<b>-3,21</b>	<b>(56 761)</b>	<b>-288,38</b>
<b>Impôts sur les bénéfices</b>			<b>(33 472)</b>	<b>-5,46</b>	<b>33 472</b>	<b>100,00</b>
Crédit d'impôt apprentissage			(33 472)	-5,46	33 472	100,00

## Détail du Compte de Résultat

	01/07/2019		01/07/2018		Variations	
	12	30/06/2020	12	30/06/2019	%	
	mois		mois			
Résultat de l'exercice				(129 277)	-21,09	129 277 100,00



# ETATS DE GESTION

## Soldes Intermédiaires de Gestion

	01/07/2019 30/06/2020	12 mois	01/07/2018 30/06/2019	12 mois	Ecart	%
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>498 188</b>	100,00	<b>612 922</b>	100,00	<b>(114 734)</b>	-18,72
Ventes de marchandises	10 138	2,03	15 037	2,45	(4 899)	-32,58
- Achats de marchandises	5 911	58,31	9 125	60,68	(3 214)	-35,22
- Variation stocks de marchandises						
<b>MARGE COMMERCIALE (a)</b>	<b>4 226</b>	41,69	<b>5 912</b>	39,32	<b>(1 686)</b>	-28,51
Production vendue	488 050	97,97	597 885	97,55	(109 835)	-18,37
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>488 050</b>	97,97	<b>597 885</b>	97,55	<b>(109 835)</b>	-18,37
- Achats stockés approvisionnement						
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance directe						
<b>MARGE BRUTE PRODUCTION (b)</b>	<b>488 050</b>	100,00	<b>597 885</b>	100,00	<b>(109 835)</b>	-18,37
<b>MARGES ( Commerciale + Production )</b>	<b>492 277</b>	98,81	<b>603 797</b>	98,51	<b>(111 521)</b>	-18,47
- Achats non stockés (c)	331 342	66,51	273 211	44,58	58 132	21,28
- Autres charges externes (c)	1 545 688	310,26	1 846 062	301,19	(300 373)	-16,27
<b>VALEUR AJOUTEE PRODUITE (a+b-c)</b>	<b>(1 384 754)</b>	-277,96	<b>(1 515 475)</b>	-247,25	<b>130 721</b>	8,63
+ Subventions d'exploitation	4 202 220	843,50	4 104 072	669,59	98 147	2,39
- Impôts, taxes sur rémunérations	51 312	10,30	49 102	8,01	2 209	4,50
- Autres impôts et taxes	94 296	18,93	100 526	16,40	(6 230)	-6,20
- Salaires et traitements	1 765 470	354,38	1 774 580	289,53	(9 110)	-0,51
- Charges sociales	657 734	132,03	494 248	80,64	163 486	33,08
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>248 654</b>	49,91	<b>170 141</b>	27,76	<b>78 513</b>	46,15
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Autres produits d'exploitation	29 194	5,86	35 551	5,80	(6 357)	-17,88
+ Transfert de charges d'exploitation	11 999	2,41	8 622	1,41	3 377	39,17
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions	150 169	30,14	254 040	41,45	(103 872)	-40,89
- Autres charges de gestion courante	21 363	4,29	31 109	5,08	(9 746)	-31,33
<b>RESULTAT EXPLOITATION</b>	<b>118 315</b>	23,75	<b>(70 835)</b>	-11,56	<b>189 151</b>	267,03
Bénéfice-perte sur opérations en commun	(74 640)	-14,98	(82 941)	-13,53	8 301	-10,01
+ Produits financiers	46 135	9,26	28 503	4,65	17 632	61,86
- Charges financières	13 367	2,68	17 793	2,90	(4 427)	-24,88
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>76 444</b>	15,34	<b>(143 066)</b>	-23,34	<b>219 510</b>	153,43
Produits exceptionnels	30 587	6,14	23 838	3,89	6 749	28,31
- Charges exceptionnelles	107 031	21,48	43 521	7,10	63 510	145,93
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(76 444)</b>	-15,34	<b>(19 683)</b>	-3,21	<b>(56 761)</b>	-288,38
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices			(33 472)	-5,46	33 472	100,00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			<b>(129 277)</b>	-21,09	<b>129 277</b>	100,00



## Du résultat à la trésorerie

		30/06/2020	
		Impact sur la trésorerie	
		Recette	Dépense
<b>Votre résultat comptable est de</b>			
Charges déduites du résultat mais ne donnant pas lieu à une sortie en trésorerie (amortissements, provisions, valeur nette comptable des éléments d'actif cédés)		150 169	
Produits intégrés dans le résultat mais ne donnant pas lieu à une entrée en trésorerie (reprises sur provisions, ...)			22 922
<b>Capacité de l'entreprise à financer elle-même son exploitation</b>		<b>127 247</b>	
Votre entreprise a en plus bénéficié de :			
Financement externe			
Produits des cessions et réductions des immobilisations financières			
Apports et comptes courants		(32 880)	
Nouveaux emprunts contractés sur l'exercice		44 569	
Subventions obtenues sur l'exercice		80 000	
<b>Total des ressources externes</b>		<b>91 690</b>	
Mais votre entreprise a des :			
Eléments à financer			
Dividendes			
Acquisitions d'éléments immobilisés			128 811
Prélèvements et comptes courants			4 170
Montant consacré au remboursement du capital des emprunts			43 170
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
<b>Total des besoins de financement de l'exercice</b>			<b>176 151</b>
Compte tenu de :			
La situation de trésorerie de l'exercice précédent			54 875
<b>La situation de trésorerie théorique à la fin de l'exercice devrait s'élever à</b>			<b>12 090</b>
Cependant votre entreprise doit financer son cycle d'exploitation courant, qui se traduit par les éléments suivants à la fin de l'exercice en cours :			
Variation des stocks			
Acomptes versés			11 527
Variation des créances clients			59 237
Variation des autres créances		156 675	
Acomptes reçus		800	
Variation des dettes fournisseurs			35 928
Variation des autres dettes		260 662	
<b>Besoins générés par le financement du cycle d'exploitation</b>		<b>311 446</b>	
<b>La situation de trésorerie à la fin de l'exercice est donc de</b>		<b>299 356</b>	

## Analyse fonctionnelle du bilan

	30/06/2020	30/06/2019	Variations	%
<b>EMPLOIS STABLES</b>				
Immobilisations incorporelles	27 402	4 610	22 792	494,45
Immobilisations corporelles	2 326 758	2 374 884	(48 126)	-2,03
Immobilisations financières	2 758 340	2 753 164	5 176	0,19
Charges à répartir				
<b>Total emplois stables</b>	<b>5 112 501</b>	<b>5 132 658</b>	<b>(20 157)</b>	<b>-0,39</b>
<b>RESSOURCES STABLES</b>				
Capital et réserves	3 547 732	3 727 302	(179 569)	-4,82
Résultat		(129 277)	129 277	-100,00
Subventions investissements	607 129	550 050	57 078	10,38
Provisions réglementées				
Provisions risques et charges	18 614		18 614	
Comptes courants d'associés	47 946	52 116	(4 171)	-8,00
Emprunts et dettes assimilés	605 914	604 515	1 399	0,23
<b>Total ressources stables</b>	<b>4 827 334</b>	<b>4 804 706</b>	<b>22 628</b>	<b>0,47</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL</b>	<b>(285 166)</b>	<b>(327 951)</b>	<b>42 785</b>	<b>-13,05</b>
<b>EMPLOIS CIRCULANTS</b>				
Stocks de matières et marchandises				
Stocks en cours de produits				
Avances et acomptes	18 371	6 844	11 527	168,42
Clients et comptes rattachés	874 685	815 448	59 236	7,26
Effets escomptés				
Autres créances d'exploitation	199 613	342 209	(142 596)	-41,67
Comptes de régularisation	57 279	71 359	(14 080)	-19,73
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>1 149 948</b>	<b>1 235 860</b>	<b>(85 912)</b>	<b>-6,95</b>
<b>RESSOURCES CIRCULANTES</b>				
Avances reçues	800		800	
Fournisseurs et comptes rattachés	702 919	738 847	(35 928)	-4,86
Dettes fiscales et sociales	832 083	565 291	266 792	47,20
Autres dettes	173 669	184 798	(11 130)	-6,02
Comptes de régularisation	25 000	20 000	5 000	25,00
<b>Total du passif circulant</b>	<b>1 734 471</b>	<b>1 508 936</b>	<b>225 534</b>	<b>14,95</b>
<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>(584 523)</b>	<b>(273 076)</b>	<b>(311 447)</b>	<b>114,05</b>
Disponibilités	299 768	4 318	295 450	N/S
Valeurs mobilières de placement				
<b>Total trésorerie active</b>	<b>299 768</b>	<b>4 318</b>	<b>295 450</b>	<b>N/S</b>
Concours bancaires	412	59 193	(58 782)	-99,30
Effets escomptés				
<b>Total trésorerie passive</b>	<b>412</b>	<b>59 193</b>	<b>(58 782)</b>	<b>-99,30</b>
<b>TRESORERIE NETTE</b>	<b>299 356</b>	<b>(54 875)</b>	<b>354 232</b>	<b>-645,52</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL</b>	<b>(285 166)</b>	<b>(327 951)</b>	<b>42 785</b>	<b>-13,05</b>



# LIASSE FISCALE

Désignation de l'entreprise : <b>Association FC METZ</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <b>12</b>						
Adresse de l'entreprise : <b>5 ALLEE SAINT-SYMPHORIEN</b>		Durée de l'exercice précédent * <b>12</b>						
Numéro SIRET * <b>7 7 9 9 8 2 4 5 3 0 0 0 3 6</b>		Néant <input type="checkbox"/> *						
		Exercice N, clos le, <b>30062020</b>						
		N-1 <b>30062019</b>						
		Brut 1						
		Amortissements, provisions 2						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement*	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	5 160	5 160		
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	36 638	9 236	27 402	4 610
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC	1 984 741	1 411 988	572 753	611 109
		Constructions	AP	AC	3 409 189	3 389 851	19 338	19 727
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	219 242	198 235	21 007	9 170
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 132 931	497 996	634 935	695 431
		Immobilisations en cours	AV	AW	1 078 724		1 078 724	1 039 447
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	1 480 113		1 480 113	1 480 113
Créances rattachées à des participations		BB	BC	1 218 280		1 218 280	1 214 340	
Autres titres immobilisés		BD	BE					
Prêts		BF	BG	12 910		12 910	12 910	
Autres immobilisations financières *		BH	BI	47 037		47 037	45 801	
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>BK</b>	<b>10 624 966</b>	<b>5 512 466</b>	<b>5 112 501</b>	<b>5 132 658</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	18 371		18 371	6 844
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	894 284	19 599	874 685	815 448
		Autres créances (3)	BZ	CA	199 613		199 613	342 209
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE				
Disponibilités		CF	CG	299 768		299 768	4 318	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	57 279		57 279	71 359	
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>CK</b>	<b>1 469 315</b>	<b>19 599</b>	<b>1 449 716</b>	<b>1 240 178</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>	<b>1A</b>	<b>12 094 281</b>	<b>5 532 065</b>	<b>6 562 216</b>	<b>6 372 836</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété: *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		
						19 598		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032



Désignation de l'entreprise <b>Association FC METZ</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : ..... )	DA	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/> )	DC	1 356 719
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/> )	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="text" value="EJ"/> )	DG	9 440
	Report à nouveau	DH	2 181 573
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	
	Subventions d'investissement	DJ	607 129
	Provisions réglementées *	DK	
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	<b>4 154 861</b>
	<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
<b>TOTAL (II)</b>		DO	
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP	18 614
	Provisions pour charges	DQ	
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	<b>18 614</b>
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	594 558
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/> )	DV	59 713
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	800
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	702 919
	Dettes fiscales et sociales	DY	832 083
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	37 783
	Autres dettes	EA	135 886
Compte régul.	EB	25 000	
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	<b>2 388 742</b>	
<b>Ecarts de conversion passif * (V)</b>	ED		
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>6 562 216</b>	
<b>RENOIS</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	1 356 719
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 925 629
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	412	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l'entreprise : <b>Association FC METZ</b>							Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N					Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	10 138	FB		FC	10 138	15 037	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	488 050	FH		FI	488 050	597 885	
	<b>Chiffres d'affaires nets*</b>	FJ	<b>498 188</b>	FK		FL	<b>498 188</b>	<b>612 922</b>	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	4 202 220	4 104 072	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	11 999	8 622	
	Autres produits (1) (11)					FQ	29 194	35 551	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	<b>4 741 601</b>	<b>4 761 168</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	5 911	9 125	
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 877 031	2 119 273	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	145 607	149 628	
	Salaires et traitements *					FY	1 765 470	1 774 580	
	Charges sociales (10)					FZ	657 734	494 248	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements *} \\ \text{- dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	148 968	254 040
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	1 201		
	Autres charges (12)					GE	21 363	31 109	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	<b>4 623 285</b>	<b>4 832 003</b>	
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>						GG	<b>118 315</b>	<b>(70 835)</b>	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI	74 640	82 941	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	18 891	27 942	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN	27 244	561	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	<b>46 135</b>	<b>28 503</b>
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	13 367	17 793	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	<b>13 367</b>	<b>17 793</b>	
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	<b>32 768</b>	<b>10 710</b>	
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	<b>76 444</b>	<b>(143 066)</b>	



Désignation de l'entreprise <b>Association FC METZ</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	7 665	1 487
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	22 922	22 351
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	<b>30 587</b>	<b>23 838</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	107 031	43 521
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	<b>107 031</b>	<b>43 521</b>
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	<b>(76 444)</b>	<b>(19 683)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		(33 472)
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	<b>4 818 323</b>	<b>4 813 509</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	<b>4 818 323</b>	<b>4 942 786</b>
<b>5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>		HN		<b>(129 277)</b>
<b>RENVois</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
		IG		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP		
		HQ	58 948	63 522
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC		
		RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	11 999	8 622
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels		107 031	30 587	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

## 2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 30/06/2020

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Amendes, pénalités et majorations de retard	4 131	
Fournisseurs, tiers diverses régularisations	6 004	
Urssaf Allègt en doublon période 01à06.2019	59 184	
Urssaf huissiers Blau	7 223	
Urssaf Allègt en doublon asf 01à06.2019	30 343	
Service civique diverses régularisations	147	
Fournisseurs annulation sous prescription		2 769
Prov. taxe apprentissage 2019 annulation		2 761
Fournisseurs doublon d'enregistrement		2 135
Subventions d'équipement inscrites cpte résultat		22 922
<b>Totalisation</b>	<b>107 031</b>	<b>30 587</b>



Désignation de l'entreprise **Association FC METZ**

Néant  \*

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
						1		2		3			
INCO RP.	Frais d'établissement et de développement	<b>TOTAL I</b>				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	<b>TOTAL II</b>				KD	<b>6 038</b>	KE		KF	<b>35 760</b>		
CORPO RE L L E S	Terrains				KG	1 984 741	KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	[ Dont Composants	L9		KJ	2 296 343	KK		KL			
		Sur sol d'autrui	[ Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[ Dont Com- posants	M2		KP	1 112 846	KQ		KR			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[ Dont Com- posants	M3		KS	188 731	KT		KU	30 511		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	906 833	KW		KX	79 190			
		Matériel de transport *			KY	48 611	KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	77 074	LC		LD	21 224			
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG				
		Immobilisations corporelles en cours				LH	1 039 447	LI		LJ	39 277		
		Avances et acomptes				LK		LL		LM			
		<b>TOTAL III</b>				LN	<b>7 654 626</b>	LO		LP	<b>170 202</b>		
	FIN AN C I E R E S	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
Autres participations				8U	2 694 453	8V		8W	1 139 962				
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières				1T	58 711	1U		1V	2 937				
<b>TOTAL IV</b>				LQ	<b>2 753 164</b>	LR		LS	<b>1 142 899</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>						ØG	<b>10 413 828</b>	ØH		ØJ	<b>1 348 861</b>		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						1		2		3		4	
INCO RP.	Frais d'établissement et de développement	<b>TOTAL I</b>				IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	<b>TOTAL II</b>				IO		LV		LW	<b>41 798</b>	1X	
CORPO RE L L E S	Terrains				IP		LX		LY	1 984 741	LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB	2 296 343	MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés et am des constructions			IS		MG		MH	1 112 846	MI		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	219 242	ML		
		Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM		MN	986 023	MO		
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	48 611	MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW		MS		MT	98 298	MU		
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
		Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA	1 078 724	NB	
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	<b>TOTAL III</b>				IY		NG		NH	<b>7 824 828</b>	NI		
FIN AN C I E R E S	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations				IØ		ØX	1 136 022	ØY	2 698 393	ØZ		
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	1 701	2F	59 947	2G		
	<b>TOTAL IV</b>				I3		NJ	<b>1 137 723</b>	NK	<b>2 758 340</b>	2H		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>						I4		ØK	<b>10 624 966</b>	ØL		ØM	



**AMORTISSEMENTS**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>Association FC METZ</b>	Néant <input type="checkbox"/> *
--	----------------------------------

**CADRE A** SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) \*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>	CY	EL	EM	EN
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>	PE <b>6 588</b>	PF <b>7 808</b>	PG	PH <b>14 396</b>
Terrains	PI 1 373 632	PJ 38 356	PK	PL 1 411 988
Constructions	PM 2 280 298	PN	PO	PQ 2 280 298
	PR	PS	PT	PU
	PV 1 109 165	PW 388	PX	PY 1 109 553
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ 192 842	QA 5 393	QB	QC 198 235
Autres immobilisations	QD 289 232	QE 85 947	QF	QG 375 179
	QH 34 225	QI 4 555	QJ	QK 38 781
corporelles	QL 77 515	QM 6 521	QN	QO 84 036
	QP	QR	QS	QT
<b>TOTAL III</b>	QU <b>5 356 910</b>	QV <b>141 160</b>	QW	QX <b>5 498 070</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	ØN <b>5 363 498</b>	ØP <b>148 968</b>	ØQ	ØR <b>5 512 466</b>

**CADRE B** VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements <b>TOTAL I</b>	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
Inst. techniques mat. et outillage	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Autres immob. corporelles	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL IV</b>	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ

**CADRE C**

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise : <b>Association FC METZ</b> Néant <input type="checkbox"/> *					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	18 614 5X	5Y 18 614
	<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	18 614 TW	TX 18 614
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	18 323 6U	1 276 6V	6W 19 599
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
<b>TOTAL III</b>	7B	18 323 TY	1 276 TZ	UA 19 599	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	7C	18 323 UB	19 890 UC	UD 38 213	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	1 201	UF		
	UG		UH		
	UJ		UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuille séparée selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

Désignation de l'entreprise : <b>Association FC METZ</b>										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL	1 218 280	UM		UN	1 218 280			
	Prêts (1) (2)			UP	12 910	UR		US	12 910			
	Autres immobilisations financières			UT	47 037	UV		UW	47 037			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	19 598				19 598			
	Autres créances clients			UX	874 685		874 685					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO )			Z1								
	Personnel et comptes rattachés			UY	2 092		2 092					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	3 523		3 523					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	28 055		28 055					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	114 155		114 155					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP	30 686		30 686					
	Groupe et associés (2)			VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	21 102		21 102					
	Charges constatées d'avance			VS	57 279		57 279					
	<b>TOTAUX</b>				VT	<b>2 429 403</b>	VU	<b>1 131 577</b>	VV	<b>1 297 826</b>		
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice		VD								
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B		ETAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	412		412						
	à plus d'1 an à l'origine		VH	594 147		131 834		273 388		188 925		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	11 767		11 767						
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	702 919		702 919						
Personnel et comptes rattachés			8C	227 674		227 674						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	389 248		389 248						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	158 086		158 086						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	57 075		57 075						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J	37 783		37 783						
Groupe et associés (2)			VI	47 946		47 946						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	135 886		135 886						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2									
Produits constatés d'avance			8L	25 000		25 000						
<b>TOTAUX</b>				VY	<b>2 387 942</b>	VZ	<b>1 925 629</b>	<b>273 388</b>		<b>188 925</b>		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	36 502	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	46 023		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.					



Désignation de l'entreprise : <b>Association FC METZ</b>						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <b>30062020</b>			
<b>I. REINTEGRATIONS</b>						<b>BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)			XX	11 456		
	Amendes et pénalités			WJ	11 456			Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7			
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉREES	Moins-values nettes a long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %									
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW				
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art.209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											
						<b>TOTAL I</b>		<b>11 456</b>			
<b>II. DEDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *											
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)											
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs										
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A )										
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *										
	Majoration d'amortissement *										
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations *		Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5
			Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA
			Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies et octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC
			Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)		PB
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	
		Dt déd. exc (art 39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)		YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)		YC	
								Dt déd. exc (art 39 decies D)		YD	
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											
<b>III. RESULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice ( I moins II ) déficit ( II moins I )						XI		11 456			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								XL 11 456			
<b>RESULTAT FISCAL BENEFICE</b> (ligne XN) ou <b>DEFICIT</b> reportable en avant (ligne XO)						XN		0 XO 0			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l'entreprise <b>Association FC METZ</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DEFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	1 370 015	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	11 456	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	1 358 559	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	1 358 559	
<b>II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	115 381	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.







Désignation de l'entreprise : <b>Association FC METZ</b>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
<b>A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE</b>							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>			<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *</b>				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦				⑧	19%	15% ou 12,80%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			( A )	( B )	( C )		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				( Ventilation par taux )			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.





Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **Association FC METZ**

Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① \*.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① \*.

### I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

### II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES \*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	A 15 % Ou A 16,5 % <sup>(1)</sup> ⑥		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Désignation de l'entreprise : <b>Association FC METZ</b>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (ligne 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
<b>TOTAL (ligne 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>Association FC METZ</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : <b>01072019</b>		et clos le : <b>30062020</b>	
		Durée en nombre de mois <b>12</b>	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel	YP		74
dont apprentis	YF		36
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		498 188
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		11 999
	<b>TOTAL 1</b>	<b>OX</b>	<b>510 187</b>
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		29 194
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		4 202 220
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	<b>TOTAL 2</b>	<b>OM</b>	<b>4 231 414</b>
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats	ON		337 254
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		1 387 663
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		5 685
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		21 363
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
	<b>TOTAL 3</b>	<b>OJ</b>	<b>1 751 964</b>
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	<b>OG</b>	<b>2 989 636</b>
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		<b>SA</b>	<b>2 989 636</b>
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	<b>EV</b>	<b>X</b>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	<b>GX</b>		<b>510 187</b>
Effectifs au sens de la CVAE	<b>EY</b>		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	<b>HX</b>		
Période de référence	<b>GY</b>		<b>GZ</b>
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			<b>HR</b>



**17** COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'am. III au C.G.I.)

( liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société )

(1) Néant \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE **3|0|0|6|2|0|2|0|**

N° SIRET **7|7|9|9|8|2|4|5|3|0|0|0|3|6|**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **Association FC METZ**

ADRESSE ( voie ) **5 ALLEE SAINT-SYMPHORIEN**

CODE POSTAL **57006** VILLE **METZ CEDEX 1**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

**I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

**II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

( liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital )

(1) Néant  \*

N° de dépôt  
[ ]

EXERCICE CLOS LE **3|0|0|6|2|0|2|0|**

N° SIRET **7 7 9 9 8 2 4 5 3 0 0 0 3 6**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **Association FC METZ**

ADRESSE ( voie ) **5 ALLEE SAINT-SYMPHORIEN**

CODE POSTAL **57006** VILLE **METZ CEDEX 1**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5 **2**

Forme juridique **SAS** Dénomination **FC METZ**  
 N° SIREN (si société établie en France) **403699721** % de détention **20,11**  
 Adresse : N° [ ] Voie **Stade Saint Symphorien**  
 Code postal **57000** Commune **METZ** Pays **FRANCE**

Forme juridique **SAS** Dénomination **FC METZ INTERNATIONAL FOOTBALL ACADEMY**  
 N° SIREN (si société établie en France) **791816879** % de détention **20,00**  
 Adresse : N° **3** Voie **Allée Saint Symphorien**  
 Code postal **57000** Commune **METZ** Pays **FRANCE**

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032











(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **Association FC METZ**  
et Date de clôture de l'exercice **30062020**

**J | DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ET ABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2019, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION  
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVL) (voir les explications figurant sur la notice)**

Taux de 15 %  
(art. 219 I a ter et a quater du CGI)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVL de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

# **FOOTBALL CLUB DE METZ**

association

inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de Metz sous volume IV n°33  
5 Allée Saint-Symphorien 57 000 METZ

## **RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Comptes annuels - Exercice clos le 30 juin 2020



**RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS**

## FOOTBALL CLUB DE METZ

association

inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de Metz sous volume IV n°33  
5 Allée Saint-Symphorien 57 000 METZ

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2020

A l'assemblée générale de l'association FOOTBALL CLUB DE METZ,

#### I. Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Association FOOTBALL CLUB DE METZ relatif à l'exercice clos le 30/06/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 21 novembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Sous le réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Association FOOTBALL CLUB DE METZ à la fin de cet exercice.

#### II. Fondement de l'opinion avec réserve pour limitation

##### Motivation de la réserve

Votre association est propriétaire d'actions de la SASP FC METZ, inscrites pour une somme de 1 456 520 € à l'actif du bilan, représentant 20,11% du capital de cette société. Au 30 juin 2020, l'actif net de la société était négatif de 42 267 774 €. Aucun élément définitif d'appréciation ne permet à ce jour de lever l'incertitude sur l'évaluation réelle de cette participation.

De même, votre association est créancière de cette même SASP pour un montant de 1 218 280 € ; là-aussi, il existe une incertitude sur la possibilité de recouvrer la totalité de cette somme.



### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **III. Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les ressources de votre association sont principalement composées de subventions.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables significatifs suivis par l'association et des informations mentionnées dans l'annexe et le rapport de gestion, nous avons comparé, par sondages certaines conventions signées de vos principaux financeurs avec les montants inscrits dans vos produits au titre de l'exercice clos au 30 juin 2020..

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **IV. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.



## **V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association FOOTBALL CLUB DE METZ à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Metz, le 21 décembre 2020

*Pour la SARL ABEIX*



**Le commissaire aux comptes**  
***Christophe PETITJEAN***



# FOOTBALL CLUB DE METZ

association

inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de Metz sous volume IV n°33  
5 Allée Saint-Symphorien 57 000 METZ

## Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société<sup>1</sup> à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Metz, le 21 décembre 2020

*Pour la SARL ABEIX*



Le commissaire aux comptes

**Christophe PETITJEAN**



## Bilan Actif

		30/06/2020			30/06/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (1)					
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	5 160	5 160		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	36 638	9 236	27 402	4 610
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains	1 984 741	1 411 988	572 753	611 109
	Constructions	3 409 189	3 389 851	19 338	19 727
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	219 242	198 235	21 007	9 170
	Autres immobilisations corporelles	1 132 931	497 996	634 935	695 431
	Immobilisations en cours	1 078 724		1 078 724	1 039 447
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	1 480 113		1 480 113	1 480 113	
Créances rattachées à des participations	1 218 280		1 218 280	1 214 340	
Autres titres immobilisés					
Prêts	12 910		12 910	12 910	
Autres immobilisations financières	47 037		47 037	45 801	
<b>TOTAL (II)</b>	<b>10 624 966</b>	<b>5 512 466</b>	<b>5 112 501</b>	<b>5 132 658</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	18 371		18 371	6 844
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances clients et comptes rattachés	894 284	19 599	874 685	815 448
	Autres créances	199 613		199 613	342 209
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	299 768		299 768	4 318	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	57 279		57 279	71 359
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>1 469 315</b>	<b>19 599</b>	<b>1 449 716</b>	<b>1 240 178</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>	<b>12 094 281</b>	<b>5 532 065</b>	<b>6 562 216</b>	<b>6 372 836</b>	

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

19 598

18 323





## Bilan Passif

		30/06/2020	30/06/2019
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	1 356 719	1 356 719
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	9 440	
	Report à nouveau	2 181 573	2 370 583
	Résultat de l'exercice		(129 277)
	Subventions d'investissement	607 129	550 050
	Provisions réglementées		
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>4 154 861</b>	<b>4 148 075</b>
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	<b>Total des autres fonds propres</b>		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges	18 614	
	<b>Total des provisions</b>	<b>18 614</b>	
DETTES (1)	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	594 558	659 958
	Emprunts et dettes financières divers	59 713	55 866
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	800	
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	702 919	738 847
	Dettes fiscales et sociales	832 083	565 291
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	37 783	137 181	
Autres dettes	135 886	47 617	
Produits constatés d'avance (1)	25 000	20 000	
<b>Total des dettes</b>		<b>2 388 742</b>	<b>2 224 761</b>
	Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>6 562 216</b>	<b>6 372 836</b>
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		0,00	(129 277,02)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1 925 629	1 692 704
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		412	59 193

## Compte de Résultat

1/2

				30/06/2020	30/06/2019
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	10 138		10 138	15 037
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	488 050		488 050	597 885
	Montant net du chiffre d'affaires	498 188		498 188	612 922
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			4 202 220	4 104 072
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			11 999	8 622
	Autres produits			29 194	35 551
	<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>				<b>4 741 601</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			5 911	9 125
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			1 877 031	2 119 273
	Impôts, taxes et versements assimilés			145 607	149 628
	Salaires et traitements			1 765 470	1 774 580
	Charges sociales du personnel			657 734	494 248
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			148 968	254 040
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions			1 201		
Autres charges			21 363	31 109	
<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>				<b>4 623 285</b>	<b>4 832 003</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>				<b>118 315</b>	<b>(70 835)</b>



Mission de présentation des comptes annuels



## Compte de Résultat

2/2

		30/06/2020	30/06/2019
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>118 315</b>	<b>(70 835)</b>
<b>Opéra. comm.</b>	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré	74 640	82 941
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	De participations (3)	18 891	27 942
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change	27 244	561
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers</b>		<b>46 135</b>	<b>28 503</b>
<b>CHARGES FINANCIERS</b>	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	13 367	17 793
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières</b>		<b>13 367</b>	<b>17 793</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>32 768</b>	<b>10 710</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>76 444</b>	<b>(143 066)</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Sur opérations de gestion	7 665	1 487
	Sur opérations en capital	22 922	22 351
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>30 587</b>	<b>23 838</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	107 031	43 521
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>107 031</b>	<b>43 521</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>(76 444)</b>	<b>(19 683)</b>
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES			(33 472)
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>4 818 323</b>	<b>4 813 509</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>4 818 323</b>	<b>4 942 786</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			<b>(129 277)</b>

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs  
(3) dont produits concernant les entreprises liées  
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées



Mission de présentation des comptes annuels

## Règles et Méthodes Comptables

*Art. L123-13 à L123-21 et R123-195 à R123-198 du Code de Commerce et Art. 831-1 et s. du PCG*

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG) (Règlement CRC 99-03)

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

#### - Participation au sein de SASP FC METZ

La valorisation de cette participation repose sur des aléas de performances sportives. La volatilité des résultats économiques et financiers rendent incertaine la valeur de cette participation. Aucun élément définitif ne permet de lever l'incertitude sur l'évaluation réelle de cette participation.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.





## Règles et Méthodes Comptables

### Autres informations

#### **Convention SASP FC METZ**

Selon une convention conclue entre l'Association et la SASP FC METZ le 22 juin 2015, la SASP FC METZ a versé une subvention d'un montant hors taxe de **3 113 607.63 €**.

#### **Indemnités de Fin de Carrière**

Les engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont mentionnés en engagements financiers donnés, à l'exclusion d'une constatation par voie comptable.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans (âge maintenu malgré la réforme légale par mesure de simplification compte tenu de l'incidence non significative des modifications apportées sur le calcul de la provision pour l'exercice 2011) en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel)
- données spécifiques à la société (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales)
- taux d'actualisation retenu à 0.70 %

Les montants éventuellement couverts par une assurance spécifique sont mentionnés en engagements reçus.

#### **Faits marquants**

1- L'Association SMEC TENNIS a décidé aux termes d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 18 janvier 2020 de la dissolution anticipée amiable de l'Association ainsi que de la dévolution du patrimoine du club à l'Association FC METZ.

2- Les comptes annuels clos au 30.06.2020 ont été établis conformément aux recommandations et observations de l'Autorité des Normes Comptables relatives à la prise en compte des conséquences de l'événement COVID-19 dans les comptes réalisés à compter du 1er janvier 2020.

A ce titre l'Association n'a fait l'objet d'aucune fermeture administrative. Néanmoins l'Association a perçu une indemnisation au titre de l'activité partielle d'un montant de **228 501.81€** et reporté le paiement des cotisations sociales des mois de février à juin 2020 pour un montant de **332 294 €**.

De la même façon les échéances d'emprunt des mois de mars à juin 2020 ont été reportées au terme des contrats respectifs.



*Mission de présentation des comptes annuels*

## ANNEXE - Elément 2

## Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2020
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	6 038		35 760			41 798
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>6 038</b>		<b>35 760</b>			<b>41 798</b>
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains	1 984 741					1 984 741
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui	2 296 343					2 296 343
instal. agencé aménagement	1 112 846					1 112 846
Instal technique, matériel outillage industriels	188 731		30 511			219 242
Instal., agencement, aménagement divers	906 833		79 190			986 023
Matériel de transport	48 611					48 611
Matériel de bureau, mobilier	77 074		21 224			98 298
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours	1 039 447		39 277			1 078 724
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>7 654 626</b>		<b>170 202</b>			<b>7 824 828</b>
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	2 694 453		1 139 962		1 136 022	2 698 393
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	58 711		2 937		1 701	59 947
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>2 753 164</b>		<b>1 142 899</b>		<b>1 137 723</b>	<b>2 758 340</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10 413 828</b>		<b>1 348 861</b>		<b>1 137 723</b>	<b>10 624 966</b>



Mission de présentation des comptes annuels



## ANNEXE - Elément 3

## Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2020
		Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	6 588	7 808		14 396
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>6 588</b>	<b>7 808</b>		<b>14 396</b>
<b>CORPORELLES</b>				
Terrains	1 373 632	38 356		1 411 988
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	2 280 298 1 109 165	388		2 280 298 1 109 553
Instal technique, matériel outillage industriels	192 842	5 393		198 235
Autres Instal., agencement, aménagement divers	289 232	85 947		375 179
Matériel de transport	34 225	4 555		38 781
Matériel de bureau, mobilier	77 515	6 521		84 036
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>5 356 910</b>	<b>141 160</b>		<b>5 498 070</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 363 498</b>	<b>148 968</b>		<b>5 512 466</b>

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
<b>TOTAL IMMOB INCORPORELLES</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencement aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
<b>TOTAL IMMOB CORPORELLES</b>							
Frais d'acquisition de titres de participation							
<b>TOTAL GENERAL NON AVANTILE</b>							



## Produits à recevoir

		30/06/2020
<b>Total des Produits à recevoir</b>		<b>166 959</b>
<b>Autres créances clients</b>		<b>141 289</b>
Clients - factures a établir	141 289	.
<b>Autres créances</b>		<b>25 671</b>
Fourn.r.r.r a obtenir	14 171	
Etat - produits a recevoir	11 500	





## ANNEXE- Elément 6.11

**Charges à payer**

		30/06/2020
<b>Total des Charges à payer</b>		<b>346 706</b>
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>		<b>3 320</b>
Interets courus/emp.ets.credit	2 908	
Agios à payer	412	
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		<b>54 801</b>
Prov.fourn.fact.non parven.	27 037	
Prov.electricite	2 473	
Prov.eau	5 500	
Prov.honor.cre.cptes	11 472	
Prov.honor.expert compt.	5 040	
Prov.honor.autres intra	3 280	
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		<b>165 910</b>
Prov.s/congés payés	85 670	
Prov.s/primes&indemnités	1 000	
Prov.ch.soc.s/congés payés	27 594	
Prov.ch.soc.s/primes	325	
Prov.formation continue	2 179	
Prov.ch.fisc.s/congés payés	2 116	
Prov.cfe&cvae	14 000	
Prov.ch.fisc.s/primes&gratif	17	
Prov.taxe fonciere	31 903	
Prov.redevance audiovisuelle	1 106	
<b>Autres dettes</b>		<b>122 674</b>
Clients r.r.r a etablir	119 671	
Divers charges a payer	3 004	



## ANNEXE - Elément 6.12

**Charges constatées d'avance**

	Période	Montants	30/06/2020
<b>Charges constatées d'avance - EXPLOITATION</b>			57 279
Cca diverses		14 490	
Cca crédit bail immobilier		11 408	
Cca assurances		17 592	
Cca équipements sportifs		7 039	
Cca maintenance info		5 422	
Cca entretien répar.agencements		368	
Cca chauffage siège		659	
Cca téléphonie		301	
<b>Charges constatées d'avance - FINANCIERES</b>			
<b>Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>57 279</b>





## Produits constatés d'avance

	Période	Montants	30/06/2020
<b>Produits constatés d'avance - EXPLOITATION</b>			<b>25 000</b>
Pca - Magnitude parrainage Asf	01/07/2020 - 30/06/2021	25 000	
<b>Produits constatés d'avance - FINANCIERS</b>			
<b>Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>25 000</b>



## ANNEXE - Elément supplémentaire

**Produits et Charges exceptionnels**

		30/06/2020
<b>Total des produits exceptionnels</b>		<b>30 587</b>
<b>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</b>		<b>7 665</b>
Autres prod.excep.gestion	5 530	
Autres prod.s/exe.anterieurs	2 135	
<b>Produits exceptionnels sur opérations en capital</b>		<b>22 922</b>
Quote-part subv.invest.inscr.	22 922	
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>107 031</b>
<b>Charges exceptionnelles sur opération de gestion</b>		<b>107 031</b>
Charges excep.amendes fiscales	2 130	
Charges excep.autres majorations de retard	2 001	
Autres charges excep.s/op.gestion	5 500	
Autres charges excep.asf	504	
Charges s/exercices antérieurs	66 407	
Charges s/exe.anterieurs equipe féminine	30 489	
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>(76 444)</b>



Mission de présentation des comptes annuels



ANNEXE - Elément 15

## Filiales et participations

	30/06/2020	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
					Brute	Nette
<b>A. Renseignements détaillés</b>						
<b>1. Filiales (Plus de 50 %)</b>						
<b>2. Participations (10 à 50 %)</b>						
SAS FC Metz		7 418 000	(42 267 774)	20,11	1 456 520	1 456 520
SAS FC Metz International Football Academy		50 000	64 205	20,00	10 000	10 000
<b>1. Filiales (Plus de 50 %)</b>						
<b>2. Participations (10 à 50 %)</b>						
SAS FC Metz		1 218 280		28 606 975	(10 275 188)	
SAS FC Metz International Football Academy				321 894	1 269	
<b>B. Renseignements globaux</b>		<b>Filiales non reprises en A</b>		<b>Participations non reprises en A</b>		
		françaises	étrangères	françaises	étrangères	
Capital						
Capitaux propres						
Quote part détenue en pourcentage						
Valeur comptable des titres détenus - Brute						
Valeur comptable des titres détenus - Nette						
Prêts et avances consentis						
Montant des cautions et avals						
Chiffre d'affaires						
Résultat du dernier exercice clos						
Dividendes encaissés						



## ANNEXE- Elément 7

## Crédit-Bail

		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	30/06/2020
<b>VALEUR D'ORIGINE</b>					1 766 236	1 766 236
<b>AMORTISSEMENTS</b>	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	<b>TOTAL</b>					
<b>REDEVANCES PAYEES</b>	Cumul exercices antérieurs				1 651 959	1 651 959
	Redevances Exercice				57 917	57 917
	<b>TOTAL</b>				1 709 875	1 709 875
<b>REDEV. RESTANT A PAYER</b>	à 1 an au plus				31 298	31 298
	entre 1 et 5 ans				25 063	25 063
	à plus de 5 ans					
	<b>TOTAL</b>				56 360	56 360
<b>VALEUR RESIDUELLE</b>	à 1 an au plus				2	2
	entre 1 et 5 ans				52 256	52 256
	à plus de 5 ans					
	<b>TOTAL</b>				52 258	52 258
<b>MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE</b>						





ANNEXE- Elément 8

## Engagements financiers

30/06/2020	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		
<b>Avals, cautions et garanties</b>		
Hypothèque immobilière conventionnelle	345 000	
Hypothèque immobilière conventionnelle	345 000	
Cautions solidaires		414 000
Cautions solidaires		414 000
	<b>690 000</b>	<b>828 000</b>
<b>Engagements de crédit-bail</b>		
Engagements de crédit-bail	108 618	
Engagements de locations financières	51 644	
	<b>160 262</b>	
<b>Engagements en pensions, retraite et assimilés</b>		
Indemnités de fin de carrière	89 529	
	<b>89 529</b>	
<b>Autres engagements</b>		
<b>Total des engagements financiers (1)</b>	<b>939 791</b>	<b>828 000</b>
(1) Dont concernant :		
Les dirigeants		
Les filiales		
Les participations		
Les autres entreprises liées		



## ANNEXE - Elément 5

## Créances et Dettes

		30/06/2020	1 an au plus	plus d'1 an	
CREANCES	Créances rattachées à des participations	1 218 280		1 218 280	
	Prêts (1) (2)	12 910		12 910	
	Autres immobilisations financières	47 037		47 037	
	Clients douteux ou litigieux	19 598		19 598	
	Autres créances clients	874 685	874 685		
	Créances représentatives des titres prêtés				
	Personnel et comptes rattachés	2 092	2 092		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 523	3 523		
	Impôts sur les bénéfices	28 055	28 055		
	Taxes sur la valeur ajoutée	114 155	114 155		
	Autres impôts, taxes versements assimilés				
	Divers	30 686	30 686		
	Groupe et associés (2)				
	Débiteurs divers	21 102	21 102		
	Charges constatées d'avances	57 279	57 279		
	<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>2 429 403</b>	<b>1 131 577</b>	<b>1 297 826</b>
	(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)					


		30/06/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	412	412		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	594 147	131 834	273 388	188 925
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	11 767	11 767		
	Fournisseurs et comptes rattachés	702 919	702 919		
	Personnel et comptes rattachés	227 674	227 674		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	389 248	389 248		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	158 086	158 086		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	57 075	57 075		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	37 783	37 783		
	Groupe et associés (2)	47 946	47 946		
	Autres dettes	135 886	135 886		
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	25 000	25 000			
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>2 387 942</b>	<b>1 925 629</b>	<b>273 388</b>	<b>188 925</b>
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		36 502			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		46 023			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques) aux Comptes					





## ANNEXE - Elément 4

## Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/06/2020
PROVISIONS REGLEMEENTEEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
<b>PROVISIONS REGLEMEENTEEES</b>					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres		18 614		18 614	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			18 614		18 614
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	18 323	1 276		19 599
	Autres				
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	18 323	1 276		19 599
<b>TOTAL GENERAL</b>		18 323	19 890		38 213
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			1 201		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-I.5 <sup>e</sup> du C.G.I.					
					

**RAPPORT SPECIAL**



# ABEIX

4, Rue MARCONI – Bâtiment CESCO 57070 METZ  
Tél. : 03 87 20 41 72 - Courriel : cpetitjean@fidurex.fr

---

## FOOTBALL CLUB DE METZ

association

inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de Metz sous volume IV n°33  
5 Allée Saint-Symphorien 57 000 METZ

### RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 30 juin 2020

A l'assemblée générale de l'association FOOTBALL CLUB DE METZ,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

#### CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant

Fait à Metz, le 21 décembre 2020

*Pour la SARL ABEIX*



Le commissaire aux comptes  
**Christophe PETITJEAN**

Aide au développement d'animations (FC Metz Tiger Cup, Sport 2000 Cup, journées Grenat, challenge Grenat des écoles élémentaires, ...)	25 000
Participation aux coûts de déplacement des équipes (préformation, école de football, féminines, ...) en compétition	25 000
Participation aux coûts de déplacement des joueurs régionaux en préformation (retour en famille)	25 000
Renforcement de la stratégie régionale de détection	18 000
Participation aux coûts d'hébergement et restauration des joueurs lorrains en préformation	30 000
Participation aux coûts en équipements sportifs formation + préformation + école de football + féminines	50 000
Participation aux coûts de l'entretien des espaces verts + terrains gazonnés du centre d'entraînement	37 000
Participation aux coûts de rémunération des personnels administratifs, éducatifs, sportifs	200 000
Achat de matériel pédagogique	10 000
Participation aux coûts de développement de la section féminine	30 000
<b>TOTAL</b>	<b>450 000</b>



**VILLE DE METZ**  
**UTILISATION PREVISIONNELLE DE LA SUBVENTION**  
**ACCORDEE A L'ASSOCIATION FC METZ**  
**SAISON SPORTIVE 2021/2022**

**Utilisation prévisionnelle des subventions accordées par les collectivités territoriales à l'Association FC Metz, au titre de la saison sportive 2021/2022**

**1. Participation aux frais de fonctionnement du Centre de formation**

- Hébergement, restauration des joueurs accueillis
- Déplacement des joueurs entre les différents sites  
Centre d'hébergement ◀▶ établissements scolaires  
Centre d'hébergement ◀▶ installations sportives  
Domiciles familiaux ◀▶ centres d'hébergement (week-ends)
- Transport des équipes pour les compétitions (régionales, interrégionales)
- Equipements sportifs individuels et collectifs
- Encadrement sportif
- Encadrement pédagogique et éducatif
- Suivi médical
- Suivi et soutien scolaire
- Entretien et maintenance des locaux administratifs et pédagogiques
- Entretien et maintenance des terrains synthétiques et gazonnés du Centre Technique de la Plaine St Symphorien ainsi que ceux du site Saint Symphorien.

**2. Participation aux coûts de fonctionnement du secteur de la Préformation et au développement de la politique régionale concernant cette catégorie d'âge mise en place par l'Association FC Metz.**

- Hébergement, restauration des joueurs
- Déplacement des joueurs entre les différents sites  
Collège ◀▶ Centre d'entraînement
- Retours dans les familles durant le week-end.
- Transport des équipes pour les compétitions sportives fédérales et scolaires.
- Equipements sportifs individuels et collectifs
- Suivi et soutien scolaire
- Suivi médical
- Encadrement sportif

### **3. Aide au fonctionnement de l'Ecole de Football : accueil, accompagnement scolaire, encadrement, transport...**

- Fonctionnement de la structure d'accueil destinée à accueillir les enfants dès l'âge de 9 ans, pour une découverte de l'activité.
- Développement qualitatif de l'encadrement technique : 1 responsable-coordonateur à temps partiel + 10 éducateurs vacataires
- Acquisition et renouvellement du matériel pédagogique
- Renouvellement d'équipements sportifs et collectifs
- Renforcement de la politique de formation continue interne des cadres techniques de l'Ecole de Football
- Transport des équipes pour les compétitions.

### **4. Aide au développement d'actions d'animation à vocation régionale**

- FC Metz Tiger Cup → 6<sup>ème</sup> édition : 13 tournois organisés sur l'ensemble du territoire lorrain
  - Journée finale au Zoo d'Amnéville (juin 2022)
  - 130 clubs participants pour 1000 jeunes footballeurs de 10/11 ans
- Organisation de la 13<sup>ème</sup> édition de la Sport 2000 Cup regroupant 16 équipes U10 (9/10 ans) de l'agglomération messine pour une journée d'animation sportive sur le site de la Plaine St Symphorien. (Septembre 2021) sous réserve
- Mini-stages de perfectionnement à l'attention des jeunes lorrains, organisés pendant les périodes de vacances scolaires, dans le cadre des infra-structures du club.
- Animation du Club « FC Metz-Moselle » regroupant les principaux clubs formateurs du département

### **5. Renforcement de la stratégie régionale de détection et de développement des « jeunes talents »**

- Augmentation du nombre de journées de détection délocalisées et de la présence du centre de formation dans les clubs régionaux.
- Renforcement quantitatif de l'équipe d'observateurs régionaux.
- Mise en place de nouvelles opérations de rapprochement vers le football amateur régional : formations de cadres, journée régionale d'animation.
- Renforcement de la politique de détection et de développement qualitatif dans les quartiers messins, en collaboration avec les associations locales. Mise en place et animation de centres de perfectionnement sportif pour les joueurs messins à potentiel (1 séance hebdomadaire regroupant 20 joueurs de 10-11 ans issus des clubs de l'agglomération messine).
- Renforcement de la stratégie de collaboration entre les clubs sportifs messins des disciplines concernées, pour une utilisation optimale de l'internat sportif du collège Arsenal, et la mise en œuvre d'une structure d'hébergement à l'attention des sportifs lycéens du Lycée Cormontaigne.

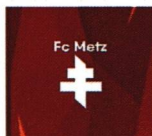


## **6. Renforcement de la section de football féminin**

- Encadrement sportif
- Suivi médical
- Equipements sportifs individuels et collectifs
- Encadrement technique : une manager générale (coordination de la section féminine)
- Accompagner le développement des sections sportives au Collège Arsenal et au Lycée Robert Schuman en particulier
- Actions de promotion du football féminin sur le territoire départemental

## **7. Entretien des infrastructures d'entraînement**

- Entretien des terrains synthétiques et gazonnés de la Plaine St-Symphorien et du site Saint Symphorien
- Gestion des locaux (intendant)

**BUDGET PREVISIONNEL ASSOCIATION FC METZ SAISON 2021/2022**

	C.FORM.	FEM	TOT.ASS.
Droits audiovisuels	0	0	0
Sponsors, publicité	45 000	140 000	185 000
Recettes matches	5 000	5 000	10 000
Subventions des collectivités territoriales	740 000	75 000	815 000
Transferts de charges & reprises de prov	494 272	91 041	585 313
Merchandising			0
Autres produits	108 200	4 000	112 200

**TOTAL PRODUITS COURANTS 1 392 472 315 041 1 707 513**

Salaires apprentis	363 330	125 000	488 330
Salaires conventions	9 600		9 600
Salaires joueuses fédérales		100 000	100 000
Primes de matches		10 000	10 000
Déplacements joueurs	0	0	0
<b>Total salaires &amp; assimilés joueurs</b>	<b>372 930</b>	<b>235 000</b>	<b>607 930</b>
Charges soc.sur salaires & assim.joueurs	37 051	67 653	104 704
<b>Coût salarial tot.&amp;assimilés joueurs</b>	<b>409 981</b>	<b>302 653</b>	<b>712 634</b>

Salaires entraineurs	579 733	69 840	649 573
Salaires recruteurs	157 053		157 053
Déplacements entraineurs	38 000	17 250	55 250
Déplacements recruteurs	60 800		60 800
<b>Total salaires &amp; assimilés ent.&amp; recrut.</b>	<b>835 586</b>	<b>87 090</b>	<b>922 676</b>
Charges sociales sur salaires & assim.ent.recrut	335 358	18 187	353 545
<b>Coût salarial tot.&amp;assimilés entr. &amp; recrut.</b>	<b>1 170 944</b>	<b>105 277</b>	<b>1 276 221</b>

Salaires structure	706 194	44 867	751 061
Déplacements structure			0
Charges soc.sur salaires structure	278 257	22 846	301 103
<b>Coût salarial total structure</b>	<b>984 451</b>	<b>67 713</b>	<b>1 052 164</b>

Autres charges de personnel	24 800	4 600	29 400
<b>TOTAL CHARGES DE PERSONNEL &amp; A.</b>	<b>2 590 176</b>	<b>480 243</b>	<b>3 070 419</b>

Frais de déplacement & réception	115 500	58 050	173 550
Frais d'organisation de matches	122 000	38 000	160 000
Services extérieurs	883 983	57 594	941 577
Impôts & taxes	150 000	12 015	162 015
Dotations aux amortissts & provisions	253 210		253 210
Autres charges	674 500	50 375	724 875

**TOTAL AUTRES CHARGES COURANTES 2 199 193 216 034 2 415 227****RESULTAT COURANT -3 396 897 -381 236 -3 778 133**

Résultat exceptionnel	0	0	0
Résultat financier	-12 520		-12 520
Subvention Fc Metz	0		0
Impôt société	0		0

**RESULTAT NET -3 409 417 -381 236 -3 790 653**



CCM HETTANGE RENTGEN GARCHE  
TEL 0 820 867 185  
(Service 0,12 €/min + prix appel)  
16 RUE PATTON  
57330 HETTANGE GRANDE  
Identifiant national de compte bancaire - RIB

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements, etc...)  
This statement is intended to be delivered, to those of your creditors or debtors who have transactions posted to account (credit, transfers, payments, etc...)

Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB	Domiciliation
10278	05156	00021054701	03	CCM HETTANGE RENTGEN GARCHE

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account number)	BIC (Bank Identification Code)
FR76 1027 8051 5600 0210 5470 103	CMCIFR2A

TITULAIRE DU COMPTE  
ACCOUNT OWNER

ASSOCIATION FC METZ  
BOULEVARD SAINT SYMPHORIEN  
57050 LONGEVILLE LES METZ

## LISTE SCRUTIN PUBLIC

	Nom	Prénom	P	C	A	Procuration
1	AGAMENNONE	Béatrice	X			
2	ARNOLD	Patricia	X			
3	AUDOUY	Caroline	X			
4	BOHR	Timothée				
5	BORI	Danielle			X	
6	BOUVET	Xavier			X	
7	BURGY	Rachel	X			
8	BURHAN	Ferit				
9	CHANGARNIER	Stéphanie				
10	COLIN-OESTERLÉ	Nathalie	X			
11	DAP	Laurent	X			
12	DAUSSAN-WEIZMAN	Anne	X			
13	FISZON	Eric	X			donne procuration à Mme LUX
14	FRIOT	Corinne	X			
15	FRITSCH-RENARD	Anne	X			
16	GROLET	Françoise	X			
17	GROSDIDIER	François	X			
18	GUERMITI	Hanifa			X	donne procuration à Mme SCHLOSSER
19	HO	Chantry	X			
20	HUSSON	Julien	X			donne procuration à Mr KHALIFE
21	KHALIFÉ	Khalifé	X			
22	LALOUX	Grégoire	X			
23	LAURENT	Pierre			X	
24	LAVEAU-ZIMMERLÉ	Amandine	X			
25	LUCAS	Eric	X			
26	LUX	Isabelle	X			
27	MALASSÉ	Henri	X			
28	MARCHETTI	Denis			X	
29	MARX	Sébastien			X	donne procuration à Mr BOUVET
30	MASSON-FRANZIL	Yvette	X			
31	MEHALIL	Mammar	X			
32	MOLÉ-TER VER	Laurence	X			
33	NGO KALDJOP	Gertrude	X			
34	NICOLAS	Jean-Marie	X			
35	NICOLAS	Martine	X			
36	NIEL	Hervé	X			
37	PICARD	Charlotte				
38	PITTI	Raphaël	X			donne procuration à Mr KHALIFE
39	REISS	Guy	X			
40	ROQUES	Jérémy			X	
41	SCHLOSSER	Pauline			X	
42	SCHNEIDER	Jacqueline	X			
43	SCIAMANNA	Marc	X			
44	STAUDT	Bernard	X			
45	STEMART	Anne	X			donne procuration à Mr SCIAMANNA
46	TAFFNER	Blaise	X			
47	TAHRI	Bouabdellah	X			
48	THIL	Patrick				donne procuration à Mr BOHR
49	TOCHET	Nicolas			X	
50	TRAN	Doan	X			
51	VERRONNEAU	Marina			X	donne procuration à Mr MARCHETTI
52	VIALLAT	Isabelle				
53	VICK	Julien	X			
54	VOINÇON	Marie Claude	X			
55	VORMS	Michel	X			

POINT 19

Objet : Versement d'une subvention à l'Association Football Club de Metz.

Conseil Municipal du :  
23/09/2021

SCRUTIN PUBLIC par :

Appel nominal des membres  
du CONSEIL MUNICIPAL :